

# 2023

## Rapport de Gestion et Comptes



municipalité de  
**PENTHAZ**



# INDEX

<b>INDEX</b>	<b>3</b>
<b>GLOSSAIRE DES PRINCIPALES ABREVIATIONS</b>	<b>6</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>7</b>
<b>CONSEIL COMMUNAL</b>	<b>7</b>
<b>MUNICIPALITE</b>	<b>8</b>
<b>1. ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>10</b>
1.1 ORGANIGRAMME	10
1.2 INFORMATIQUE, TELEPHONE, INTERNET ET IDENTITE VISUELLE	10
1.3 PERSONNEL	11
1.4 NATURALISATIONS	12
1.5 NOUVEAUX HABITANTS ET JEUNES CITOYENS	12
1.6 LE LOCAL	12
1.7 BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE DE LA VENOGNE	13
1.8 LUDOTHEQUE INTERCOMMUNALE DE LA VENOGNE	13
1.9 GARDERIE « LES P'TITS TARTREUX	13
1.10 RELATIONS AVEC L'ETAT	14
1.11 CONTROLE DES HABITANTS	14
1.12 JUBILAIRES	16
1.13 SOCIETES LOCALES	16
1.14 MANIFESTATIONS	17
1.15 MAISON D'ENFANTS DE PENTHAZ (MEP)	20
1.16 BUS PPDLV - TRANSPORTS REGIONAUX	21
1.17 COLLABORATIONS INTERCOMMUNALES	21
1.18 PISCINE INTERCOMMUNALE (ASPIC)	22
1.19 ARCHIVAGE	22
1.20 POINT DE RENCONTRE D'URGENCE, ECONOMIES D'ENERGIE	22
<b>2. FINANCES</b>	<b>23</b>
2.1 IMPOTS	23
2.2 SERVICE FINANCIER ET PEREQUATION INTERCOMMUNALE	23
2.3 INVESTISSEMENTS SOUMIS A PREAVIS	25
2.4 UTILISATION DES COMPETENCES MUNICIPALES	25
<b>3. DOMAINES ET BÂTIMENTS</b>	<b>26</b>
3.1 DECHARGES	26
3.2 JARDINS FAMILIAUX	26
3.3 FORETS, ARBRES ET HAIES	26
3.4 BOIS DE FEU	27
3.5 MAISON DE COMMUNE	27
3.6 SALLE POLYVALENTE	27
3.7 POLICE DES CONSTRUCTIONS	27

<b>3.8</b>	<b>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	<b>28</b>
<b>3.9</b>	<b>TERRAINS DE SPORT</b>	<b>28</b>
<b>3.10</b>	<b>PLACE DE JEUX ET INSTALLATIONS SPORTIVES</b>	<b>28</b>
<b>3.11</b>	<b>PORCHERIE</b>	<b>28</b>
<b>3.12</b>	<b>COLLEGE DE LA LECHIRE</b>	<b>29</b>
<b>3.13</b>	<b>COLLEGE DU BORNALET</b>	<b>29</b>
<b>3.14</b>	<b>BATIMENT DE LA VOIRIE ET BATTOIR</b>	<b>29</b>
<b>3.15</b>	<b>EGLISE</b>	<b>29</b>
<b>3.16</b>	<b>UAPE</b>	<b>29</b>
<b>3.17</b>	<b>TERRAINS COMMUNAUX</b>	<b>30</b>
<b>4.</b>	<b>TRAVAUX</b>	<b>31</b>
<b>4.1</b>	<b>STATIONNEMENT ET SIGNALISATION</b>	<b>31</b>
<b>4.2</b>	<b>ROUTES</b>	<b>31</b>
<b>4.3</b>	<b>ESPACES PUBLICS</b>	<b>31</b>
<b>4.4</b>	<b>CIMETIERE</b>	<b>31</b>
<b>4.5</b>	<b>ECLAIRAGE PUBLIC</b>	<b>31</b>
<b>4.6</b>	<b>VEHICULES</b>	<b>31</b>
<b>4.7</b>	<b>VOIRIE ET DECHETTERIE</b>	<b>32</b>
<b>4.8</b>	<b>FONTAINES</b>	<b>33</b>
<b>4.9</b>	<b>COURS D'EAU</b>	<b>33</b>
<b>5.</b>	<b>INSTRUCTION PUBLIQUE</b>	<b>34</b>
<b>5.1</b>	<b>ASICOPE</b>	<b>34</b>
<b>5.2</b>	<b>ASIVENOGE</b>	<b>34</b>
<b>5.3</b>	<b>ECOLIERS DE PENTHAZ</b>	<b>35</b>
<b>5.4</b>	<b>ETUDES SURVEILLEES</b>	<b>35</b>
<b>5.5</b>	<b>CONSEILS D'ETABLISSEMENT (CET)</b>	<b>35</b>
<b>5.6</b>	<b>RESEAU AJERCO - LAJE</b>	<b>35</b>
<b>5.7</b>	<b>ECOLES DE MUSIQUE</b>	<b>36</b>
<b>5.8</b>	<b>PATROUILLEURS</b>	<b>36</b>
<b>5.9</b>	<b>CANTINE SCOLAIRE « LA PENTADINE »</b>	<b>36</b>
<b>5.10</b>	<b>PAROISSES</b>	<b>36</b>
<b>6.</b>	<b>SECURITE PUBLIQUE</b>	<b>37</b>
<b>6.1</b>	<b>POLICE – SECURITE PUBLIQUE</b>	<b>37</b>
<b>6.2</b>	<b>VITESSE</b>	<b>37</b>
<b>6.3</b>	<b>SERVICE DU FEU</b>	<b>38</b>
<b>6.4</b>	<b>PROTECTION CIVILE</b>	<b>38</b>
<b>7.</b>	<b>AFFAIRES SOCIALES</b>	<b>40</b>
<b>7.1</b>	<b>ARASPE</b>	<b>40</b>
<b>7.2</b>	<b>REVENU D'INSERTION RI</b>	<b>40</b>
<b>7.3</b>	<b>PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES (PC)</b>	<b>40</b>
<b>7.4</b>	<b>SUBSIDE A L'ASSURANCE-MALADIE (OVAM)</b>	<b>40</b>
<b>7.5</b>	<b>CROIX-ROUGE</b>	<b>40</b>
<b>7.6</b>	<b>ASPMAD</b>	<b>40</b>
<b>7.7</b>	<b>PASSEPORT VACANCES REGION COSSONAY</b>	<b>41</b>
<b>7.8</b>	<b>COHESION SOCIALE</b>	<b>41</b>

<b>8.</b>	<b>SERVICES INDUSTRIELS</b>	<b>43</b>
8.1	<i>EAU</i>	43
8.2	<i>AIEE</i>	43
<b>9.</b>	<b>COMPTES 2023 ET COMMENTAIRES</b>	<b>44</b>
9.1	<i>INTRODUCTION</i>	44
9.2	<i>COMPTES 2023</i>	44
9.3	<i>CHARGES DES ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES</i>	45
9.4	<i>CHARGES PAR DICASTERE ET LEUR EVOLUTION</i>	46
9.5	<i>FINANCES</i>	46
9.6	<i>MARGE ET DEGRE D'AUTOFINANCEMENT</i>	48
9.7	<i>RAPPORT DE LA FIDUCIAIRE</i>	50
9.8	<i>COMPTES DE FONCTIONNEMENT ET COMMENTAIRES</i>	51
9.9	<i>BILAN AU 31.12</i>	72
9.10	<i>ANNEXE AUX COMPTE 2022</i>	73
<b>10.</b>	<b>CONCLUSIONS</b>	<b>74</b>

## GLOSSAIRE DES PRINCIPALES ABREVIATIONS

AAS	Agence d'Assurances sociales
AdCV	Association de Communes Vaudoises
AIEE	Association Intercommunale pour l'Épuration des Eaux usées
AJERCO	Accueil de Jour de l'Enfance Région Cossonay
ARASPE	Association Régionale de l'Action Sociale Prilly Echallens
ARCAM	Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges
ARGdV	Association de la Région du Gros-de-Vaud
ASiCoPe	Association Scolaire Intercommunale Cossonay-Penthalaz
ASiCoVv	ASsociation InterCommunale Veyron Venoge
ASiVenoge	Association Scolaire Intercommunale de la Venoge
ASPIC	Association Piscine Intercommunale des Chavannes
ASPMAD	ASsociation pour la Promotion de la santé et le MAintien à Domicile
AVASAD	Association Vaudoise d'Aide et de Soins A Domicile
AVCD	Association Vaudoise des Communes Déléгатrices
BAMO	Bureau d'Aide au Maître d'Ouvrage
CET	Conseil d'ETablissement
Codir	Comité de direction
Copil	Comité de pilotage
CRPS (Echallens)	Conseil Régional Protection Sécurité
DFJC	Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture
DGMR	Direction Générale de la Mobilité et des Routes
EC/EU/EP	Eaux Claires – Eaux Usées – Eau potable
EHNv	Etablissements Hospitaliers du Nord Vaudois
EKML	Ecole de Krav Maga Lausanne (société de surveillance et sécurité)
FC Venoge	Football Club Venoge
GED	Gestion Electronique des Documents
LAJE	Loi sur l'Accueil de Jour de l'Enfance
MATAS	Module d'Activités Temporaires Alternatives à la Scolarité
MBC	Transport de la région Morges – Bière – Cossonay
MEP	Maison d'Enfants de Penthaz
ORPC	Organisation Régionale de la Protection Civile
PACom	Plan d'Affectation Communal
PCi	Protection Civile
PPDLV	Collaboration intercommunale Penthaz – Penthalaz – Daillens – Lussery-Villars
RC 177	Route Cantonale 177
RI	Revenu d'Insertion
SDIS	Service de Défense Incendie et de Secours
SdT	Service du Développement Territorial
SGZA	Stratégie de Gestion des Zones d'Activités
StatVD	Statistique VauD
STEP	STation d'EPuration des eaux usées
UAPE	Unité d'Accueil Pour Ecoliers
UCV	Union des Communes Vaudoises
Venoge 6	Collaboration intercommunale PPDLV, Mex et Vufflens-la Ville

## INTRODUCTION

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions

- de la Loi sur les Communes
- du Règlement sur la Comptabilité des Communes
- du Règlement du Conseil communal

la Municipalité a le plaisir de vous présenter son rapport de gestion et les comptes pour l'année 2023.

## CONSEIL COMMUNAL

Au 31 décembre 2023, le bureau est composé de : M. Christophe Emery, président ; M. Joël Peyron, 1<sup>er</sup> vice-président ; Mme Viviane Muster, 2<sup>ème</sup> vice-présidente ; MM. Leonardo Scarpellino et Pierre Dällenbach, scrutateurs ; Mmes Karine Perez et Carole Mielvaque, scrutatrices suppléantes.

Les commissions permanentes sont les suivantes :

### **Commission des finances**

M. Dany Zimmermann, président ; M. Pascal Harnisch, vice-président ; Mme Jacinta Caetano, rapporteure ; MM. Emmanuel Landivier, Frédéric Declercq, Joël Peyron et Lionel Jeanbourquin.

### **Commission de gestion** Président :

M. François Bommottet, président ; M. Christian Muster : vice-président ; Mme Fanny Gaspoz, rapporteure ; Mmes Nelly Waldmann, Sabrina Guyaz, Aurélie Pigué et Fanny Harnisch.

### **Commission des Espaces publics**

M. Stéphane Rollier, président; M. Patrick Magnenat, vice-Président; M. Damien Saugy, rapporteur; Mme Valérie Baud Mermoud; MM., Pierre Dällenbach, Christian Muster et Sébastien Heyraud.

### **Commission de recours en matière fiscale**

Mmes Aurélie Pigué et Patricia Delacombaz ; M. Bernard Martin.

En 2023, le Conseil communal a siégé en séances ordinaires à quatre reprises : les 28 mars, 15 juin, 5 octobre et 7 décembre, séances au cours desquelles, entre autres, six préavis municipaux ainsi que les comptes et rapport de gestion sur l'exercice précédent ont été présentés par la Municipalité :

- Préavis N° 01-2023 Utilisation des compétences municipales – Révision des stores de la grande Salle
- Préavis N° 02-2023 Crédit d'étude pour la transformation du site du Bornalet
- Préavis N° 03-2023 Demande de crédit pour la remise en conformité des terrains de football et du système d'éclairage
- Préavis N° 05-2023 Arrêté d'imposition 2024
- Préavis N° 06-2023 Demande de crédit d'investissement pour le réaménagement du trottoir de la route de Cossonay
- Préavis N° 07-2023 Budget 2024

Tous ces préavis ont été acceptés par le Conseil communal dans le sens proposé par la Municipalité.

Depuis 2022, les jetons de présence ne sont plus versés à une association mais directement versés aux Conseillères et Conseillers qui peuvent en disposer à leur bon vouloir.

# MUNICIPALITE

## Le mot du Syndic

Monsieur le Président du Conseil communal,  
Madame la Conseillère communale, Monsieur le Conseiller communal,  
Chère lectrice, cher lecteur,

La Municipalité est heureuse de vous présenter son rapport de gestion et les comptes pour l'année 2023. Ce document nous permet de revenir sur les événements marquants de l'année écoulée et de témoigner de la vie de notre Commune. Nous espérons qu'il retiendra votre attention et vous souhaitons une agréable lecture.

A nouveau au complet au début de l'année dernière, le fonctionnement de la Municipalité a pu reprendre un rythme normal, lui permettant de traiter les dossiers courants et de remplir pleinement les diverses tâches qui lui incombent. Forts de cette nouvelle dynamique, nous avons pu poursuivre les études des projets en cours et en réaliser quelques-uns, comme vous le découvrirez plus loin dans ce rapport.

Le plus important est certainement le projet de transformation du site du Bornalet. Initié en 2021, il a véritablement pris son essor au cours de l'année dernière et est sur le point de se concrétiser en 2024 par une demande de crédit construction. Si cette transformation apportera sans nul doute un nouveau dynamisme au centre de notre village, les réflexions et les débats qu'elle a provoqués au sein de notre collège ont permis d'ouvrir de nouvelles perspectives d'évolution sur d'autres sites de la Commune. Je pense en particulier au complexe de la Léchire où de nouvelles infrastructures vont se développer rapidement afin d'apporter à notre population de nouvelles possibilités d'activités de sports et de loisirs.

La fonction de Municipal est exigeante et demande un engagement constant, mais elle apporte également la satisfaction de contribuer au développement de la Commune et au bien-être de nos concitoyens. La chance de pouvoir mener à bien des projets tels que ceux-ci renforcent notre satisfaction et constituent une source de motivation.

En ce qui concerne les comptes communaux, l'exercice 2023 s'est révélé une nouvelle fois bien meilleur que prévu, ce qui est très réjouissant. Alors que le budget prévoyait un déficit, le résultat final affiche un bénéfice significatif de CHF 137'783.46. Ce résultat nous permet d'envisager l'avenir avec sérénité et nous offre, comme les exercices précédents, l'opportunité de concrétiser des projets pour les générations futures.

En conclusion et au nom de la Municipalité, je tiens à exprimer mes sincères remerciements aux Conseillères communales et aux Conseillers communaux pour leur engagement tout au long de l'année écoulée et pour la relation de confiance entretenue avec notre exécutif.

Jean-François Pollien

## Séances de Municipalité

Vous trouverez ci-dessous un tableau résumant l'évolution de l'activité municipale sur la base de quelques données :

	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Heures de vacances</b> (1)	1'555	1'205	1'567	1'528	1541
<b>Kilomètres parcourus</b> (1)	3'465	1'845	2'518	2'533	3295
<b>Séances de Municipalité ordinaires</b>	45	44	45	43	44
<b>Séances de Municipalité extraordinaires</b>	28	16	19	25	30
<b>Séances spéciales</b> (2)	30	20	47	43	52
<b>Séances intercommunales</b> (2)	196	120	148	127	129

(1) Il s'agit de données cumulées aux 5 municipaux

(2) Participation de plus d'un municipal jusqu'à Municipalité in corpore

Nous vous rappelons que les décisions prises durant l'année 2023 ont été, comme le veut la loi révisée sur les Communes, protocolées aux procès-verbaux de discussion, décisionnels et informatifs. Ces derniers servent à alimenter la rubrique « Décisions municipales » de notre site internet pour informer nos concitoyennes et concitoyens.

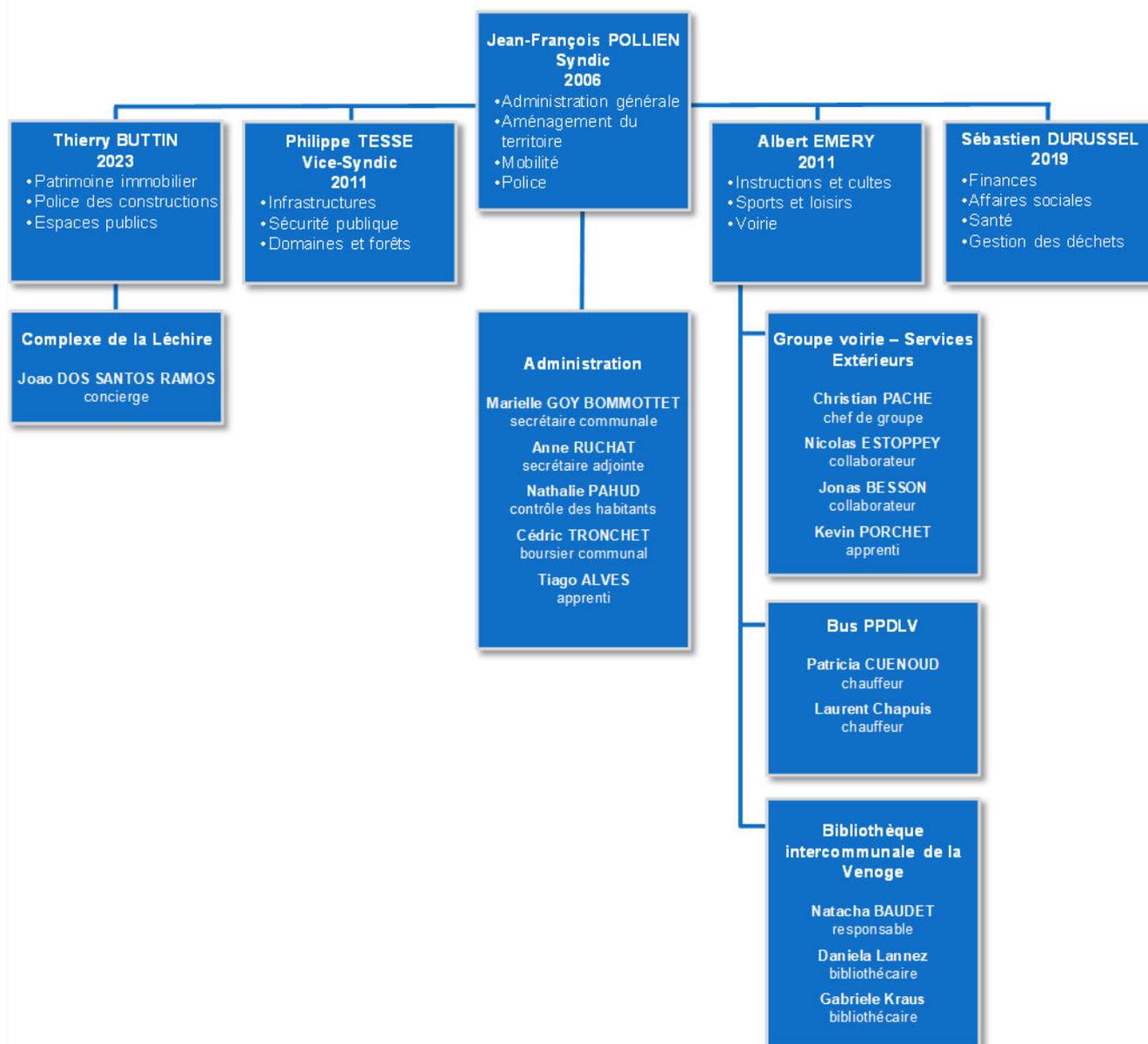
### Éléments marquants

Pour cet exercice 2023, la Municipalité relève les éléments marquants suivants :

- L'arrivée au sein de la Municipalité de M. Thierry Buttin. Elu au deuxième tour, à la suite d'une élection complémentaire, M. Buttin est entré en fonction le 6 avril.
- La sélection de l'architecte Jean-Francis Godat pour la réalisation du bâtiment du Bornalet.
- La mise en place d'un Point de Rencontre d'Urgence (PRU).
- La finalisation du projet de réfection du trottoir de la route de Cossonay.
- La poursuite du dossier concernant le remplacement du Pont de la Venoge.
- La poursuite de l'élaboration de notre PACom et de son règlement
- La migration informatique vers la suite communale Urbanus et la migration de la messagerie vers O365.
- Le déroulement de la 2<sup>ème</sup> édition du Venoge Festival à Penthaz sur le site de La Léchire.

# 1. ADMINISTRATION GENERALE

## 1.1 Organigramme



Le personnel communal se compose de 15 collaboratrices et collaborateurs correspondant à 12.05 ETP (Situation au 31/12/2023), y compris les employés et employées des bus PPDLV, correspondant à 2 ETP, et de la bibliothèque intercommunale, correspondant à 1.3 ETP.

## 1.2 Informatique, téléphone, internet et identité visuelle

- L'année 2023 a été marquée par un important changement au niveau informatique puisque le contrat, qui prévalait depuis 2004, avec notre prestataire a été résilié. Parmi les raisons, il est relevé une hausse constante des coûts, sans amélioration des fonctionnalités proposées et des retards dans la mise à disposition des mises à jour liées à des évolutions légales telles que l'introduction des QR-factures ou le mariage pour tous.
- Après une analyse approfondie du marché de l'informatique communale, la société Data Consulting SA a été retenue avec sa solution Urbanus. Ce logiciel a l'avantage d'offrir toutes les fonctionnalités nécessaires, du contrôle des habitants à la comptabilité en passant par une GED, un outil de gestion des séances et PV, la mise en place de l'envoi des factures via ebill, le suivi

informatique des investissements, ou encore le relevé des compteurs d'eau. Il améliore également l'automatisation de la saisie des factures fournisseurs.

- La reprise des données a été un succès, mais la gestion du changement a été sous-estimée, tant en termes de durée que d'efforts. L'appropriation du logiciel et de son mode de fonctionnement demande un effort important de la part de tous les utilisateurs. Quelques modules ou fonctionnalités ne donnent pas encore totale satisfaction et nécessiteront des adaptations ou formations pour adhérer à la philosophie de l'éditeur.
- Le crédit d'investissement de CHF 135'000.-, qui avait été accepté par le Conseil communal dans sa séance du 8 décembre 2022 dans le but de changer de prestataire, a été respecté mais la durée d'amortissement de 10 ans est jugée trop importante au regard de la vitesse des évolutions dans le monde de l'informatique.
- Diverses mesures ont été entreprises pour améliorer la cybersécurité et le niveau de maturité de l'organisation, notamment par l'implémentation de la double authentification lors de la connexion au système d'information, aussi bien pour les municipaux que pour le personnel administratif. Cette contrainte supplémentaire est timidement acceptée, mais nécessaire pour renforcer la sécurité des données qui nous sont confiées.
- Les collaborateurs suivent toujours régulièrement des modules de sensibilisation en ligne et des tests de phishing sont opérés quelques fois dans l'année.
- La fréquentation du site internet communal reste relativement stable avec environ 2'000 à 3'000 visites par mois. Les pages les plus consultées sont les actualités, les enquêtes publiques ainsi que les décisions de la Municipalité.
- Le nombre d'abonnés à la Newsletter continue de croître régulièrement et les désabonnements sont peu fréquents. Ce canal de communication semble donc apprécié et l'historique des envois est disponible sur notre site internet. Les actualités du site web ainsi que certains articles des newsletters sont relayés sur la page Facebook de la Commune.
- La Municipalité a pris la décision de renouveler l'identité visuelle de la Commune. Ce renouvellement concerne l'ensemble des documents émis par nos services, l'harmonisation des signatures sur les courriels et par la modernisation du sceau municipal.



commune de  
**PENTHAZ**

### 1.3 Personnel

- Nous devons hélas débiter ce chapitre par un bien triste événement survenu au sein de notre personnel. Le 18 avril 2023, c'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès, à l'âge de 59 ans, de Mme Muriel Duperrex à la suite d'une longue maladie supportée avec courage. Engagée en 2006 en tant que secrétaire adjointe, Muriel s'est occupée de la police des constructions. Elle était aussi chargée de l'organisation des divers événements ou petites manifestations que nous étions appelés à mettre sur pied. Souriante, toujours de bonne humeur, Muriel s'est investie avec dynamisme dans les tâches qui lui étaient confiées. Son départ laisse à n'en pas douter un grand vide auprès de ses collègues et de la Municipalité.
- Concernant le Groupe voirie – services extérieurs, plusieurs changements se sont produits :  
Ayant décidé de créer sa propre entreprise de nettoyage, M. Jetmir Jakaj a quitté le Groupe Voirie le 30 janvier. Nous le remercions chaleureusement pour ces 9 ans et demi passés au service de notre Commune, dont 4 comme apprenti. Nous lui souhaitons plein succès pour la suite.  
Afin de le remplacer, Mme Océane Magraitner, agente d'exploitation, a été engagée le 1<sup>er</sup> mai. Malheureusement, à la fin de son temps d'essai, Mme Margraitner a renoncé à sa fonction et a été libérée. Un nouveau collaborateur a été choisi et a débuté le 1<sup>er</sup> décembre. Il s'agit de M. Jonas Besson, domicilié à Penthaz. Nous lui souhaitons la bienvenue et beaucoup de plaisir dans sa nouvelle activité.  
A noter encore, qu'en vue du départ à la retraite de M. Christian Pache en août 2024, la réorganisation du service est en préparation.

- La Municipalité a approuvé le changement de taux d'activité de Mme Nathalie Pahud qui a passé de 60% à 80% dès le 1<sup>er</sup> septembre.
- Divers cours ont été suivis par plusieurs employés dans le cadre de leurs fonctions respectives.
- Durant cette année 2023, nous avons pu fêter plusieurs jubilaires, tous pour leurs 10 ans de service. Il s'agit de :
  - M. Cédric Tronchet, boursier, le 1<sup>er</sup> février
  - M. Joao Dos Santos Ramos, concierge, le 1<sup>er</sup> septembre
  - Mme Patricia Cuénoud, chauffeure du bus PPDLV, le 1<sup>er</sup> septembre
  - M. Laurent Chapuis, chauffeur du bus PPDLV, le 1<sup>er</sup> décembre

A tous, nous leur adressons un grand merci pour toutes ces années de collaboration et nous leur souhaitons le meilleur pour la suite.

- Le 30 juin, nous avons effectué la traditionnelle sortie du personnel mensualisé. Cette année, pour la première fois, notre groupe était renforcé par la présence des employées et employés des bus PPDLV et de la Bibliothèque. Après un déplacement en train, nous nous sommes rendus à St-Maurice pour une visite de la Grotte aux fées suivie d'une exposition dédiée aux Schtroumpfs installée dans le château du bourg. La soirée s'est poursuivie autour d'un repas pris dans un restaurant des lieux.
- Notre exécutif tient à remercier le personnel communal pour leur travail fourni tout au long de l'année et pour leur engagement au service de nos administrés.  
Le 14 décembre, à la grande Salle, s'est déroulée la traditionnelle soirée du personnel. La formule ayant été très appréciée l'année précédente, le personnel mensualisé et le personnel horaire étaient à nouveau réunis. Un repas aux saveurs grecques a été servi et la soirée fut animée par un orchestre. Ce fut également le moment de remercier officiellement deux jubilaires :
  - Mme Fabienne Paltenghi, pour ses 10 années d'activité comme animatrice à la PentaDîne
  - M. Jacques Deléderray, pour ses 10 années d'activité comme préposé aux commandements de payer.
- Un grand merci à toutes ces personnes pour leur engagement jour après jour pour notre communauté.

#### 1.4 Naturalisations

- Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle procédure de naturalisation en Suisse le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les demandes sont traitées en amont par le Canton ; seuls les dossiers conformes sont ensuite envoyés aux Communes pour la suite de la procédure.
- La commission d'audition est composée de la préposée au contrôle des habitants, Mme Nathalie Pahud et d'un ancien membre du Conseil communal et citoyen engagé de Penthaz, M. Jacques Deléderray.
- La commission municipale d'accession à la bourgeoisie de Penthaz est composée du Syndic et de deux Municipaux. Elle reçoit les candidats lors d'une audition, ce qui permet de faire plus ample connaissance et d'échanger sur les thèmes moins formels fixés par la loi.
- Au total, 10 habitants ont été naturalisés en 2023 (comme en 2022) : 9 par procédure ordinaire dans notre Commune, une par procédure facilitée.

#### 1.5 Nouveaux Habitants et Jeunes Citoyens

- Ces deux réceptions ayant lieu une année sur deux, elles n'ont pas été organisées en 2023.

#### 1.6 Le Local

- Le Local, situé sous la salle de gym de Penthalaz, accueille toujours de nombreux jeunes âgés de 9 à 18 ans pour diverses activités (danse, jeux vidéo, animations et ateliers), encadrées par des animatrices.

- Depuis 2022, il est également utilisé comme lieu d'accueil durant la pause de midi, donnant pleine satisfaction aux usagers. Les écoliers du groupement ASIvenoge et scolarisé à Penthalaz peuvent rejoindre le Local après leur repas et y trouver divers jeux, activités, bricolage ou musique.
- Le coût pour notre Commune s'élève à CHF 15'339.50 pour 2023, soit CHF 8.78 par habitant.

### 1.7 Bibliothèque intercommunale de la Venoge



- Avec 31'757 prêts pour l'année 2023 en hausse de 7.4 % par rapport à 2022, la bibliothèque avec ses 10'946 documents et ses 1'442 nouvelles acquisitions sur l'année écoulée, peut se targuer d'être un endroit fort apprécié par les habitants des quatre Communes PPDLV, mais aussi par ceux des Communes avoisinantes.
- Quand on considère le nombre de comptes actifs (279, soit 636 personnes) correspondant à environ 10% de la population, c'est une moyenne des plus satisfaisante. Ce n'est pas moins de 42 nouveaux comptes qui ont été créés en 2023. Les usagers ont profité de 12,5 heures d'ouverture hebdomadaire avec un programme d'animations alléchant et varié, touchant toutes les catégories d'âge. En 2023, 34 événements publics ont été proposés.
- Hors contexte particulier, certaines animations subissent des changements ou des adaptations constantes comme Tapas'Livres ? ou la Nuit du conte, quand d'autres suivent une continuité sans faille pérennisant ainsi des animations comme Né pour lire, BiblioBrico ou la Veillée de Noël.
- Cette année a été festive : le 23 septembre, les 10 ans de la bibliothèque ont été fêtés comme il se doit. Sur la journée complète, diverses animations ont été proposées : Escape Games, origamis, maquillages, un spectacle de la Compagnie la Pie qui chante, un cabinet de lecture, un apéro, un discours officiel et un souper pizza à gogo. Pas moins de 150 personnes nous ont rejoints pour cette journée si particulière et symbolique qui s'est déroulée d'abord à la bibliothèque puis, pour la soirée, à la salle Jean Villard-Gilles. Les autorités nous ont même fait l'honneur de leur présence ; une belle fête qui restera marqué dans nos mémoires.
- La bibliothèque a à cœur d'être un lieu d'échange, de partage et de rencontre, sa devise, **Partager Plaisir De Lire biblioVenoge**, n'est que la pointe de l'iceberg. Elle se veut aussi innovante, attractive et adaptée aux besoins de ses usagers. En constante évolution, elle suit au plus près les demandes et les nouveautés de la société.
- Elle se réjouit pour le coup du prochain futur prévu pour la bibliothèque au centre de Daillens, près du restaurant la Balance, qui lui permettra de s'agrandir et d'avoir des locaux tout neufs pour encore plus d'idées à mettre sur pied !



### 1.8 Ludothèque intercommunale de la Venoge

- La gestion de la structure est toujours animée avec beaucoup d'énergie et d'idées par Mme Fabienne Pellet, animatrice, qui veille à ce que le local, toujours bien fréquenté par les jeunes de la région et continue à proposer une palette de jeux intéressants.
- Le succès de cette structure pose des problèmes que l'avenir devrait régler. Par exemple, la petitesse du local. La Commune de Cossonay cherche un lieu plus adapté pour ce service.
- Une approche avec les Communes de l'ASPIC pourrait être entreprise pour permettre à l'ensemble du bassin des habitants de financer et de connaître ce lieu.
- La Municipalité tient à préciser que ce service est assuré par des bénévoles qui, de surcroît, doivent payer leur parking !

### 1.9 Garderie « Les P'tits Tartreux »

- La garderie a connu des changements importants à sa tête puisqu'une nouvelle directrice, Mme Magali Lepri, a repris les rênes de la structure. Sous sa direction, la garderie se porte mieux, bénéficiant d'un taux d'occupation plus important.
- La Municipalité remercie Mme Carole Renon pour son travail de gestionnaire financier au sein de cette entité dont elle administre les comptes avec enthousiasme et professionnalisme.

- Nous ne pouvons rédiger ce rapport sans revenir sur la tragédie qui a coûté la vie à une stagiaire, tout en remerciant le travail de la gendarmerie et des forces de police pour la parfaite gestion de cette crise. La communauté a été très choquée par cet acte abominable.
- Le taux d'occupation de la structure est bon et répond aux vœux des parents.
- Des courriers et des discussions sont en cours avec l'AJERCO qui pourrait reprendre cette structure préscolaire. Les conditions n'ont pas été finalisées à ce jour.

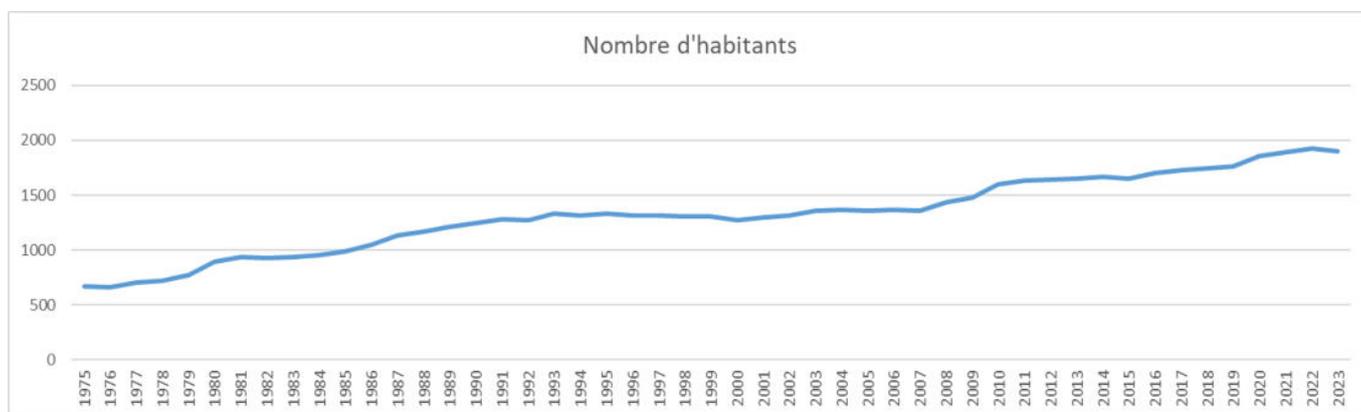
### 1.10 Relations avec l'Etat

- Le 14 mars, notre Commune a reçu le Préfet, M. Pascal Dessauges, pour sa visite annuelle. Cette visite a pour but de vérifier la tenue de divers dossiers et la bonne marche de notre administration ainsi que celle du Conseil communal. C'est aussi l'occasion d'échanger sur les relations que nous entretenons avec l'Etat. Comme de coutume, le Préfet effectue la visite de deux Communes le même jour et nous nous retrouvons en fin de journée autour d'un repas pour faire plus ample connaissance et partager nos expériences. Cette année, c'est avec la Commune de Fey que nous avons pu échanger.
- Les relations avec les services de l'Etat sont d'une manière générale bonnes, même si nous regrettons parfois les lenteurs administratives.

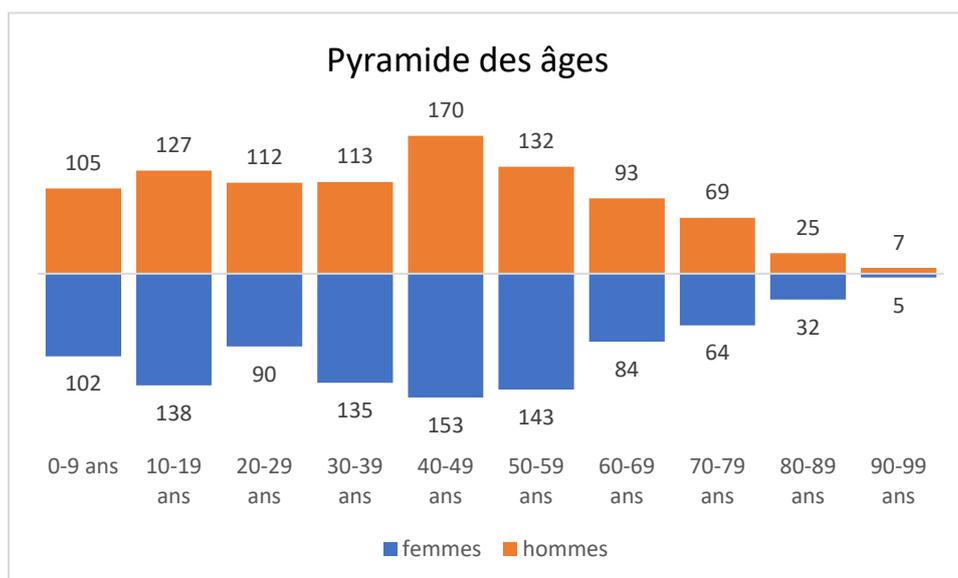
### 1.11 Contrôle des habitants

Evolution de la population (chiffres officiels StatVD) :

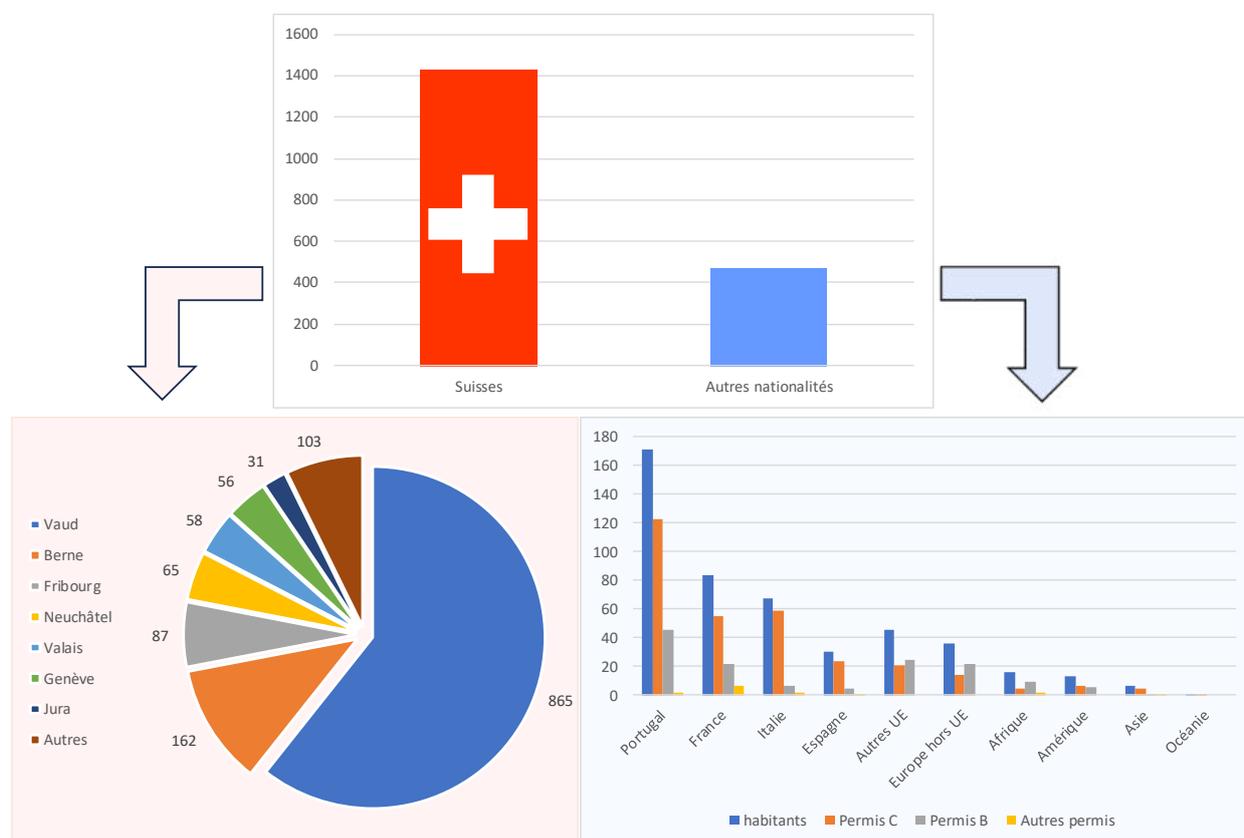
Population au 31.12	<u>1950</u>	<u>1980</u>	<u>2000</u>	<u>2010</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>
	256	891	1'269	1'595	1'760	1'855	1'890	1'923	1'899



La croissance de la population connaît une légère régression, la première depuis 2015.



Les graphiques ci-dessous vous indiquent l'origine des habitants de notre village et le type de permis dont ils disposent.



Le bureau du contrôle des habitants a enregistré 405 mutations durant l'année (405 en 2022 ; 314 en 2021), correspondant à :

Naissances	10
Décès	11
Changement d'état civil	17 (dont 12 mariages et 5 divorces)
Naturalisations	10 (dont 9 originaires de Penthaz)
Arrivées (1)	170
Départs (2)	175

(1) Y compris 6 résidences secondaires (dont 2 MEP et 2 au pair)

(2) Y compris 5 résidences secondaires (dont 4 MEP et 1 au pair)

### 1.12 Jubilaires

- En 2023, une délégation municipale s'est rendue chez MM. Jean Bommottet, Ernst Trauffer et Willy Magnenat afin de fêter leurs 90 ans. Nous les félicitons pour leur magnifique jubilé, ainsi que Mme Eliette Grimm que nous n'avons pas pu rencontrer.
- Pour diverses raisons, nous n'avons pas pu rendre visite à Mme et M. Bluette et Johann Glättli, Mme et M. Denise et Kurt Potz, Mme et M. Marcienne et Pierre Martin ainsi que Mme et M. Elda et Hans Grieder pour leurs 60 ans de mariage ainsi que Mme et M. Ruth et André Roulin pour leurs 50 ans de mariage. Nous les félicitons pour toutes ces années de vie commune et leur souhaitons le meilleur pour l'avenir.

### 1.13 Sociétés locales

#### **USL**

- Les membres de la société ont assuré le fonctionnement du bar USL durant le Festival Venoge, celui-ci ayant été placé cette année dans le site du festival. Il est à noter que la tenue de ce bar permet de resserrer les liens entre les membres des différentes sociétés. Nous remercions le comité pour son implication dans cette manifestation
- Le loto de l'USL a été particulièrement fructueux et a joui d'un succès sans précédent.
- Durant l'assemblée générale, quelques problèmes ont été relevés concernant la présence du Venoge Festival dans notre Commune, ce qui a perturbé les habitudes de nos sociétés.

#### **Gym pour Tous**

- La société, dirigée aujourd'hui par Mme Stéphanie Pellet, qui n'est autre que la fille de notre dynamique responsable de la Ludothèque, continue son travail en vue de motiver les jeunes et moins jeunes à la pratique d'un sport complet et bon marché. Sous la houlette de moniteurs motivés, la soirée de gym s'est déroulée dans la bonne humeur.
- La société recherche des moniteurs et monitrices pour compléter son staff.
- La cohabitation gym-foot-hockey est compliquée et l'utilisation de la salle donne parfois des sueurs froides à notre concierge qui doit composer avec tout ce monde, ainsi qu'avec les écoles, pour assurer le rangement et l'accessibilité au matériel.

#### **Société de Jeunesse**

- La société a participé pleinement à l'organisation du 1<sup>er</sup> août et du Tour de Gourmandie avec la collaboration de membres de la Gym et du Chœur mixte. Nous les remercions tous pour leur engagement.
- De nouveaux membres sont venus étoffer l'effectif de cette société, qui œuvre avec énergie au maintien des traditions villageoises et se met toujours au service de la communauté pour assurer au mieux la vie sociale.
- La Municipalité profite de cette occasion pour renouveler ses plus vifs remerciements à la société pour l'aide apportée à l'organisation de la Fête des Tartreux.

#### **FC Venoge**

- Le traditionnel dîner de soutien du FC Venoge a été comme toujours un réel succès.
- Le Club maintient avec brio sa place dans l'élite du football vaudois.
- Les travaux de réfection du terrain, de pose d'un éclairage normalisé, ainsi que l'implantation de l'arrosage automatique seront exécutés en automne 2024.
- A la suite du Festival Venoge, peu de dégâts ont été faits au terrain.

#### **Chœur mixte « Le Rosey »**

- Malgré la moyenne d'âge de ses membres, la société continue à nous surprendre par l'énergie déployée, en particulier lors des soirées, et qui fait plaisir à voir. La fusion avec la société-sœur de Penthalaz est une réussite certaine.

### **Unihockey Club de Penthaz**

- L'organisation du traditionnel brunch du Nouvel-An a été menée avec beaucoup de professionnalisme par la société. Les mets proposés ont régalé les papilles des hockeyeurs et des participants.
- Les deux équipes actives obtiennent de bons résultats dans leur catégorie respective, et la première équipe a été promue en 3<sup>ème</sup> ligue. La Municipalité adresse au Club toutes ses félicitations !

### **Société de tir Amis du Tir**

- La société a assuré ses services habituels, notamment l'organisation des tirs obligatoires.

### **1.14 Manifestations**

- On parle beaucoup du coût des charges communales et du moyen de les diminuer. On cherche des pistes pour enrayer la facture sociale qui ne cesse de s'accroître. Nous allons par ces quelques lignes vous donner notre avis à ce sujet :

Chercher à économiser et diminuer les dépenses communales au détriment du fonctionnement récréatif de notre village serait une erreur. Le gain que nous obtiendrions serait reversé à l'Etat de Vaud sous une forme que ce dernier aurait loisir d'imaginer.

Continuer de financer les activités culturelles communales ou intercommunales en encourageant la culture, les sports, les relations humaines, en créant des endroits, des lieux où les gens se rencontrent et partagent leurs soucis ou leurs joies dans des lieux tels que la bibliothèque, la ludothèque, l'église, les lotos, la soirée de gym, celle du chœur mixte, le petit Nouvel an du hockey, dans nos bus ou encore sur la place de jeu ne peut être que bénéfique pour l'avenir de notre société, cette société qui se noie sous la quantité d'informations plus ou moins vraies véhiculées par les réseaux sociaux ou par les divers médias.

Il est important qu'une partie de nos impôts contribue à financer l'imagination, la créativité, le lien qui nous lie. L'homme n'est pas fait pour vivre seul, c'est un être sociable qui semble parfois l'oublier. C'est à la communauté de le lui rappeler en créant des endroits de rencontre et d'épanouissement. Depuis quelques décennies, nous avons tendance à obliger l'homme à s'isoler. Force est de constater que la grande distribution a fait fermer les petits commerces et que les restaurants gastronomiques ont succédé aux pintes ; ces lieux de vie et de rencontre disparaissent donc peu à peu. La performance a supplanté le plaisir, on le voit dans les sports ou les activités culturelles, il faut toujours en faire plus ou en donner plus.

Il est important de revenir à des choses simples, boire un verre avec des amis autour d'une table aux Tartreux même si c'est toujours le même concept, partager le brunch du nouvel-an même si c'est toujours le même jour, participer au 1<sup>er</sup> août même s'il y a toujours le même repas, suivre les soirées des sociétés même si c'est toujours au même endroit et que l'on ne gagne jamais à la tombola ! Il faut motiver notre jeunesse à sortir et partager, afin que tous les efforts des générations précédentes soient suivis et adaptés.

- La Municipalité tient dans ce rapport à remercier toutes les personnes qui investissent du temps, de la patience et de la détermination pour permettre à notre village de vivre et de donner à ses habitants la possibilité de s'exprimer dans tous les domaines culturels ou sportifs.
- Il est important de préciser que le travail de décoration entrepris par notre voirie a donné une touche d'originalité, et que le fait d'égayer les journées d'animations par un brin de fantaisie a réjoui plus d'un habitant.

### **Fête des Tartreux**

- La Fête des Tartreux a pu se dérouler dans des conditions normales. La manifestation a pris ses nouvelles marques en étant désormais organisée sur la place de la Léchire : cet endroit semble en effet convenir au plus grand nombre. La situation centralisée permet aux parents de garder un œil sur leurs enfants tout en profitant de l'apéro ou du repas. Cette édition a été animée par Serge. Le bal de samedi a été animé par Freeson.
- Cette manifestation-phare de notre village est désormais orchestrée par la Société de Jeunesse.

- Le traditionnel repas de midi, rosbif et frites, a été préparé par la maison Rochat.
- Pour cette édition, la MEP tenait un stand Pizza.

### **Roses de la Saint-Valentin**

- La manifestation reçoit toujours un bon accueil au sein de la population de tous les genres. Cette célébration du patron des amoureux est très appréciée, même au-delà des frontières communales.

### **Fête nationale**

- Notre fête nationale, organisée avec la Commune de Penthalaz, s'est déroulée sur notre site cette année. Nous avons profité d'une offre de notre prestataire cantine qui nous a laissé l'installation à la suite de la Fête des Tartreux. C'est donc sous cantine que s'est déroulée cette manifestation, nous permettant de nous rappeler la création de notre beau pays qui, malgré ses imperfections, fait bien des envieux dans le cortège des nations.
- La fête du 1<sup>er</sup> août est un classique que nombre de nos citoyens apprécient et à laquelle ils aiment participer. Fidèle à notre nature, elle se dépeint comme modeste mais solennelle et aime embraser son public par un cantique qui pourrait être plus harmonieux et fédérateur.
- Notre fête nationale a eu un joli succès. La partie officielle a été assurée par les discours des deux Syndics et d'un représentant de la paroisse.
- Nous tenons à remercier la Société de Jeunesse pour l'organisation de cette journée. Toute notre gratitude va également aux collaborateurs de notre bus PPDLV qui ont assuré le service transport entre les 2 villages.
- Pour répondre aux vœux de la majorité de nos habitants, la partie festive se déroulera désormais sans l'illumination des feux d'artifices. Souhaitons que cette décision ne rebute pas les amateurs de patriotisme.

### **Tour de Gourmandie**

- Nouveau venu au catalogue des manifestations, le Tour de Gourmandie s'est déroulé une semaine avant le départ du Tour de Romandie cycliste dont le départ fut donné à Vufflens-la-Ville. Cette balade à vélo, ouverte à tous, a permis aux participants de traverser nos 6 Communes sous un soleil resplendissant.
- Les participants ont été enchantés de cette journée dont les étapes ont été les suivantes : après le départ donné à Vufflens-la-Ville, les cyclistes ont rejoint Mex où un ravitaillement, offert par la maison Rivella a été distribué, puis la troupe s'est dirigée vers Daillens pour un déjeuner en campagne ; la troisième étape a été marquée par un arrêt sur la Commune de Lussey-Villars où les participants ont fait honneur à un splendide apéritif. Après avoir enfourché leur cycle, les coureurs ont pédalé jusqu'à Penthalaz pour le dîner magnifiquement préparé par la Commune ; après un bref arrêt sur notre territoire pour engloutir le fromage, tout le peloton a rejoint Vufflens-la-Ville pour le café-dessert et conclure cette sympathique journée dans la musique et la bonne humeur.
- Un grand merci à tous les organisateurs et aux sociétés qui ont fait de cette balade un sympathique moment de partage et de plaisir. Rendez-vous est donné pour 2024.

### **Venoge Festival**

- On relève de nombreux changements dans l'organisation de l'édition 2023, désormais chapeauté par la société Grand Chelem, en collaboration toutefois avec l'ancien comité du festival toujours présent.
- Quatre jours de temps radieux ont couronné cette manifestation, fête de la musique et de la bonne humeur. Il est certain que ces quatre jours hors du temps donnent à notre Commune une image différente, une sorte de Paléo à la taille du Gros-de-Vaud.
- Le programme a séduit les spectateurs, l'ambiance bon enfant a enchanté les organisateurs. La fête fut belle, la cohabitation avec le FC, l'école, l'UAPE s'étant dans l'ensemble bien passée, grâce aux efforts de chacun.
- La Municipalité est régulièrement en contact avec les organisateurs afin de régler les divers problèmes et trouver les solutions pour contenter tout le petit monde qui s'agite autour de ce festival. Certes, les nuisances sonores, générées autant par la programmation que par les cris

des festivaliers ou encore les opérations de montage et démontage, perturbent le voisinage ; la Municipalité relève toutefois que le festival et le surplus de trafic ne durent qu'un laps de temps plus court que bien des manifestations recensées dans le canton ou hors de nos frontières. D'autre part, les passionnés de musique et de festivals ont aussi droit à des sites les autorisant à nourrir leur passion au même titre que les footballeurs ont des terrains, les gymnastes des salles, les enfants des UAPE et les retraités des EMS.

- En conclusion, la Municipalité tient à remercier tous les bénévoles qui ont travaillé au stand USL, et féliciter le comité de l'USL pour la tenue du bar.

### **Balade villageoise**

- La balade annuelle 2023 a été dédiée cette année à un insecte particulièrement apprécié par le commun des mortels puisqu'il produit du miel, substance fort appréciée pour ses vertus médicinales et énergétiques, à savoir notre amie l'abeille. La découverte de son habitat et de ses mœurs a été commentée par M. Cédric Reymond, apiculteur sur notre Commune. La présentation du travail et de la vie de cette habitante de notre Commune s'est faite après une traditionnelle balade dans notre charmant village, manifestation qui est toujours bien suivie. Merci aux organisateurs et à la ruche de bénévoles qui permettent de jolies rencontres, hors réseaux sociaux.

### **Espace culturel du Bornalet**

- Les activités de l'Espace culturel sont toujours de bon aloi et suivies par un public de connaisseurs.
- Les Diman-Jeux sont toujours des moments de réunion agréable.
- L'Espace culturel a accueilli cette année quelques expositions, dont voici le programme.
 

18 mars	Expo-conférence Cléa Photography et Association Dystinctif
5,6 et 7 mai	Exposition Tableaux et statues, Karin Kleinert
Du 26 mai au 4 juin	Exposition Atelier la Grange des Bois, Ursins, Claudine Klay
- Trois marches ont été organisées :
 

3 mai	Marche Les Tartreux d'Or (séniors)
30 juin	Marche facile Les Tartreux d'Or
6 septembre	Marche Les Tartreux d'Or, Le Day-La Thiolle
- Deux ateliers chocolat ont été mis sur pied, dont la dégustation finale a été le point fort.
- Une magnifique fête d'Halloween a vu les démons de notre Commune parcourir le village en quête de sucreries et se restaurer autour d'un chaudron en dégustant la traditionnelle soupe à la courge. Clou de cette soirée : l'ex-maison Marino, propriété de la Commune, transformée pour l'occasion en Maison des Frissons, superbement aménagée sous la direction de Mme Natacha Baudet. Cette maison a été assidument fréquentée lors de cette mythique soirée.
- Quelques semaines plus tard, Mme Baudet récidivait et transformait cet espace en Maison du Père Noël. Ce lieu, qui a ouvert ses portes durant trois soirées, a enchanté les visiteurs par la merveilleuse décoration et les lumières des diverses pièces qui se sont reflétées dans les yeux des visiteurs jeunes et moins jeunes. Un grand merci à tous les artisans de ce moment de bonheur et merci au Père Noël pour sa présence durant ces trois nuits. A signaler que cette année, la Maison du Père Noël s'est dotée d'un mini marché à l'étage qui a satisfait autant les exposants que les badauds.
- Nous relèverons aussi les superbes décorations et la coopération de notre Groupe Voirie qui s'est découvert un talent pour souligner de manière originale toutes les animations de notre village, notamment en faisant vivre les espaces plates-bandes aux abords du Bornalet et aux entrées du village.
- Nous profitons également de ces quelques lignes pour remercier toutes les personnes qui œuvrent à animer notre village.
- Il est important de préciser que toutes ces manifestations impliquent que les personnes qui s'investissent à toutes ces créations consacrent du temps et de l'énergie. La Municipalité va étudier un moyen d'encourager et de récompenser les gens qui permettent de faire vivre notre village.

- La Municipalité a donné son accord pour que l'éclairage public soit éteint durant la nuit des Perséides afin que nos habitants puissent contempler les étoiles. Cette année, la manifestation a pu se faire dans d'excellentes conditions, succès dû principalement à la parfaite organisation du comité, à la passion de M. Claude Kart et de son groupe, ainsi qu'au parfait alignement de la voie céleste et de son cortège de planètes.

### Papet vaudois des Aînés

- A l'occasion de la fête de l'Indépendance vaudoise, les Communes de Penthaz, et de Daillens se sont associées pour offrir à nos Aînés le traditionnel papet, préparé à la grande salle de Daillens par les Municipaux de service. Pour l'édition 2023, une distribution hybride a été mise en place soit un repas pris à la salle de Daillens ou un take-away. La solution a séduit nos Aînés.
- La Municipalité tient à remercier tous les bénévoles qui ont œuvré pour que cet événement soit une réussite.

### Sortie des Aînés



- La sortie des aînés a réuni 44 personnes. Au départ de Penthaz à 8h40 le 4 octobre 2023, le car pris la route pour Villeneuve. Café croissant et suite par la route cantonale direction Martigny en remontant le Rhône puis crochet jusqu'à Riddes et retour vers Fully pour un accueil au Forum des Vignes avec l'apéro puis repas avec une excellente brisolée ! Au retour un arrêt à Chexbres pour un tour avec le petit train du Lavaux panorama !



- Tous les participants ont été enchantés de cette jolie journée organisée avec brio par M. Jean-Marc Gerber

### 1.15 Maison d'enfants de Penthaz (MEP)

- La Maison d'Enfants est animée cette année par le début des travaux de son extension. Tous ces travaux sont nécessaires, bien qu'ils perturbent le travail des animateurs, avancent bien à la satisfaction de l'association.
- La MEP utilise la salle de gym de la Léchire une fois par semaine.
- L'assemblée générale statutaire s'est tenue devant un public parsemé ; le comité poursuit son rôle de gestionnaire de l'institution.
- A noter que cette année a été la dernière année pour l'emblématique directeur, M. Eric Hartmann, qui a pris sa retraite en décembre. Son poste sera désormais assuré par son ancien second M. Orsat Radonic.

### 1.16 Bus PPDLV - Transports régionaux

- Ce moyen de locomotion intercommunal ne cesse d'être apprécié par nos concitoyens, même si pour notre Commune l'offre de Car Postal et des T-L s'est considérablement améliorée ces dernières années.
- Toutefois, les Municipaux en charge et les Syndics se sont penchés sur le ressenti de cette ligne par nos habitants. Il est vrai que les besoins ne sont pas tous similaires pour toutes les Communes. Un sondage a été effectué au sein de la population pour avoir l'avis des usagers. Le résultat de ce dernier sera connu en 2024.
- Bien que leurs compteurs arrivent gentiment à 200'000 kilomètres, les bus sont toujours en bon état. Seuls quelques soucis sont à signaler : les portes latérales électriques donnent des signes de fatigue et les freins qui sont régulièrement changés.
- Le coût de fonctionnement de service ne peut pas, contrairement à ce qui a été fait les exercices précédents, être porté dans les dépenses thématiques de la péréquation intercommunale. Il en résulte que le coût effectif de cette ligne de bus pour la Commune de Penthaz correspond à ce qui figure dans le compte 180.3527, soit CHF 74'129.30 pour l'année 2023.
- Notre équipe de chauffeurs est toujours très motivée par ce service à la population. MM. Laurent Chapuis et Georges Barré, ainsi que Mme Patricia Cuénoud, ont fêté leur 10<sup>ème</sup> année au service des bus PPDLV. Cette équipe, complétée notamment par M. Christian Chapuy, est très appréciée par les usagers des bus et leur travail reflète la volonté des autorités de mettre au service de notre population les moyens de satisfaire leur quotidien.
- Abandon de la carte CFF : La bien connue et appréciée carte journalière CFF a tiré sa révérence fin 2023. À partir de 2024, sa remplaçante est la «carte journalière dégriffée Commune» qui peut être achetée en exclusivité aux guichets des Communes et des villes, dont Penthaz. La nouvelle offre s'inspire de la carte journalière dégriffée, déjà bien connue dans les transports publics. Elle comprend deux niveaux de prix et est disponible pour la première et la deuxième classe avec ou sans abonnement demi-tarif. Le contingentement par Commune et la restriction de la vente aux habitants de la Commune concernée disparaissent. Ainsi, la clientèle dite « non numérique » a elle aussi accès aux titres de transport dégriffés.

### 1.17 Collaborations intercommunales

- L'ARGdV regroupe actuellement les 36 Communes du district du Gros-de-Vaud et 204 membres privés composés d'entreprises, d'associations et de particuliers. Son comité, élu par l'assemblée générale, a pour but de renforcer l'identité régionale à travers le développement des activités touristiques, économiques, culturelles, des équipements et des services. Il est actuellement composé de 13 membres, majoritairement des syndics. MM. Yvan Stuzmann, Syndic de Lussery-Villars, et Didier Chapuis, Syndic de Penthalaz, en sont membres et représentent le bassin de la Venoge. En 2023, parmi les nombreux sujets traités, notons que l'ARGdV a déposé auprès des services de l'Etat une étude sur un Système de Gestion des Zones d'Activités (SGZA) et un Projet de Développement Régional Agricole (PRDA). Pour plus d'information, visitez le site internet de l'association à l'adresse [grossdvaud.ch](http://grossdvaud.ch).
- 

Association de  
Développement  
Région Gros-de-Vaud
- L'Association de Communes Vaudoises (AdCV) dont notre Commune fait partie regroupe actuellement 69 Communes. Son ambition est de renforcer la responsabilité des Communes et de défendre leur autonomie. Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 22 juin à Eysins, les communes membres de l'Association de Communes Vaudoises (AdCV) ont ratifié à une large majorité de 83% l'accord sur la nouvelle péréquation intercommunale (NPIV) entre les associations faitières de Communes et le Conseil d'Etat. Conçu comme contre-projet à l'initiative SOS Communes, cet accord consacre des avancées majeures pour les Communes vaudoises. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site internet de l'association à l'adresse [adcv.ch](http://adcv.ch).
- 

- Les rencontres PPDLV et Venoge 6 se sont poursuivies durant l'année écoulée. Elles sont l'occasion de partager nos expériences et de tenter de trouver des solutions communes sur certaines thématiques. C'est aussi l'opportunité de créer des liens entre les membres de nos exécutifs. Les points forts de 2023 sont sans nul doute l'organisation du départ de la dernière étape du Tour de Romandie ainsi que l'organisation du Tour de Gourmandie qui ont eu un franc succès.
- Le projet de construction des nouvelles infrastructures scolaires du Cheminet à Penthalaz, piloté par le Comité directeur de l'ASIVenoge, est entré en 2023 dans une nouvelle phase. Après l'obtention des crédits de construction auprès du Conseil intercommunal de l'ASIVenoge et du Conseil communal de Penthalaz, les constructions ont pu commencer au début de l'été.

### 1.18 Piscine intercommunale (ASPIC)

- La piscine intercommunale offre un intéressant panel d'activités liées au sport nautique.
- L'organisation de compétitions de water-polo attirent un public de connaisseurs.
- L'engouement du public continue et ce lieu permet à tout un bassin de population de se retrouver et de bénéficier des avantages sanitaires de la natation. La fréquentation de la cafeteria est également en hausse.

### 1.19 Archivage

- Comme prévu, le travail complémentaire concernant le tri et le reconditionnement de nos archives a été réalisé par la société Pro Archives en fin d'année.
- La Municipalité a décidé que cette tâche serait dorénavant effectuée chaque année. Un contrat de maintenance a été conclu avec Pro Archives afin qu'ils interviennent une ou deux fois par an. Ce contrat sera adapté en fonction du volume d'archives à traiter.

### 1.20 Point de Rencontre d'Urgence, Economies d'énergie

- Dans le contexte de la crise énergétique envisagée en 2022, la mise en place de Points de Rencontre d'Urgence (PRU) relevait de la responsabilité des Communes. Bien que les risques de cette crise se soient minimisés en 2023, le concept de PRU a été maintenu. Il est important de pouvoir disposer et d'activer cette infrastructure dans toutes circonstances. En cas de catastrophe ou de situation d'urgence, la population d'une zone menacée ou sinistrée doit pouvoir se rendre dans un lieu prédéterminé et proche d'elle, pour y trouver des informations et l'aide dont elle a besoin. Pour Penthalaz, le PRU se situe, en cas de nécessité, à la Maison de Commune et exploité par le personnel communal sous la responsabilité de la Municipalité.
- En 2023, la Municipalité a décidé de maintenir les mesures afin de réaliser des économies d'électricité. Pour rappel, les principales sont :
  - L'extinction des panneaux d'affichage officiels et de l'éclairage de l'église ;
  - Le chauffage de l'église maintenu uniquement pour les cultes et les cérémonies ;
  - La limitation du chauffage et de l'eau chaude dans les bâtiments publics.
 D'autres pistes sont toujours à l'étude afin de réaliser d'autres économies d'énergie, notamment en ce qui concerne les bâtiments communaux.



## 2. FINANCES

### 2.1 Impôts

Le résultat des impôts pour l'année 2023 est excellent. Les produits dépassent le budget d'environ CHF 362'000.-.

Les impôts des personnes physiques sont supérieurs aux prévisions de CHF 229'475.39. Ils augmentent par rapport à 2022 de CHF 354'519.82. Il faut toutefois reconnaître que l'année 2022 n'était pas spécialement un bon cru de ce point de vue-là. Les impôts des personnes morales sont meilleurs que prévu de CHF 65'561.10, mais inférieurs aux résultats 2022 de CHF 24'139.90, année excellent sur ce point.

Les impôts conjoncturels (droits de mutation, impôt sur les successions et donations et impôt sur les gains immobiliers) sont supérieurs aux prévisions de CHF 57'787.70, grâce à la part sur les successions et donations. Ils dépassent de CHF 124'418.45 le résultat de l'année 2022, Toujours en grande partie grâce aux donations et successions. Cet impôt est de loin le plus volatil des trois. La prudence reste donc de mise lors des prévisions futures, comme cela avait déjà été relevé en 2022.

Les impôts fonciers ont progressé de CHF 8'468.20 par rapport à l'année 2022 et dépassent le budget de CHF 7'255.50. Ce ralentissement de la progression (+CHF 19'362.60 en 2022, +CHF 12'227.- en 2021, +CHF 19'738.55 en 2020, +CHF 13'669.15 en 2019) est à mettre en lien avec la baisse des transactions immobilières relevées dans le cadre des droits de mutation et des impôts sur les gains immobiliers.

Les défalcons sont à un niveau très bas cette année, en revanche la provision pour débiteurs fiscaux a dû être augmentée passablement. Cette provision est établie sur la base d'une évaluation des risques faite par l'Administration Cantonale des Impôts et adaptée par le boursier en fonction de la connaissance spécifique des contribuables.

La Commune sous-traite depuis des années la facturation et le suivi de l'encaissement des impôts à l'Administration Cantonale des Impôts. Ce travail nous est facturé CHF 32'744.43 pour l'année sous revue. Il se calcule sur la base d'un coût unitaire pour chaque contribuable et un taux (pour mille) appliqué sur les montants facturés pour les tâches de recouvrement. A cela s'ajoutent les frais de perception de l'impôt à la source et les frais effectifs des actes de poursuites pour atteindre le montant du compte « Frais de perception » (210.3187).

### 2.2 Service financier et péréquation intercommunale

#### **Dettes et service de la dette**

La dette à long terme au 31 décembre 2023 se monte à CHF 3'314'000.- auxquels s'ajoute un emprunt renouvelable à court terme de CHF 500'000.-, soit un total d'endettement de CHF 3'814'000.-. Cela représente une diminution de CHF 1'114'000.- par rapport à l'année précédente. Cet amortissement est constitué de CHF 114'000.- en lien avec les emprunts à long terme (amortissements contractuels) et CHF 1'000'000.- de réduction de l'engagement à court terme qui nous a permis de maintenir un coût de la dette en valeur effective très modéré, ceci malgré les taux d'intérêt qui étaient largement remontés en 2022.

A nos propres dettes vient s'ajouter la quote-part des dettes des associations intercommunales dont nous sommes membres. Cette quote-part des dettes se monte à CHF 2'507'417.93 au 31 décembre 2023. Vous trouverez le détail dans l'annexe aux comptes au point 9.10 du présent rapport.

Le ratio retenu par le Canton pour la fixation du plafond d'endettement est le taux d'endettement net. Il doit être idéalement inférieur à 100% et ne devrait pas dépasser 250 %. Ce ratio prend en compte l'endettement brut ci-dessus diminué des actifs disponibles de la Commune. La différence est ensuite

comparée aux revenus fiscaux et autres revenus réguliers non affectés. Au 31 décembre 2023, il est de 70 % pour notre commune en diminution par rapport aux années précédente comme le démonte le tableau ci-dessous :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dettes brutes	9 169 163	9 664 085	9 469 302	8 981 302	9 106 644	8 954 319	8 220 092	8 032 416
Dettes nettes	3 213 865	4 211 744	4 710 363	4 390 513	5 006 564	4 221 679	4 087 239	3 800 934
Revenus fiscaux et autres revenus réguliers non affectés	4 367 420	4 636 115	4 946 904	4 986 016	4 966 088	5 408 488	5 064 419	5 467 219
Taux d'endettement net	74%	91%	95%	88%	101%	78%	81%	70%

La Municipalité a opté pour une stratégie mixte pour la durée de ses emprunts. Elle souhaite pouvoir, grâce à des emprunts à court terme, utiliser la liquidité disponible pour réduire la charge d'intérêts, tout en sécurisant une partie de sa dette contre une remontée des taux. Cela se traduit à fin 2023 par une dette à long terme de CHF 3'314'000.- avec une échéance moyenne à environ 4 ans et une dette à court terme (3 mois) de CHF 500'000.-.

La hausse des taux que nous avons connu, à partir de fin mars 2022, a pesé sur les charges d'intérêts. Celles-ci sont passées de CHF 32'497.30 en 2022 à CHF 37'611.02, malgré la baisse des dettes de plus de 22 %.

Le détail de nos emprunts actifs durant l'exercice sous revue vous est présenté dans le tableau ci-après :

#### Emprunts à court terme

Comptes	Bailleur	création/échéance	Taux	Emprunt initial	Remboursements déjà effectués	Au 1er janvier 2023	Emprunt	Remboursements de l'exercice	Au 31 décembre 2023
921.01	Swissquote	30.09.2022 / 31.03.2023	1.20%	1 500 000.00		1 500 000.00	-	-1 500 000.00	-
921.01	Swissquote	31.03.2023 / 02.10.2023	1.50%	500 000.00		-	500 000.00	-500 000.00	-
921.01	Swissquote	02.10.2023 / 02.04.2024	2.03%	500 000.00		-	500 000.00	-	500 000.00
<b>Total des emprunts court terme</b>						<b>1 500 000.00</b>	<b>1 000 000.00</b>	<b>-2 000 000.00</b>	<b>500 000.00</b>

#### Emprunts à moyen et long terme

Comptes	Bailleur	création/échéance	Taux	Emprunt initial	Remboursements déjà effectués	Au 1er janvier 2023	Emprunt	Remboursements de l'exercice	Au 31 décembre 2023
922.08	SUVA	16.10.2017 / 16.10.2027	0.63%	800 000.00	-80 000.00	720 000.00	-	-16 000.00	704 000.00
922.09	SUVA	15.03.2018 / 15.03.2028	0.83%	900 000.00	-72 000.00	828 000.00	-	-18 000.00	810 000.00
922.10	SUVA	15.03.2018 / 15.03.2028	0.83%	2 000 000.00	-160 000.00	1 840 000.00	-	-40 000.00	1 800 000.00
<b>Total des emprunt moyen et long terme</b>					<b>-312 000.00</b>	<b>3 388 000.00</b>	<b>-</b>	<b>-74 000.00</b>	<b>3 314 000.00</b>
<b>Total des emprunt</b>					<b>-312 000.00</b>	<b>4 888 000.00</b>	<b>1 000 000.00</b>	<b>-2 074 000.00</b>	<b>3 814 000.00</b>

## Péréquation intercommunale

La péréquation directe intercommunale se répartit sur trois comptes distincts.

Le premier (220.4520) concerne le retour bénéficiant aux Communes qui lui-même se subdivise en deux couches :

- la couche « population » qui rétribue les Communes sur la base de leur population,
- la couche « solidarité » qui rétribue les Communes dont le niveau de financement est inférieur à la moyenne cantonale.

Le deuxième (220.4520.2) concerne les dépenses thématiques. Il s'agit de soutenir les Communes qui subissent des charges importantes au regard de leur capacité financière en relation avec les routes et les transports d'une part et les forêts d'autre part.

Pour terminer, le troisième (220.3520) représente la contribution des Communes à la péréquation. Elle correspond à la couverture des deux premiers éléments de la péréquation. Le montant total est réparti entre les Communes en fonction de leur capacité financière respective.

Le bon résultat fiscal dont nous parlions au point 2.1 ci-dessus entraîne la hausse de notre contribution à la péréquation intercommunale de manière significative.

Le 30 mars 2023, le Conseil d'Etat, l'UCV et l'AdCV ont paraphé un accord institutionnel qui jette les bases de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV). L'accord prévoit également l'accélération et le renforcement du rééquilibrage financier en faveur des Communes qui avait été instauré par l'accord de 2020 entre l'Etat et l'UCV et une nette diminution de la participation des Communes aux augmentations des dépenses sociales, dès 2026. Les dispositions prévues par l'accord seront soumises au Grand Conseil, avec l'initiative SOS Communes. Le calendrier prévu devrait permettre l'entrée en vigueur des dispositions finalement retenues le 1er janvier 2025.

### **2.3 Investissements soumis à préavis**

L'analyse du remplacement du pont sur la Venoge s'est poursuivie. A ce jour, CHF 151'760.30 ont été investis sur l'enveloppe de CHF 70'000.- accordée par le Conseil communal dans le cadre du préavis 02-2018. Le dépassement est dû à des analyses supplémentaires nécessaires à l'évaluation de la situation et une partie de cette somme devrait être prise en charge par les acteurs du projet, notamment l'AIEE.

La reconstruction de collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, ainsi que la pose d'une conduite d'eau potable entre la route de Sullens et la route de Lausanne a débuté en 2020. L'investissement final se monte à CHF 319'816.00 sur l'enveloppe de CHF 280'000.- accordée par le Conseil communal dans le cadre du préavis 01-2020, soit un dépassement de CHF 39'816.-, en raison notamment de la rupture de la conduite d'eau de la route de Lausanne lors des travaux. Les amortissements ont débuté en 2022, soit CHF 8368.50 pour la partie relative aux EC/EU et CHF 2'294.90 pour la partie relative aux eaux potables. Pour cette deuxième partie, conformément au préavis, le solde de l'investissement a été amorti par la réserve.

Le changement de la conduite d'eau potable à la route de la Veivy a été effectué sur la base des préavis, 06-2021 et 01-2022. Le coût final de ces investissements se monte à CHF 290'446.61 sur l'enveloppe de CHF 311'000.-. Les travaux ont été intégralement amortis par la réserve affectée du service des eaux comme le préoyaient les deux préavis.

L'étude relative à la réfection du trottoir de la route de Cossonay a débuté en 2021. L'investissement consenti à ce jour se monte à CHF 63'483.65. Le crédit d'étude accordé par le Conseil communal dans le cadre du préavis 07-2021 se monte à CHF 60'000.-.

### **2.4 Utilisation des compétences municipales**

En 2023, la Municipalité a eu recours à la compétence que le Conseil communal lui a accordée et qui a été renouvelée pour la législature 2021-2026 à une seule reprise.

Il s'agissait de la révision des stores de la grande salle qui a fait l'objet d'un préavis (01-2023) soumis le 5 octobre 2023 au Conseil communal.

## 3. DOMAINES ET BÂTIMENTS

Un audit de tous les bâtiments communaux (à l'exception du Bornalet en raison de sa démolition imminente) a été effectué au cours de l'été 2023, un travail nécessaire à nos yeux pour se rendre compte de l'état de nos bâtiments et de pouvoir budgétiser d'éventuels travaux de rénovations futurs.

Un ingénieur en CVSE (Chauffage, Ventilation, Sanitaire et Electricité), un architecte SIA (Société suisse des Ingénieurs et des Architectes), un ingénieur en béton/bois et un ingénieur thermique ont inspecté le Collège, la grande Salle, la Voirie, le Battoir, la Porcherie, l'Eglise et la Maison de Commune.

Ces rapports n'ont révélé aucun problème majeur, à l'exception de quelques faiblesses au niveau du battoir, ne nécessitant pas d'intervention urgente.

Le rapport souligne également des points faibles en termes d'efficacité énergétique dans certains bâtiments, que nous allons améliorer au fil des ans.

### 3.1 Décharges

- L'exploitation de la décharge de Colliare est en fonction depuis 2022. Il est prévu que ces travaux, visant au comblement du site et à sa réhabilitation, dureront au maximum 15 ans.
- Aucune nuisance n'est à signaler, tant au niveau de la circulation des camions, de la propreté de la route de la Rippe ou du bruit lié à l'exploitation.



### 3.2 Jardins familiaux

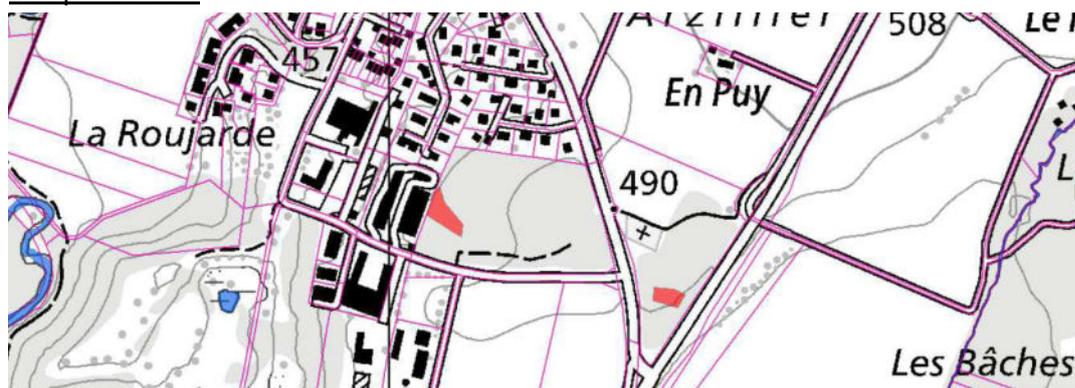
- Aucun changement n'est intervenu en 2023. Ces lieux sont toujours très prisés et la liste d'attente est bien étoffée.

### 3.3 Forêts, arbres et haies

- L'année 2023 a vu peu de cas de nids de chenilles processionnaires.
- Deux coupes ont été réalisées, une première éclaircie dans le massif des Rippes, en suivant les interventions accomplies en 2021 et 2022, la seconde dans le massif forestier bordant le cimetière, où des hêtres déperissant ont été prélevés. Les bois ont été, en grande partie, valorisés en ballots de bois de chauffage et vendus aux concitoyens de notre Commune qui en avaient préalable fait la demande. Le solde a été vendu pour du bois de déchetage permettant la création de plaquettes forestières.
- Des soins à la jeune forêt ont été réalisés dans le massif forestier de la Rippe, ceci afin de sélectionner les tiges les plus vigoureuses et résistantes aux changements climatiques

#### Plantations et soins culturaux



Coupe de bois**3.4 Bois de feu**

- Le martelage a eu lieu le 17 novembre.

**3.5 Maison de Commune**

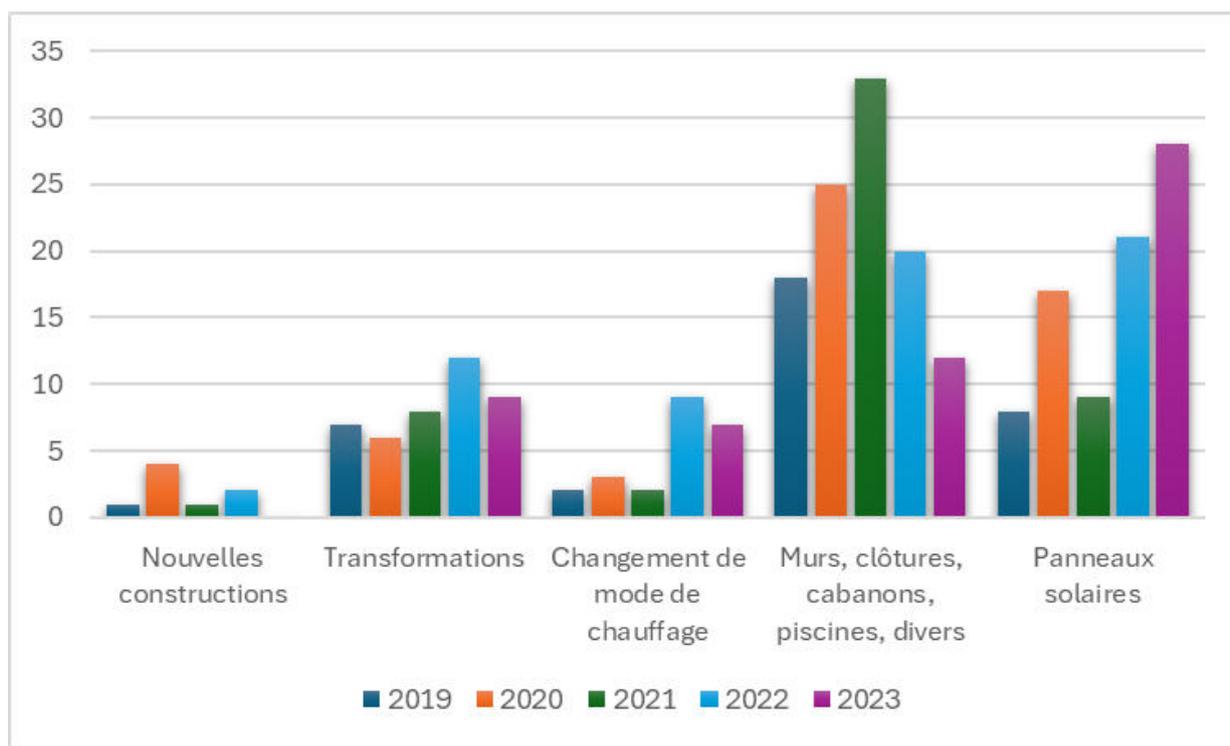
- A part l'entretien courant, aucuns travaux n'ont été nécessaires dans le bâtiment.
- Des devis ont été demandés, en vue d'une réalisation en 2024, pour le remplacement de la sonnette avec une caméra.

**3.6 Salle polyvalente**

- L'entretien courant a suivi son cours.
- Le chauffage donne des signes de faiblesse. Un problème a été identifié : le chauffe-eau n'atteint plus la température optimum.
- Le brûleur de la chaudière a dû être remplacé.
- Les stores ont fait l'objet d'une révision complète du système.
- Des offres ont été demandées pour le remplacement partiel de la sonorisation
- Les répondants communaux en matière de son et lumière, MM. Evan Bommottet et Luca Turin collaborent parfaitement bien ensemble pour assurer la technique durant les soirées.
- La Municipalité est attentive à maintenir ce haut-lieu de la vie villageoise dans les meilleures conditions.

**3.7 Police des constructions****Permis de construire :**

Type/Année de construction	2019	2020	2021	2022	2023
Nouvelles constructions	1	4	1	2	0
Transformations	7	6	8	12	9
Changement de mode de chauffage	2	3	2	9	7
Murs, clôtures, cabanons, piscines, divers	18	25	33	20	12
Panneaux solaires	8	17	9	21	28
<b>Totaux</b>	<b>36</b>	<b>55</b>	<b>53</b>	<b>64</b>	<b>56</b>



### 3.8 Aménagement du territoire

- A la suite de l'examen préalable de notre Plan d'Affectation Communal (PACom), nous avons réglé les derniers points que les services de l'Etat avaient soulevés. Cependant, une dernière thématique a dû être traitée durant l'année. Elle concerne la parcelle occupée par la Maison d'Enfants (la MEP). Un projet de développement de cette structure en termes de capacité d'accueil a été initié par la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse et l'Office fédéral de la Justice. Pour permettre ce développement, il s'est avéré nécessaire de modifier l'affectation de la parcelle. Un rapport pour un examen préalable complémentaire a été adressé au Canton. Ce dernier a répondu favorablement en toute fin d'année. Nous espérons pouvoir enfin mettre à l'enquête notre PACom en 2024.

### 3.9 Terrains de sport

- Le terrain a eu droit à une remise en état à la suite du passage du Festival Venoge.
- Le remplacement de l'éclairage ainsi que l'installation de l'arrosage automatique ont été reportés à fin août 2024
- Les installations sportives vont subir un important lifting en 2024-2025, plusieurs projets sont en cours, tous plus attrayants les uns que les autres. La Municipalité se réjouit de l'engouement des citoyens pour le site de la Léchire qui est le noyau social, sportif et culturel de notre village.

### 3.10 Place de jeux et installations sportives

- La place de jeux a été mise aux normes et équipée de nouveau matériel afin de répondre à l'affluence d'enfants sur cette place. La Municipalité réfléchit à la possibilité de rendre ce lieu encore plus attractif pour les usagers.
- Le skate-park est toujours très prisé par les amateurs de cette activité.
- Fin 2023, la Municipalité a mandaté un pool d'architectes et d'urbanistes pour avoir une vision globale du site de la Léchire, notamment sur les places de jeux et installations sportives. Les premières conclusions sont attendues pour le premier trimestre 2024.

### 3.11 Porcherie

- Aucuns travaux n'ont été nécessaires dans ce bâtiment.

### 3.12 Collège de la Léchire

- Une réflexion est en cours pour revoir l'enveloppe du bâtiment afin de répondre aux normes thermiques actuelles. Cette réflexion englobe également le système de chauffage. À ce stade, nous en sommes encore aux discussions préliminaires ; le chemin vers la mise en œuvre est encore long.
- Suite au remplacement des luminaires dans les corridors en 2022, les interrupteurs ont été remplacés par des détecteurs de mouvements.

### 3.13 Collège du Bornalet

- Une importante inondation au rez-de-chaussée du collège s'est produite au début d'année. Le remplacement de la canalisation des eaux usées du bâtiment a dû être entrepris.
- Les réflexions concernant le projet de transformation du site du Bornalet se sont poursuivies pendant cette année 2023. Des discussions avec d'une part la PPE de la « rue du Four 2 » dans le but de pouvoir accéder au parking souterrain de la nouvelle construction par leur parcelle et avec d'autre part l'AJERCO pour la création d'une structure d'accueil préscolaire à Penthaz ont été menées tout au long de l'année et ont abouti. Une demande de crédit d'étude a été faite début 2023.
- À la suite d'un concours entre deux architectes, M. JL. Villard et M. JF. Godat, c'est le projet de ce dernier qui a été retenu pour réaliser les plans du bâtiment. Les deux projets étant pleins de qualités, ce fut compliqué de faire un choix pour les départager. Le futur bâtiment comprendra 14 appartements et 21 places de parking en sous-sol (avec accès depuis la rampe de la PPE « Rue du Four 2 »), ainsi qu'une surface au rez-de-chaussée pouvant être divisée pour des commerces ou une salle communale. En septembre, la Municipalité a engagé un bureau d'assistance à maîtrise d'ouvrage (BAMO) afin de coordonner le projet avec l'architecte et les différents intervenants, tels que les ingénieurs.
- La mise à l'enquête du futur bâtiment est prévue pour mai 2024.
- Le contrôle électrique OIBT a été réalisé en octobre, malgré notre insistance auprès de la Romande Energie pour obtenir une dérogation, sachant que le bâtiment serait détruit.

### 3.14 Bâtiment de la Voirie et Battoir

- L'éclairage du local de la voirie a été intégralement remplacé par des LED avec des détecteurs de mouvements. La qualité de l'éclairage s'en trouve nettement améliorée.
- À la suite de l'audit des bâtiments, il est apparu que, bien que la structure ne soit pas en si mauvais état, certaines faiblesses et poutres nécessitaient d'être remplacées ou renforcées. Ces travaux de consolidation ont été réalisés par la voirie au cours du deuxième semestre 2023, et ce, à moindre coût.
- La partie inférieure du battoir est toujours louée au Venoge Festival pour l'entreposage d'une partie de leur matériel.



### 3.15 Eglise

- Des travaux de ferblanterie ont été effectués sur le porche d'entrée.
- L'éclairage de la nef et du chœur a été entièrement remplacé par des luminaires LED.
- Le micro et l'amplificateur ont été remplacés sur demande de notre pasteur, ces derniers étant passablement vétustes.

### 3.16 UAPE

- Le bâtiment des « P'tits Guêpiers » fonctionne bien, à la complète satisfaction des utilisateurs.
- Pour mener à bien le projet de la surélévation du bâtiment, nous avons engagé un BAMO, M. Alain Pirat. Il s'est avéré que le constructeur du premier étage à l'époque (Erne) a presque doublé ses prix pour la construction du deuxième étage. Par conséquent, nous avons dû explorer d'autres solutions et demander des offres à différents corps de métier afin de réduire les coûts de

construction et de rester dans le budget imparti. La livraison du deuxième étage est prévue pour la mi-2024.

### 3.17 Terrains communaux

- Les terrains communaux sont principalement utilisés pour l'agriculture.

## 4. TRAVAUX

### 4.1 Stationnement et signalisation

- À la suite de la pose du nouveau revêtement sur le bas du chemin de la Veivy, le marquage a été refait sur l'ensemble du tronçon.
- Le marquage dans certains secteurs du village a été refait. Des rappels de vitesse dans les zones 30 concernées par ces rafraîchissements ont été marqués au sol.

### 4.2 Routes

- Fin janvier, nous avons reçu de la DGMR un préavis positif à la suite de l'examen préalable du projet de réaménagement de la route de Cossonay. Lors de la séance de coordination avec le voyer des routes qui s'en est suivi, il est vite apparu qu'il n'était plus possible d'effectuer les travaux en 2023 dans la mesure où la pose de l'enrobé doit être effectuée en été. Les mois suivants ont été consacrés à l'étude des travaux que nous devons effectuer sur les canalisations d'eaux claires et d'eaux usées et sur la distribution d'eau potable afin de répondre aux plans directeurs communaux respectifs. La mise à l'enquête s'est déroulée du 22 juillet au 31 août et n'a suscité aucune opposition. Finalement, c'est lors de sa séance du 5 octobre que le Conseil communal a accepté le préavis 06-2023 demandant le crédit d'investissement. Pour rappel, le projet consiste, outre la mise en conformité des infrastructures, à rétrécir la chaussée au profit du trottoir, à créer un îlot central au début de la route côté Penthalaz et à créer un deuxième arrêt de bus dans le sens de la montée vers le chemin de la Vaux. Ces deux arrêts répondront aux exigences LHand (Loi fédérale sur l'égalité pour les Handicapés). Les travaux débuteront dès janvier 2024.
- Durant le dernier semestre de l'année, le projet de remplacement du pont de la Venoge a pu se finaliser. Un préavis demandant un crédit d'investissement sera présenté au Conseil communal début février 2024. Si toutes les conditions sont réunies, les travaux pourront débuter fin mars 2024.
- Au chemin du Montillier, des rangées de pavés en bordure de chaussée ont été refaites. Ces interventions budgétées ont été rendues nécessaires afin d'éviter que l'eau de ruissellement de la chaussée ne se déverse sur deux parcelles privées.

### 4.3 Espaces publics

- Malgré la pose de deux nouvelles poubelles pour crottes de chien, la problématique des déjections canines est toujours préoccupante.

### 4.4 Cimetière

- L'allée centrale a été refaite avec des plaques en nids d'abeilles. Cela a stabilisé le passage et permet une marche plus aisée.
- Pour mener à bien cette rénovation, et pour avoir une allée symétrique, ces travaux doivent être entrepris après une désaffectation partielle du cimetière. Cette désaffectation devra se faire dans le courant de la législature.

### 4.5 Eclairage public

- A part l'entretien annuel de base, il n'y a rien de particulier à signaler en 2023.
- Notre éclairage public a à nouveau été éteint pour les Perséides du 12 au 13 août.

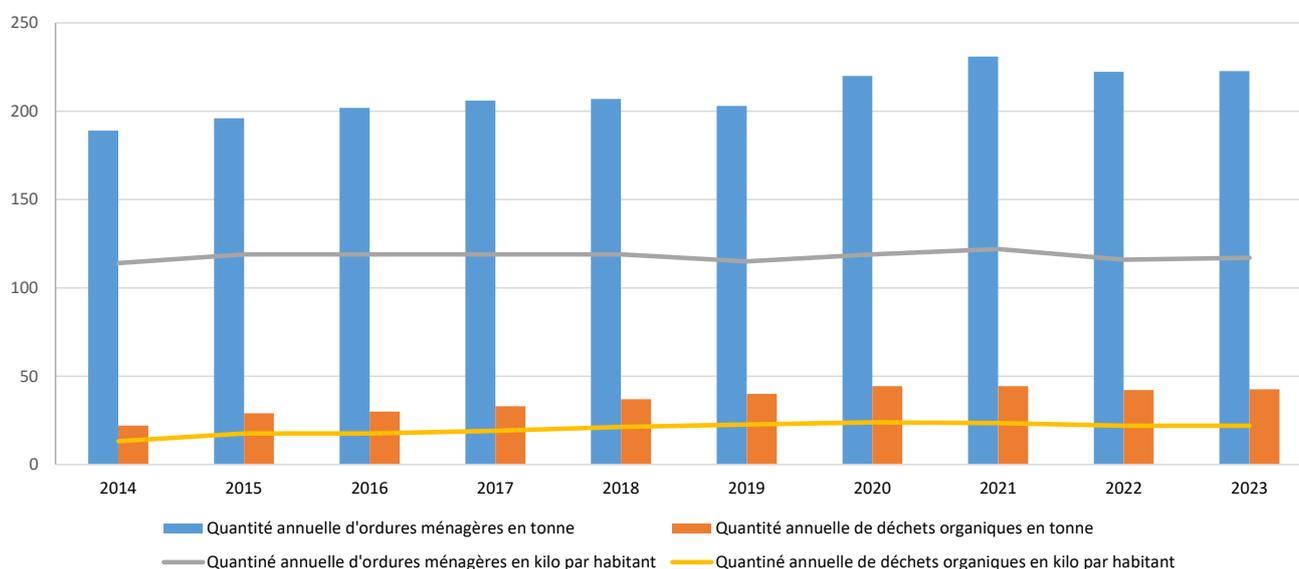
### 4.6 Véhicules

- Le parc véhicule s'est agrandi d'un gerbeur qui nécessite l'obtention d'un permis d'utilisation.

- Un Rapid, engin multifonction, a été essayé par la Voirie ; ses performances ont séduit notre personnel. Une réflexion pour un éventuel achat sera menée par la Municipalité

#### 4.7 Voirie et déchetterie

- L'action « Coup de balai », démarche cantonale de ramassage des déchets dans les espaces publics, s'est déroulée sous forme d'une collecte individuelle durant la semaine du 20 au 25 mars 2023. Ce sont environ 30 personnes, adultes et enfants, qui ont participé à cette action durant la semaine. Il a été récolté environ 100 kg de déchets divers. Un petit apéritif a été servi devant le bâtiment de la voirie le samedi matin. La Municipalité remercie tous les participants pour leur engagement.
- Les containers et les moloks destinés aux ordures ménagères sont nettoyés deux fois par an. Les containers destinés aux déchets crus et cuits sont quant à eux nettoyés quatre fois par an. Les entourages des Molok en bois sont progressivement remplacés et uniformisés.
- Durant les 10 dernières années, les quantités d'ordures ménagères récoltées sont représentées sur le graphique ci-dessous. Nous pouvons constater que depuis la forte chute provoquée par l'introduction de la taxe individuelle et des sacs taxés en 2013, les quantités récoltées restent relativement stables en fonction de la population résidente.



- Ce sont tout de même 42.54 tonnes de déchets organiques qui ont été récoltées en 2023 auprès des citoyens de la Commune de Penthaz. Depuis 2021, nous constatons une absence de progression des quantités récoltées. Cette matière organique livrée sur le site d'Ecorecyclage à Lavigny permet la production de biogaz et d'engrais organique nécessaire à l'agriculture. Les déchets récoltés contiennent malheureusement toujours trop de matières plastiques, sacs et autres emballages qui sont en grande partie filtrés en sortie mais dont une partie finit inexorablement dans nos champs.
- L'augmentation de la taxe forfaitaire individuelle de CHF 60.- à CHF 65.- décidée dès l'année 2022, permet d'équilibrer les comptes du dicastère fermé 451.

#### Taxe au sac

En août 2023, la COSEDEC a procédé à un contrôle du taux de fraude à la taxe au sac. Un contrôleur a fait un tour complet de notre Commune avec le camion de ramassage. Les sacs et déchets non conformes trouvés dans nos containers ont été pris en photo et pesés. Le taux de fraude s'établit à 2,5 %, le maximum fixé étant de 3 %. Au-delà, une pénalité financière est calculée sur la rétrocession.

## Valorsa

- Notre Commune est actionnaire de VALORSA SA depuis 1996. Nous partageons la propriété de ce périmètre de gestion des déchets avec 94 autres Communes du Canton. La loi vaudoise ainsi que le Plan cantonal de gestion des déchets (PGD) enjoignent les Communes à se regrouper afin d'avoir les capacités commerciales, techniques et communicatives nécessaires pour gérer des déchets ; action d'autant plus nécessaire que les déchets évoluent constamment en termes de quantité et de qualité.
- Notre Commune est indirectement propriétaire de TRIDEL SA, usine cantonale de valorisation thermique et électrique des déchets (UVTD), puisque VALORSA est actionnaire à hauteur de 36,03%, le restant étant partagé par les 3 autres périmètres GEDREL (Lausanne et périphérie), SADEC (La Côte) et STRID (Nord vaudois).
- Le site de Penthaz joue ce rôle de gestionnaire depuis 1969 et se transforme régulièrement. Station de compostage jusqu'en 1997, parallèlement à une usine d'incinération, ces activités se sont arrêtées car ce compost d'ordures ménagères ne correspondait plus à la qualité nécessaire et le four était devenu trop polluant. VALORSA devint alors un centre de logistique dès les années 2000 avec une grande capacité de stockage. La diversité des déchets a poussé le périmètre à se diversifier aussi en centre de tri en traitant les déchets spéciaux, le papier, le bois ou le verre.
- L'autre rôle de Penthaz est d'accueillir les déchets carnés de l'ouest vaudois, soit les restes de coupe de boucherie, mais aussi les cadavres des animaux, principalement de rente, qui ont été accidentés par la circulation routière ou résultant de maladies. Après contrôles et analyses requis par le service vétérinaire cantonal, les dépouilles sont stockées dans un frigo puis acheminées en Suisse alémanique pour y être valorisées.
- Penthaz bénéficie de la logistique de VALORSA pour la gestion globale des déchets incinérables, ordures ménagères, déchets encombrants ou déchets de nos entreprises via le train ou la station de compactage. Quelques animaux, propriétés de nos citoyens ou ayant terminé leur vie sur nos routes, ont fini au centre d'équarrissage. VALORSA est venu collecter dans notre Commune les déchets spéciaux, sachant que chaque citoyen en produit en moyenne 1,4 kg par année. Nos enfants ont pu profiter de cours gratuits sur les déchets au sein de leur école via des animatrices déléguées par COSEDEC (Coopérative Romande de sensibilisation à la gestion des déchets – propriété des périmètres de gestion).
- Les mauvaises odeurs émanant du site de Valorsa font désormais partie du passé. Valorsa et Tridel ont tenu leur engagement de ne plus stocker de balles de déchets sur le site durant la phase annuelle de révision des fours de l'usine de valorisation thermique des déchets. Après analyse, il ressort que le fournisseur du film plastique qui constituait l'enveloppe des balles avait changé sa formule de fabrication sans en informer ses clients. La nouvelle formule résistait nettement moins bien au rayon UV et aux intempéries.

### 4.8 Fontaines

- Notre groupe voirie a assuré l'entretien courant des fontaines villageoises
- Avec la sécheresse durant l'été, les captages alimentant les fontaines se sont asséchés, ce qui a expliqué le manque d'eau chronique à nos fontaines. Cela s'est vérifié lors des abondantes pluies de l'automne où nos fontaines se sont enfin remises à couler.
- Un regard a été créé à la croisée de la Rue du Puit et du Vieux Collège afin de permettre l'entretien de la conduite alimentant la fontaine du Bornalet.

### 4.9 Cours d'eau

- Rien de particulier à signaler cette année concernant les cours d'eau.
- Suite de l'effondrement des berges de la Venoge, des discussions sont en cours avec VaudRando pour planifier une modification du parcours de tourisme pédestre avec les propriétaires concernés.

## 5. INSTRUCTION PUBLIQUE

### 5.1 ASICoPe



- Les comptes 2023 et le budget 2024 ont été acceptés.
- Les statuts modifiés de l'association ayant été approuvés, celle-ci peut donc travailler en toute sérénité. Par souci de répartition, le Codir est composé de 3 membres des Communes du haut de la Venoge, 3 du bas et un représentant des nouvelles Communes.
- Les séances du Codir ont lieu une fois par mois.
- Peu de problèmes sont à relever, aussi bien à la cantine que dans les transports.
- Les tableaux ANF qui équipent désormais l'ensemble des classes secondaires donnent satisfaction autant aux élèves qu'aux enseignants. Un préavis important a été accordé au Codir pour l'équipement de toutes les classes du Pré-aux-Moines en tableaux interactifs. Les travaux d'installation ont été réalisés en juillet 2023.
- La crise de l'énergie a eu une incidence sur le prix des transports. Malgré les vœux de tout un chacun de diminuer les prix, il est inéluctable qu'au vu de l'augmentation générale de toutes les charges, il devient très compliqué d'imaginer de substantielles économies sans toucher au confort et aux prestations demandées par l'ensemble des acteurs du service public.
- Au vu de l'augmentation des prix, il est probable que dès la rentrée 2024 2025, une participation supplémentaire des parents sera demandée.
- Les liaisons bus scolaires sont assurées par CarPostal et MBC pour le haut du bassin.
- La gestion informatique de la cantine scolaire fait toujours des émules.
- Mme Natacha Bogorad est déléguée au Conseil intercommunal de l'association pour le Conseil communal, suppléée par Mme Natacha Baudet.

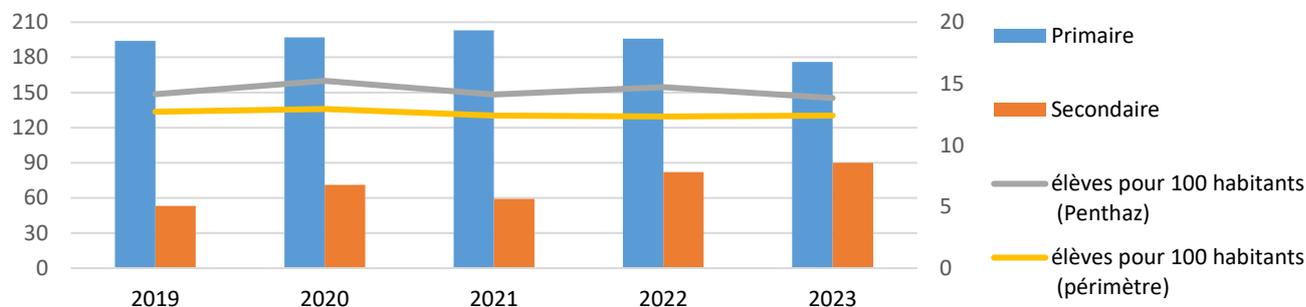
### 5.2 ASIVenoge



- Les comptes 2023 et le budget 2024 ont été approuvés.
- La Maison de Ville de Penthalaz met toujours à disposition sa salle pour le service de midi. Après le repas, les jeunes peuvent se rendre dans les lieux d'accueil situés au collège du Cheminet, soit la salle de gym VD1, la bibliothèque, la salle de dessin et le Local qui a ouvert ses portes à nos élèves. La cohabitation avec les résidents est parfois compliquée.  
Pour faciliter la gestion du flux d'enfants et l'organisation des lieux d'accueil, Mme Patrizia Di Lorenzo assume, avec beaucoup de diligence, le rôle de courroie de transmission entre tous les organes nécessaires pour assurer au mieux la sécurité et le bien-être de nos jeunes.  
Sans vouloir revenir sur l'urgence d'aménager des lieux sécurisés et plus adaptés aux besoins des usagers et des professionnels de l'éducation, il est important de souligner la nécessité de mettre au plus vite un outil de travail efficace qui permettra de supprimer toutes les zones grises liées à la surveillance.
- Il est à noter que les exigences parentales pour la nourriture et pour la garde de leur progéniture deviennent de plus en plus complexes. L'augmentation des situations particulières dues essentiellement aux vœux d'intégration ne facilitent pas la tâche de notre personnel qui n'est pas payé et formé pour gérer des situations parfois lourdes. Nous tenons ici à les remercier pour leur patience, leur engagement et leur dévouement au service de nos jeunes qui seront les parents de demain.
- A ce jour, les transports ne posent pas de problèmes particuliers. La procédure de demandes d'offres via les marchés publics devra se faire courant 2025.

- La construction du collège primaire au Cheminet suit son cours. La méthode de calcul des loyers sera similaire à celle appliquée aux loyers de l'ASICoPe.
- Les délégués désignés par le Conseil communal au Conseil intercommunal de l'association sont Mmes Natacha Baudet et Cécile Bra, suppléées par Mme Natacha Bogorad.

### 5.3 Ecoliers de Penthaz



- On constate que notre Commune a plus d'élèves par habitant (+15 %) que la moyenne des autres Communes des périmètres scolaires (ASIVenoge et ASICoPe).
- Pour rappel, les frais scolaires sont répartis pour 50 % sur la base de la population et pour 50 % sur la base du nombre d'élèves.

### 5.4 Etudes surveillées

- Le principe est toujours largement soutenu, tant par le Comité directeur de l'ASIVenoge que par le corps enseignant. Les structures de Penthalaz et Penthaz accueillent les élèves. Ce succès génère une nouvelle problématique d'encadrement, à savoir la difficulté de trouver des « coaches » volontaires disposant de la formation adéquate.

### 5.5 Conseils d'Etablissement (CET)

- Une seule séance du CET de l'ASICoPE a eu lieu cette année.
- En ce qui concerne le CET de l'ASIVenoge, il n'y a pas eu de séance cette année, étant toujours dans l'attente de l'entrée en vigueur d'un règlement.
- L'intérêt des parents et des membres du conseil est très mesuré ; en effet, les fonctions et les devoirs de cette entité sont mal connus et cette structure est loin d'avoir l'aura dont bénéficiait la défunte commission scolaire qui était plus proche de l'école.

### 5.6 Réseau AJERCO - LAJE

- À la suite de la modification des statuts de l'association, des délégués des Conseils communaux font désormais partie du Conseil intercommunal. Pour notre Commune, il s'agit de Mme Yasmine Métral ; Mme Viviane Muster est suppléante.
- En 15 ans d'existence, le réseau AJERCO (27 Communes) compte au 30.12.2023 :
  - en accueil collectif : 653 places en garderie et 552 places en UAPE,
  - en accueil familial : 233 places en préscolaire et 271 places en parascolaire.
- Le bilan pour 2023 est le suivant :
  - Dans l'ensemble du réseau, 46 accueillantes en milieu familial (AMF) (dont 6 à Penthaz) ont assuré la prise en charge de 496 enfants (contre 487 en 2022). 689 enfants ont été accueillis en garderies pré-scolaires et 561 en UAPE (parascolaire). Au total, ce sont donc 1'746 enfants qui ont été accueillis au sein du réseau AJERCO en 2023 (contre 1'548 en 2022) dont 14 enfants à besoins spécifiques ; de plus, 35 enfants ont été accueillis dans des garderies et UAPE hors réseau AJERCO.
  - Pour Penthaz, 43 enfants ont été accueillis en garderie et 60 en UAPE.
- Le montant à la charge de notre Commune s'élève à CHF 153.20 par habitant contre CHF 132.60 en 2022.

## 5.7 Ecoles de musique

- La Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM) est l'organe chargé de mettre en oeuvre, de financer et d'organiser l'enseignement de la musique dans le canton de Vaud. La FEM bénéficie de ressources financières auprès des communes (CHF 9.50 par habitants en 2023, sans changement par rapport à 2022) et du canton.
- En 2023, aucune autre demande de subvention n'a été déposée directement par une école.

## 5.8 Patrouilleurs

- L'effectif est bien étoffé et fonctionne bien sous la houlette de sa coordinatrice, Mme Line Corbel, que nous remercions pour son travail. Mme Corbel continue de s'occuper du planning, malgré une activité professionnelle plus soutenue. Nous sommes toutefois toujours à la recherche de nouvelles recrues.
- Nous les remercions pour leur disponibilité et leur flexibilité durant cette année.

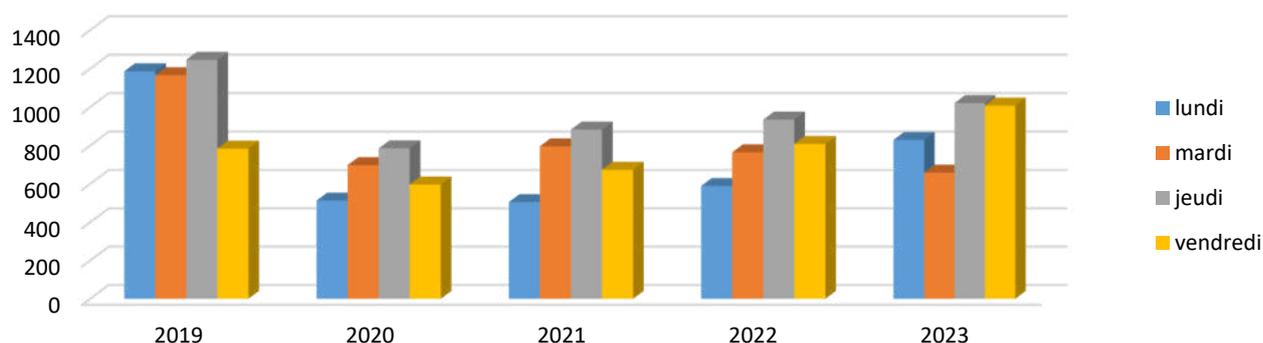
## 5.9 Cantine scolaire « La PentaDîne »



Cantine scolaire de Penthaz

- Grâce à un personnel de qualité et des repas appréciés, la PentaDîne, efficacement dirigée par Mme Irène Besson, continue à connaître un succès qui réchauffe le cœur des gens qui s'en occupent.
- Après avoir baissé depuis l'ouverture de l'UAPE, la fréquentation est à nouveau en hausse, ce qui permet une utilisation optimale des places disponibles.
- L'accès au Skate-park et à la place de jeux, ainsi que la mise à disposition de divers jouets et jeux éducatifs, permettent à nos chères têtes blondes de passer un agréable moment durant la pause de midi.
- Cette structure fonctionne très bien et permet aux élèves de passer un excellent moment autour d'un repas. Cet instant convivial est très apprécié par les enfants.
- La société Happy Green Food Sàrl assure toujours les repas.

### Fréquentation de la PentaDîne



## 5.10 Paroisses

### Eglise évangélique réformée

- Les assemblées programmées ont eu lieu comme à l'accoutumée. Les comptes 2022 sont moins alarmants. Une solution intercommunale pour pallier le problème financier a été pérennisée, ce qui devrait rassurer le Conseil de paroisse, que la Municipalité remercie pour son engagement.
- Le partenariat entre la paroisse et les exécutifs des Communes membres a été intensifié.

### Eglise catholique

- Les discussions pour les travaux de rénovation des églises de la Sarraz et de Cossonay sont toujours au point mort.

## 6. SECURITE PUBLIQUE

### 6.1 Police – Sécurité publique

- Notre système de vidéosurveillance nous apporte toujours entière satisfaction. Le rôle dissuasif de ces installations continue de porter ses fruits puisqu'aucun événement de déprédation n'a été constaté cette année.
- Les prestations fournies par la société de surveillance EKML nous donnent entière satisfaction.
- La Municipalité a eu des contacts réguliers, ainsi qu'une rencontre annuelle, avec les représentants de la Gendarmerie vaudoise du poste d'Echallens. Comme chaque année, cette dernière effectue régulièrement des patrouilles sur notre territoire communal.
- Le CRPS (Conseil Régional Prévention Sécurité) n'a pas repris ses activités. Ces séances sont mises sur pied à l'initiative du Préfet.
- Comme chaque année depuis 2015, le poste mobile de la Gendarmerie a à nouveau fait plusieurs haltes sur notre Commune en 2023. Le poste est généralement stationné à la route de Cossonay et une partie de l'équipe en profite pour faire des patrouilles à pied ou en VTT sur le territoire communal. L'agenda des passages du poste mobile peut être trouvé sur notre site internet, sous l'onglet « Pratique », au sous-chapitre « Police cantonale ».
- Le mardi 7 juillet, un événement tragique s'est déroulé sur le territoire de notre Commune. Après une dispute, une jeune femme de 18 ans, habitante de la région, a été mortellement poignardée par un jeune homme de 17 ans. L'agresseur a été rapidement arrêté par la police cantonale venue avec un important dispositif. La victime était en formation à la garderie des Petits Tartreux.
- En 2023, 182 événements, répertoriés par la Gendarmerie, ont eu lieu sur notre Commune (143 en 2022). Malgré cette hausse et vu les types d'événement constatés, Penthaz reste, aux yeux de la Gendarmerie, un village paisible en regard de sa situation proche de l'agglomération lausannoise.
- Pour information, nous vous fournissons, ci-après, les 10 types d'événements les plus importants :

Nombre	Type d'événement
15	ANIMAUX
12	LITIGE
11	CIRC - ACCIDENT DE CIRCULATION DEGATS MATERIEL
11	CYBERCRIMINALITE
9	CIRC – INFRACTION LCR
8	INQUIETUDE POUR UNE PERSONNE
8	POLLUTION HYDROCARBURE
7	CIRCULATION ROUTIERE
7	DOCUMENT PERDU – VOLE
6	CIRC-ACCIDENT DE CIRCUL. AVEC BLESSES

### 6.2 Vitesse

- En 2023, la Gendarmerie a procédé à cinq contrôles de vitesse dans notre localité, aux routes de Lausanne, de Sullens, de la Gravière, de Cossonay. Un radar-semi stationnaire a été posé à la route de Cossonay entre le 8 et le 13 novembre. L'appareil a enregistré le passage de 17'217

véhicules. Deux conducteurs ont été dénoncés. Dans tous les cas, la Municipalité est satisfaite des résultats obtenus. A noter que ces résultats peuvent être trouvés sur notre site internet.

- Le radar pédagogique que nous partageons avec la Commune de Penthalaz est tombé en panne. Le coût de sa réparation s'est révélé trop important. Après réflexion, chaque commune a pris la décision d'en acquérir un pour son compte. Cet achat ayant été mis au budget 2023, c'est au milieu de l'année que nous avons reçu le nôtre. Cet appareil nous permet d'une part de sensibiliser les usagers de la route et d'autre part, d'effectuer des contrôles dans les quartiers non seulement sur la vitesse, mais également sur l'ampleur du trafic dans le secteur mesuré.



### 6.3 Service du feu

- En 2023, le SDIS Région Venoge a été alarmé à 260 reprises par le Centre de Traitement des Alarmes (CTA 118), ce qui représente une augmentation de 64 alarmes par rapport à 2022. Viennent s'ajouter 24 services préventifs soit 13 de plus qu'en 2022.
- En quelques chiffres, le SDIS Région Venoge a fait 38'129 heures de permanence, 9'964 heures d'exercices, 292,5 heures de cours ECA, des services préventifs et près de 2'500 heures d'interventions. L'effectif sur notre région est d'environ 350 sapeurs-pompiers volontaires. Les interventions majeures ont été pour la part feux : 12,7%, les pollutions : 14,1%, les inondations : 14,4%, les sauvetages 12,3%, les cas techniques : 38% et les services préventifs pour 8,5%
- Le détail des interventions peut être consulté sur le site du SDIS Région Venoge dans le rapport du Commandant ([www.sdis-venoge.com](http://www.sdis-venoge.com)).
- Le SDIS est intervenu en faveur de Penthalaz à 33 reprises (+16 par rapport à 2022).

### 6.4 Protection civile

- Les abris de la Léchire sont toujours affectés à l'accueil d'urgence en faveur de nos habitants. Certaines pièces sont mises à disposition ou louées à quelques sociétés locales et de musique ; elles sont également utilisées à quelques reprises dans le courant de l'année par le SDIS Région Venoge pour des exercices ARI (utilisation du matériel respiratoire). La partie poste sanitaire est utilisée par l'ECA et la police de sûreté pour des travaux inter-division. Elle reste toutefois apte à accueillir à tout moment une famille dans l'urgence, par exemple en cas d'incendie.
- M. Philippe Tesse, Municipal, a été réélu comme président de l'assemblée intercommunale.
- Le bataillon de Protection civile du Gros-de-Vaud est composé d'un Etat-major de bataillon (EM) et de deux compagnies. Ces compagnies sont chacune composées de 4 sections d'astreints qui composent ces formations, dont 16 volontaires. Ils sont épaulés par 3 professionnels à 100% ainsi qu'une secrétaire également à 100%.
- Les services (logistique, formation d'intervention régionale, contrôle périodique des abris), qui permettent de garantir un état opérationnel convenable pour notre région, ont été effectués. Les cours de répétition des deux compagnies se sont passés dans de bonnes conditions. On peut relever quelques travaux au profit de Communes faisant partie de notre ORPC comme la rénovation de sentiers, de l'assistance à certains EMS mais aussi le soutien aux dons du sang et deux jours au passeport vacances et cette année à l'UCV pour sa Journée des Communes Vaudoises à Chapelle-sur-Mondon / Montanaire.
- Notre ORPC est également engagée pendant le plan canicule et en nouveauté, l'opération INOPIA (pénurie et panne d'électricité) qui, fort heureusement, n'a pas connu d'engagement réel mais a principalement soutenu les Communes, dont Penthalaz, dans l'élaboration de leurs PRU respectifs.
- La Protection Civile est toujours en cours de réforme par le projet TETRIS. Ce qui est déjà établi,

c'est la baisse des effectifs. La Protection civile gardera-t-elle son efficacité et sa disponibilité ? M. le Conseiller d'Etat V. Venizelos, en charge du dossier, est confiant dans le choix du Conseil d'Etat mais à l'instar d'autres communes, notre Municipalité lui a exprimé son inquiétude quant à la future organisation qui semble aller vers un fonctionnement centralisé peu clair pour l'instant. Il faut rappeler que cette organisation a un coût non négligeable pour notre Commune, comme pour chaque Commune de ce canton, et que de ce fait nous avons des attentes en matière de disponibilités et de coût.

## 7. AFFAIRES SOCIALES

### 7.1 ARASPE

- Le travail de révision complète des statuts de l'association entamé en 2022 s'est poursuivi durant l'année 2023. Un projet de nouveaux statuts et un préavis seront présentés au Conseil intercommunal en 2024. Ces nouveaux statuts devront également être approuvés par notre Conseil communal.
- A relever également la démarche destinée aux Communes et à leurs citoyens, à savoir l'organisation de soirées d'information sur le thème des assurances maladie. Les personnes qui ont assisté à ces soirées ont été très satisfaites.

### 7.2 Revenu d'insertion RI

- Le Revenu d'Insertion (RI) s'adresse à toute personne majeure, domiciliée dans le canton de Vaud, de nationalité suisse ou étrangère au bénéfice d'une autorisation de séjour, et dont les revenus ne suffisent pas à subvenir à ses besoins vitaux ainsi qu'à ceux de sa famille.
- 10 habitants de notre Commune (11 en 2022) étaient inscrits à fin 2023. Ces bénéficiaires sont répartis de manière égale dans les classes d'âge situées entre 20 et 60 ans.
- Ce nombre d'allocataires restera toujours trop important à nos yeux si l'on prend en compte la pénibilité de ce type de situation qui touche des familles, des jeunes et des travailleurs parfois à quelques années de leur retraite.

### 7.3 Prestations complémentaires (PC)

- Les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (PC) viennent en aide lorsque les rentes et autres revenus ne permettent pas la couverture des besoins vitaux. Avec l'AVS et l'AI, les PC constituent un fondement majeur de notre Etat social.
- Les prestations complémentaires sont versées par les cantons. Elles relèvent de deux catégories, à savoir :
  - la prestation complémentaire annuelle, versée mensuellement ;
  - le remboursement des frais de maladie et d'invalidité.
- 26 habitants de notre Commune bénéficient de prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI, ce qui représente 1.37%, contre 2.62% pour le district.

### 7.4 Subside à l'assurance-maladie (OVAM)

- Le Canton de Vaud peut financer une partie ou la totalité des primes d'assurance-maladie obligatoire selon le revenu et la fortune. Ce soutien financier est appelé subside. Il ne concerne pas les assurances complémentaires. L'objectif du subside est de limiter la charge relative aux primes d'assurance-maladie à 10% du revenu.
- Pour la Commune de Penthaz, 445 subsides ont été versés en 2023 et concernent 23% de la population contre 30% pour le reste du district.

### 7.5 Croix-Rouge

- La Croix-Rouge a pris ses marques en 2023 pour le service des transports bénévoles qui est subventionné par un certain nombre de Communes de la région, dont la nôtre, à hauteur de CHF 0.859 par habitant.

### 7.6 ASPMAD

- L'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile est une association de droit public autonome, dotée d'une personnalité juridique et placée sous la surveillance de l'Etat. Elle est régie par la Loi

sur l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile. Elle est constituée d'Associations et Fondations régionales.

- L'AVASAD est chargée de mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire vaudois la politique d'aide et de soins à domicile, ainsi que des mesures en matière de promotion de la santé et de prévention. C'est l'Etat qui définit cette politique, en concertation avec les Communes. Cette association accomplit ses missions par l'intermédiaire de ses associations ou fondations régionales d'aide et de soins à domicile et en collaboration avec les réseaux de soins reconnus d'intérêt public.
- Les coûts de cet organisme sont intégralement financés par le Canton de Vaud.

### 7.7 Passeport vacances Région Cossonay

- Les vacances scolaires d'automne sont agrémentées depuis plusieurs années par des activités spécifiques destinées aux enfants de notre région. Bon nombre de familles, notamment dans notre Commune, bénéficient des activités mises en place par cette organisation.
- La Municipalité s'associe volontiers, au même titre que l'ensemble des Communes voisines, à la réussite de l'exercice financier du « Passeport vacances », en proportion de la fréquentation des enfants de Penthaz.

### 7.8 Cohésion sociale

- Nous vous présentons ci-dessous la part à la cohésion sociale qui concerne l'ensemble des Communes vaudoises, soit environ la moitié des coûts totaux (Canton et communes) :

Année	Budget	réel	augmentation annuelle		augmentation cumulée sur 5 ans	
			en CHF	en %	en CHF	en %
2023	796 046 500.00 <sup>4</sup>					
2022	810 939 700.00	773 176 130.00 <sup>2</sup>	-22 165 914.00	-2.79%	545 174.00	0.07%
2021	815 872 100.00 <sup>1</sup>	795 342 044.00 <sup>2</sup>	-48 931 202.00	-5.80%	54 740 501.00	7.39%
2020	824 863 600.00	844 273 246.00	18 617 290.00	2.25%	133 983 512.00	18.86%
2019	817 485 000.00 <sup>3</sup>	825 655 956.00 <sup>3</sup>	35 645 042.00	4.51%	160 952 954.00	24.21%
2018	770 526 000.00 <sup>3</sup>	790 010 914.00 <sup>3</sup>	17 379 958.00	2.25%	151 772 411.00	23.78%

1) y compris protocole d'accord Canton-Communes de 25 millions à charge du Canton

2) y compris montant supplémentaire accordé par le Conseil d'Etat en août 2021 : 2021 de 25 millions; 2022 de 0.634 million

3) y compris part du Canton selon convention DRPTC :

2019 : 5 millions; 2018 : 10 millions; 2017 : 0.9 million

2016 : 5.9 millions; 2015, 2014 et 2013 : 10.9 millions

4) y compris effet du rééquilibrage Canton-Communes de 34.883 millions

Le décompte définitif de l'année sous revue nous parviendra qu'à fin juin. Par conséquent, nous ne pouvons que présenter ici les chiffres 2022 définitifs.

- Les Communes vaudoises participent depuis plusieurs décennies aux dépenses sociales cantonales. Cette participation, appelée « cohésion sociale », se compose du coût de différents régimes sociaux et sa répartition entre les Communes s'effectue selon la méthode péréquative en vigueur. La loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF) et son règlement d'application ont permis d'harmoniser et de regrouper, dans une seule base légale, les types de dépenses et de recettes qui relèvent de la cohésion sociale.
- Les régimes sociaux qui la composent sont au nombre de six :
  - prestations complémentaires à domicile et hébergement ;
  - assurance-maladie ;
  - revenu d'insertion et participation cantonale à l'assurance chômage ;
  - subventions et aides aux personnes handicapées ;
  - prestations pour la famille et autres prestations sociales ;
  - bourses d'études et d'apprentissage.

- Les comptes de la cohésion sociale sont audités annuellement par le Contrôle cantonal des finances (CCF) et c'est sur la base de ce rapport que le Conseil de politique sociale (CPS) vérifie la conformité des dépenses et revenus y afférent.
- Le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), et plus précisément son Secrétariat général, est en charge du calcul et de la facturation aux Communes. La répartition entre les Communes est basée sur la classification communale, d'abord provisoire, puis définitive, établie par le Service en charge des Communes et du logement (SCL).

## 8. SERVICES INDUSTRIELS

### 8.1 Eau

Statistiques de la consommation d'eau 2023 en m<sup>3</sup>/jour

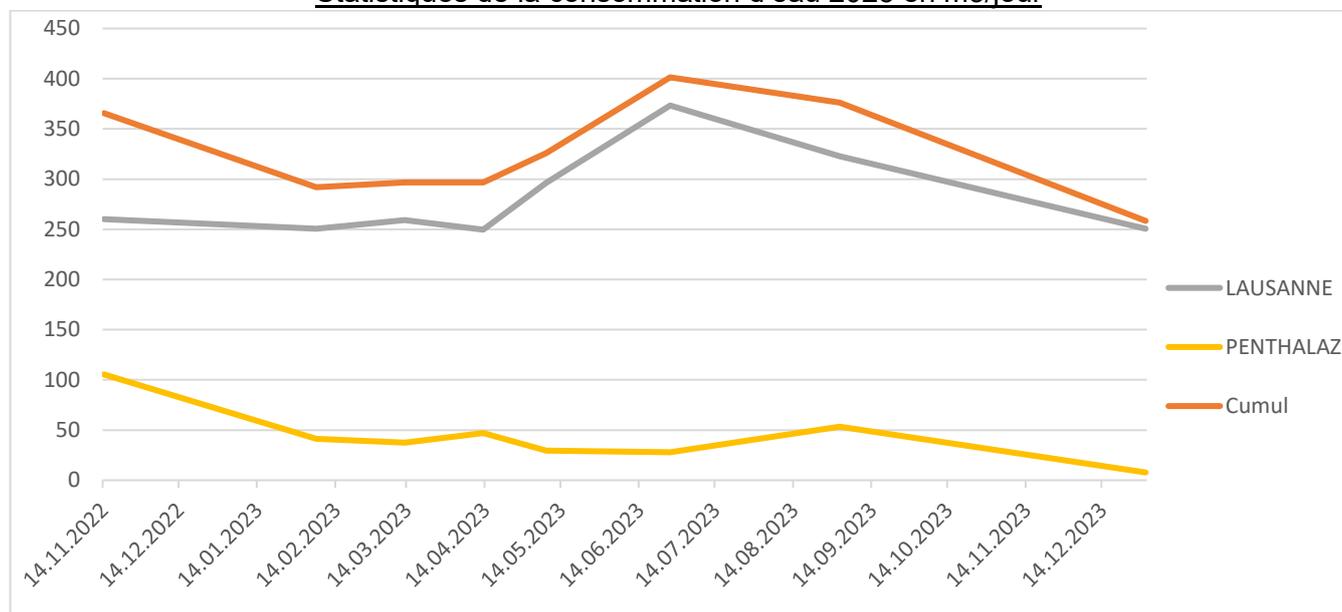


Tableau d'achat et vente d'eau – Pertes

Année	Achats					Consommation		Pertes	
	Lausanne		Penthelaz		Total	Ventes	Autres	m3	%
	m3	%	m3	%	m3	m3	m3		
2013	7 070	5.0	135 093	95.0	142 163	111 885		30 278	21.3
2014	5 393	4.0	129 718	96.0	135 111	105 044		30 067	22.3
2015	22 975	17.2	110 940	82.8	133 915	112 394		21 521	16.1
2016	7 236	5.5	123 485	94.5	130 721	110 647		20 074	15.4
2017	27 224	21.2	101 158	78.8	128 382	103 567		24 815	19.3
2018	5 474	4.0	131 215	96.0	136 689	112 447	2 800	21 442	15.7
2019	3 071	2.4	125 541	97.6	128 612	108 738	1 931	17 943	14.0
2020	26 309	19.5	108 889	80.5	135 198	114 420	1 200	19 578	14.5
2021	8 055	5.8	130 268	94.2	138 323	113 457	2 750	22 116	16.0
2022	112 558	87.4	16 202	12.6	128 760	116 783	1 150	10 827	8.4
2023	103 355	85.3	17 832	14.7	121 187	110 719	1 253	9 215	7.6

- Le très faible taux de 7,6 % de pertes du réseau est à mettre au crédit des travaux de réparation sur les fuites. En effet, la Municipalité programme ponctuellement un contrôle du réseau par la pose de capteurs sur les vannes du village afin de repérer les fuites éventuelles. Aucune fuite n'a été constatée cette année.
- La consommation indiquée sous « Autres » provient de l'arrosage du terrain de foot (environ 1'000 m<sup>3</sup>), du curage des canalisations et des sacs de routes, ainsi que de l'installation de piscines.
- La Municipalité reste très attentive à notre consommation tout au long de l'année et plus particulièrement pendant les mois d'été et en période de sécheresse.

### 8.2 AIEE

- Les représentants de notre Conseil communal sont Mme Laetitia Estoppey, MM. Serge Widmann, Jean-Jacques Paltenghi et Bernard Martin, président du Conseil intercommunal. Les représentants de l'exécutif sont MM. Philippe Tesse et Albert Emery.

## 9. COMPTES 2023 ET COMMENTAIRES

### 9.1 Introduction

Conformément aux articles 93b et suivants de la loi sur les Communes et la modification du 20 octobre 2003 sur le règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des Communes, art. 34 et suivants, nous avons fait procéder, par un organe de révision possédant toutes les qualifications requises, au contrôle annuel de nos comptes. Vous trouverez au point 9.7 le rapport établi à ce sujet.

La fiduciaire Intermandat SA, qui révisé nos comptes, oriente son audit sur le contrôle de l'intégralité, l'existence et l'évaluation des informations inscrites dans les états financiers. Pour ce faire, elle contrôle, par sondage, que :

- Les actifs et passifs figurants au bilan respectent les principes légaux d'évaluation et sont justifiés ;
- Les charges portées au compte de fonctionnement le sont intégralement et de manière justifiée ;
- Seuls les produits pouvant et devant être pris en considération sont comptabilisés ;
- La dénomination des rubriques du bilan et du compte de fonctionnement n'induit pas en erreur et que les prescriptions légales relatives à la structure minimale sont respectées ;
- Les indications des autres informations sont complètes et correctes.

De plus, une revue analytique des comptes de fonctionnement, ainsi qu'une analyse des écarts par rapport à l'année précédente sont effectuées, tout comme la vérification intégrale des justificatifs liés aux investissements consentis en 2023.

### 9.2 Comptes 2023

Le budget 2023, adopté fin 2022, prévoyait un déficit de CHF 324'500.-. Le résultat final présente un bénéfice de CHF 137'783.46. Le résultat est donc meilleur que prévu.

Cette différence est due à plusieurs éléments. On peut notamment citer :

- 1) L'absence d'un collaborateur à la voirie durant une grande partie de l'année
- 2) La maîtrise des coûts et report de certains travaux,
- 3) Les décomptes des associations intercommunales inférieurs aux chiffres budgétés (voir point 9.3).
- 4) Le bon résultat du revenu des impôts comme indiqué au point 2.1 ci-avant.

A partir de l'année 2021, le Canton nous communique un décompte provisoire de la péréquation avant fin mars, ce qui nous permet d'intégrer dans les comptes de l'année courante une situation de la péréquation, y compris participation à la cohésion sociale et à la réforme policière. Les écarts sont donc dorénavant minimes.

A partir du mois de septembre 2022, nous avons repris les contrats des collaborateurs et collaboratrices des bus PPDLV et de la bibliothèque intercommunale. De plus, nous avons intégré dans les comptes de la Commune les comptabilités de ces deux entités que nous tenions, par le passé, de manière différenciée. Il en résulte la création de deux nouveaux dicastères : le 151 pour la bibliothèque et le 181 pour les bus PPDLV. Ces deux dicastères ont une somme des charges et de produits équivalents et n'influent donc pas sur le résultat. Les coûts, pour notre Commune, de ces deux activités se trouvent, comme par le passé, dans le compte 150.3523 pour la bibliothèque et 180.3527 pour les bus PPDLV.

### 9.3 Charges des associations intercommunales

Les associations intercommunales gèrent une partie importante des activités dont la responsabilité incombe aux Communes.

Leur mode de fonctionnement dans l'élaboration des budgets et la réalisation des boucllements est relativement similaire au nôtre. Il en résulte la prise en compte de manière prudente des charges et des produits.

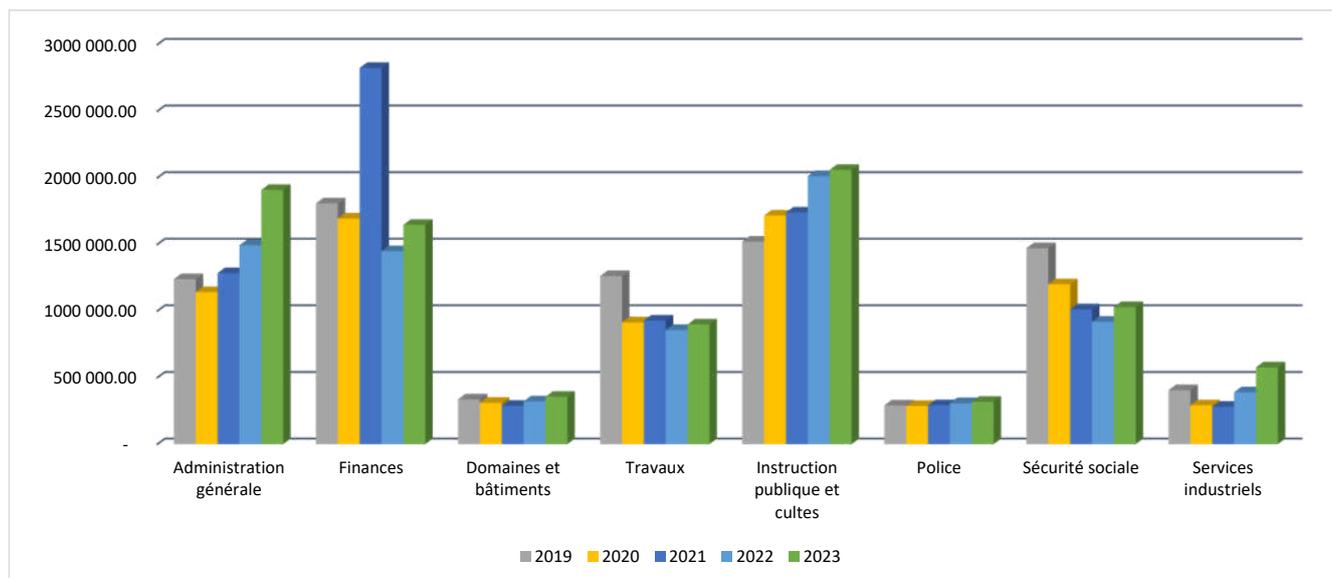
Le taux de répartition des charges nettes entre les Communes peut varier entre le moment de l'établissement du budget et le boucllement des comptes. Cette situation entraîne la comptabilisation d'une baisse ou d'une hausse de charges pour notre Commune sans pour autant que les comptes de l'association de Communes concernée ne présentent de réels écarts par rapport au budget.

En 2023, les associations suivantes ont connu des résultats qui diffèrent des éléments qui nous avaient été remis lors de l'établissement du budget :

Associations	Budget	Comptes	Ecart	%
AJERCO	449 500.00	364 802.15	84 697.85	23.2%
ASIVenoge	890 000.00	807 036.29	82 963.71	10.3%
ASICoPe	377 500.00	341 240.87	36 259.13	10.6%
SDIS	57 500.00	56 979.15	520.85	0.9%
ORPC GdV	47 500.00	45 998.70	1 501.30	3.3%
ARASPE	11 000.00	10 089.95	910.05	9.0%
<b>Total</b>			<b>206 852.89</b>	

Ces écarts au budget représentent une volatilité de 12.7 % par rapport à la valeur finale et expliquent en partie la différence entre le résultat prévu au budget et le résultat réel lors de l'établissement des comptes.

## 9.4 Charges par dicastère et leur évolution



Le dicastère « Administration générale » augmente en raison de l'intégration des charges, compensée par les produits, des bus PPDLV et de la bibliothèque intercommunale pour environ 75 % de la hausse. Le solde représente des hausses de charges anticipées dans le budget.

Le dicastère « Finances » subit la hausse de la réserve pour débiteur fiscaux et l'augmentation de notre participation à la péréquation directe. Ceci en relation avec le bon résultat des impôts.

Le dicastère « Sécurité sociale » augmente en raison de notre participation à la cohésion sociale.

Le dicastère « services industriels » augmente en raison de l'amortissement par la réserve des travaux réalisés pour le remplacement des conduites à la route de la Veivy.

Les autres dicastères n'appellent pas de remarque particulière.

## 9.5 Finances

### Liquidités

La trésorerie au 31 décembre 2023 se monte à CHF 1'121'961.65 en légère augmentation au regard de la situation au 31 décembre 2022. De plus, les emprunts à court, moyen et long terme ont été réduit de CHF 1'116'000.-

Les actifs transitoires sont légèrement plus faibles qu'en 2022 tandis que les passifs transitoires ont largement augmenté. Cette situation s'explique par les décomptes de la péréquation pour lesquels nous devons verser un complément d'environ CHF 500'000.- en raison d'acomptes faibles (calculés par le Canton sur la base du résultat 2021) et du résultat favorable des impôts.

Les débiteurs, hors impôts, se montent au 31 décembre 2023 à CHF 402'383.66, soit en dessous du montant au 31 décembre 2022.

Les créanciers se montent à CHF 614'170.76 au 31 décembre 2023. Ils sont en forte augmentation en regard de l'année précédente. Ceci s'explique par la facturation tardive de certains fournisseurs, notamment l'Etat de Vaud pour la facture relative à la couverture du déficit des transports publics et par les nombreux projets en cours en fin d'année.

## Investissements

Le tableau récapitulatif ci-dessous vous donnera une vision globale de nos investissements. Il a été complété de nombreuses informations, afin qu'il s'approche des futures contraintes liées à MCH2. Vous y trouverez notamment : la valeur de l'investissement initial, les amortissements consentis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les amortissements ordinaires de l'année sous revue, les amortissements extraordinaires de l'exercice, ainsi que la durée restante d'amortissement.

Préavis	Comptes	N° compte	Crédit accordé	Investissement initial	Amortissements déjà effectués	Au 1er janvier 2023	Investissements de l'exercice	Subventions reçues durant l'exercice	Amortissements obligatoires / supplémentaires	Au 31 décembre 2023	Durée restante	
<b>Ouvrage de génie civil et d'assainissement</b>			<b>3 490 000.00</b>	<b>6 268 276.69</b>	<b>-2 890 611.69</b>	<b>3 377 665.00</b>	<b>49 333.95</b>	-	<b>-151 795.00</b>	<b>-100 200.00</b>	<b>3 175 003.95</b>	
	Route d'accès de la Rippe	914.13	1 401 500.00	1 566 339.60	-326 139.60	1 240 200.00	-	-	-47 700.00	-	1 192 500.00	25 ans
01-2016	Canalisation EC/EU route de la Rippe	914.151	635 500.00	643 478.30	-643 478.30	-	-	-	-	-	-	-
	Canalisation eau potable route de la Rippe		213 000.00	199 803.30	-199 803.30	-	-	-	-	-	-	-
04-2016	Route de Dailiens	914.131	481 000.00	383 513.29	-88 513.29	295 000.00	-	-	-11 800.00	-	283 200.00	24 ans
	Canalisation EC/EU route de Dailiens		270 000.00	257 093.60	-257 093.60	-	-	-	-	-	-	-
	Canalisation eau potable route de Dailiens		79 000.00	69 979.60	-69 979.60	-	-	-	-	-	-	-
02-2018	Pont sur la Venoge	914.132	70 000.00	144 393.60	-	144 393.60	7 366.70	-	-	-	151 760.30	en cours
01-2020	Canalisation EC/EU route de Sullens	914.15	280 000.00	319 816.00	-155 316.00	164 500.00	-	-	-8 300.00	-100 200.00	56 000.00	28 ans
07-2021	Réfection trottoir rte de Cossonay	914.17	60 000.00	21 516.40	-	21 516.40	41 967.25	-	-	-	63 483.65	en cours
	Espace publics (routes) Pr.2,3,5	914.19		2 519 851.75	-1 007 796.75	1 512 055.00	-	-	-83 995.00	-	1 428 060.00	17 ans
	Espace publics (Bornalet) Pr.2,3,5	914.19		142 491.25	-142 491.25	-	-	-	-	-	-	-
<b>Bâtiments et constructions</b>			<b>7 602 622.20</b>	<b>3 006 431.67</b>	<b>-921 710.69</b>	<b>2 084 720.98</b>	<b>32 097.70</b>	-	<b>-104 119.98</b>	<b>-53 300.00</b>	<b>1 959 398.70</b>	
	Autres immeubles administratifs	914.30		1.00	-	1.00	-	-	-	-	1.00	pour mémoire
03-2018	Construction bâtiment UAPE	914.312	650 000.00	708 210.94	-47 410.94	660 800.00	-	-	-23 800.00	-	637 000.00	27 ans
02-2021	Pavillons scolaires	914.313	64 622.20	71 414.00	-7 514.00	63 900.00	-	-	-7 100.00	-53 300.00	3 500.00	6 mois
01-2024	Surélévation de l'UAPE	914.314	900 000.00	-	-	-	7 106.30	-	-	-	7 106.30	en cours
03-2024	Garderie et salle de rythmique	914.32	3 700 000.00	-	-	-	24 991.40	-	-	-	24 991.40	en cours
04-2015	Réfection de la toiture du collège de la Léchire	914.36	285 000.00	320 427.65	-52 927.65	267 500.00	-	-	-10 700.00	-	256 800.00	24 ans
03-2010	Réfection de la Salle Polyvalente	914.38	1 935 000.00	1 836 519.98	-744 000.00	1 092 519.98	-	-	-62 519.98	-	1 030 000.00	17 ans
02-2012	Création d'un ascenseur Collège de la Léchire	914.39	68 000.00	69 858.10	-69 858.10	-	-	-	-	-	-	-
<b>Services industriels</b>			<b>311 000.00</b>	<b>286 835.56</b>	<b>0.00</b>	<b>286 835.56</b>	<b>3 611.05</b>	-	<b>-9 686.50</b>	<b>-280 760.11</b>	<b>-</b>	
06-2021	EP Veivy - changement conduite et réfection route	914.420	311 000.00	286 835.56	-	286 835.56	3 611.05	-	-9 686.50	-280 760.11	-	-
<b>Forêts</b>			<b>0.00</b>	<b>42 600.00</b>	<b>0.00</b>	<b>42 600.00</b>	<b>0.00</b>	-	-	-	<b>42 600.00</b>	
	Forêts	914.5		42 600.00	-	42 600.00	-	-	-	-	42 600.00	sans amortissement
<b>Mobilier, machine et véhicules</b>			<b>265 000.00</b>	<b>220 731.05</b>	<b>-126 231.05</b>	<b>94 500.00</b>	<b>0.00</b>	-	<b>-18 900.00</b>	<b>-</b>	<b>75 600.00</b>	
01-2017	Renouvellement du parc de véhicules de la voirie	914.610	265 000.00	220 731.05	-126 231.05	94 500.00	-	-	-18 900.00	-	75 600.00	4 ans
<b>Autres biens</b>			<b>135 000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>134 922.50</b>	-	-	-	<b>134 922.50</b>	
04-2022	Nouveau logiciel "Urbanus"	914.92	135 000.00	-	-	-	134 922.50	-	-	-	134 922.50	10 ans
<b>Total</b>			<b>11 803 622.20</b>	<b>9 824 874.97</b>	<b>-3 938 553.43</b>	<b>5 886 321.54</b>	<b>219 965.20</b>	-	<b>-284 501.48</b>	<b>-434 260.11</b>	<b>5 387 525.15</b>	

L'investissement net au 31 décembre 2023 est de CHF 219'965.20. Il est similaire à celui de l'année 2022.

L'investissement lié aux canalisations EC/EU de la route de Sullens a pu être amorti de manière extraordinaire grâce au bon résultat du dicastère y relatif.

Les pavillons scolaires seront remplacés par un nouveau bâtiment. Ils ne seront donc plus utilisables à partir de juillet 2024, raison pour laquelle un amortissement extraordinaire a été réalisé ne laissant que les 6 mois d'exploitation à amortir en 2024

L'investissement relatif aux remplacements de la conduite d'eau potable à la route de la Veivy a été amortie intégralement grâce à la réserve affectée relative à l'eau potable comme cela avait été prévu dans le préavis.

## Financements spéciaux 2023 et mutation des fonds de réserves

Le tableau suivant vous présente le résultat des services financés par des recettes affectées :

Dicastère	Compte de réserve	Réserves affectées au 01.01.2023	Charges 2023	Recettes 2023	Variation 2023	Réserves affectées au 31.12.2023	
16	Tourisme	928.04	8 288.65	3 846.00	2 326.00	-1 520.00	6 768.65
45	Ordures ménagères et décharges	928.05	170 133.53	225 138.09	216 822.55	-8 315.54	161 817.99
46	Réseau d'égouts et épuration	928.03	47 766.31	163 120.70	164 325.40	1 204.70	48 971.01
65	Défense incendie		60 345.55				réserve épuisée en 2014
66	Protection civile		47 615.30				réserve dissoute en 2012
81	Service des eaux	928.01	966 533.04	526 253.86	280 745.40	-245 508.46	721 024.58
<b>Total</b>							<b>938 582.23</b>

Les services mentionnés dans le tableau ci-dessus doivent attribuer leur bénéfice directement à un fonds de réserve affecté. Ils ne peuvent en aucun cas générer un bénéfice en faveur du ménage communal.

### 9.6 Marge et degré d'autofinancement

#### Marge d'autofinancement

Pour obtenir la marge d'autofinancement de la Commune, il y a lieu de corriger le résultat net des éléments non monétaires qui le composent, comme les variations de provisions et les amortissements. Le tableau ci-dessous présente les éléments susmentionnés :

Comptes 2023	
Total des produits	8 928 761.71
Total des charges	-8 790 978.25
Amortissements obligatoires du patrimoine administratif	284 501.48
Autres amortissements du patrimoine administratif	434 260.11
Attributions aux fonds et aux financements spéciaux	148 363.70
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-255 344.00
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>749 564.75</b>

La marge d'autofinancement brute 2023 est similaire à celle de 2022 (CHF 745'403.20), bien que moindre que celle des années 2021 (CHF 1'302'417.83) et 2020 (CHF 912'378.24).

#### Degré d'autofinancement

La marge d'autofinancement brute 2023 est mise en relation avec les dépenses d'investissements nettes (CHF 219'965.20 pour l'année 2023) donne le degré d'autofinancement. Pour cette année, il se monte à CHF 341 %.

Ce ratio est très volatil et devrait toujours être examiné dans le cadre d'une moyenne sur plusieurs exercices. L'analyse de la situation depuis 2019 nous donne un ratio moyen de 274 %. Cela indique que depuis 5 ans, nous avons pu financer l'ensemble de nos investissements grâce à la trésorerie courante. Cette analyse est confirmée par l'étude de notre endettement qui est passé de CHF 6'789'664.00 au 31 décembre 2018 à CHF 3'814'000.00 au 31.12.2023.

Toutefois, il est important de garder à l'esprit une vision à plus large échéance. En effet, la Municipalité a fixé dans son plan d'investissement pour la législature de nombreux projets qu'il y aura lieu de financer dans les années à venir.

## Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement mesure quelle part des revenus courant est disponible pour financer les investissements.

Les revenus courants sont l'ensemble des produits sous déduction des prélèvements aux réserves affectées et aux provisions, ainsi que des imputations internes, comme le présente le tableau ci-dessous :

	<b>Comptes 2023</b>
Total des produits	8 928 761.71
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-255 344.00
Imputations internes	-266 018.25
<b>Revenus courants</b>	<b>8 407 399.46</b>

La capacité d'autofinancement de notre Commune se monte à 8.9 %. Ce ratio est considéré comme suffisant selon les normes fixées par le Canton.

Un taux égal ou supérieur à 10 % serait considéré comme bon, alors qu'en dessous de 6% celui-ci est jugé insuffisant.

## 9.7 Rapport de la Fiduciaire



### RAPPORT

de l'auditeur sur les comptes communaux  
au Conseil communal de la  
**COMMUNE DE PENTHAZ**

---

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes communaux de la **COMMUNE DE PENTHAZ**, comprenant le bilan, le compte de fonctionnement, le tableau des investissements, la liste des engagements hors bilan et le rappel des Ententes intercommunales pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023.

Ces comptes communaux relèvent de la responsabilité de la Municipalité de la Commune de Penthaz alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes communaux sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 Review (examen succinct) d'états financiers. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes communaux ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Commune et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les comptes communaux ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Lausanne, le 19 avril 2024  
FTS/LBO/apo

INTERMANDAT SA Société Fiduciaire



Frédéric TSCHUMY  
Expert-réviseur agréé ASR  
Réviseur responsable



Laurent BORGEAUD  
Expert-réviseur agréé ASR

Annexes : - comptes communaux

## 9.8 Comptes de fonctionnement et commentaires

Commune de Penthaz

### Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	2023		Budget		2022	
		Comptes Charges	2023 Produits	Budget Charges	2023 Produits	Comptes Charges	2022 Produits
<b>1</b>	<b>Administration Générale</b>	<b>1,908,318.41</b>	<b>635,425.74</b>	<b>1,954,000.00</b>	<b>602,500.00</b>	<b>1,492,998.10</b>	<b>322,050.40</b>
			1,272,892.67		1,351,500.00		1,170,947.70
<b>10</b>	<b>Autorité</b>	<b>239,167.65</b>	<b>96,664.15</b>	<b>255,000.00</b>	<b>92,000.00</b>	<b>229,297.00</b>	<b>102,854.75</b>
<b>101</b>	<b>Conseil Communal</b>	<b>33,592.90</b>		<b>26,000.00</b>		<b>27,199.30</b>	
101.3001	Rétributions des autorités	23,108.15		20,000.00		19,519.90	
	C) <i>Passage du calcul des rétributions des Conseillers et Conseillers communaux d'année électorale (juillet à juin) à année civile, ce qui engendre un coût pour 18 mois en 2023</i>						
101.3003	Jetons de présence	5,650.00		4,000.00		4,900.00	
	C) <i>idem compte 101.3003</i>						
101.3030	Assurances sociales (AVS/AI/APG/AC, alloc. fam.)	575.50		500.00		372.15	
101.3050	Assurances accidents et maladie	415.70					
101.3069	Indemnités et remboursements de frais	3,101.50		500.00		2,151.05	
	C) <i>Repas de fin d'année du Conseil communal pas prévu</i>						
101.3101	Imprimés et fournitures de bureau			500.00			
101.3181	Frais postaux			500.00		256.20	
<b>102</b>	<b>Municipalité</b>		<b>96,664.15</b>	<b>229,000.00</b>	<b>92,000.00</b>	<b>202,097.70</b>	<b>102,854.75</b>
102.3001	Rétributions des autorités	148,889.90		164,500.00		153,011.40	
	C) <i>Fonctionnement de la Municipalité à quatre de janvier à avril 2023</i>						
102.3030	Assurances sociales (AVS/AI/APG/AC, alloc. fam.)	13,921.45		14,500.00		12,851.85	
102.3040	Caisse de pensions et de prévoyance	16,712.50		18,000.00		13,031.20	
102.3050	Assurances accidents et maladie	4,430.30		3,000.00		2,213.15	
102.3061	Frais pour usage de véhicules privés	2,636.15		3,000.00		2,026.10	
102.3069	Frais divers des autorités	5,151.50		5,000.00		5,050.95	
102.3170	Frais de réceptions et de manifestations	13,832.95		21,000.00		13,913.05	
102.4361	Remboursements de traitements et charges sociales		8,841.20		10,000.00		10,573.40
102.4362	Remboursement de frais		87,822.95		82,000.00		369.30
102.4901	Imputations internes de frais de personnel						91,912.05
<b>11</b>	<b>Administration</b>	<b>809,754.17</b>	<b>83,807.72</b>	<b>822,500.00</b>	<b>71,000.00</b>	<b>746,473.20</b>	<b>67,826.55</b>

## Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	2023		Budget		2023		2022	
		Comptes Charges	2023 Produits	Budget Charges	Produits	Comptes Charges	Produits		
<b>110</b>	<b>Secrétariat municipal</b>	<b>809,754.17</b>	<b>83,807.72</b>	<b>822,500.00</b>	<b>71,000.00</b>	<b>746,473.20</b>	<b>67,826.55</b>		
110.3011	Traitements du personnel	354,822.05		374,500.00		324,756.50			
110.3030	Assurances sociales (AVS/AI/APG/AC, alloc. fam.)	31,787.55		35,500.00		27,919.45			
110.3040	Caisse de pensions et de prévoyance	52,146.65		58,500.00		45,868.10			
110.3050	Assurances accidents et maladie	10,479.95		11,000.00		11,405.45			
110.3069	Frais divers du personnel	1,906.60		4,000.00		2,191.70			
110.3099	Charges diverses du personnel	4,578.05		4,000.00		2,305.35			
110.3101	Imprimés et fournitures de bureau	6,787.46		7,000.00		6,874.05			
110.3102	Livres, journaux, documentation et frais d'annonces	5,636.55		5,000.00		7,752.50			
110.3111	Achats de mobilier, de machines et d'équipements de bureau	3,874.10		4,000.00		3,354.80			
110.3151	Entretien mobilier, machines et équipements de bureau			1,000.00		1,340.80			
110.3181	Frais postaux	3,679.98		3,500.00		3,727.78			
110.3182	Frais de téléphones et communications	1,899.35		2,000.00		1,853.10			
110.3183	Frais bancaires	1,115.01		1,500.00		1,717.58			
110.3184	Frais de contentieux et de poursuites	3,908.89		2,000.00		2,939.75			
110.3185	Honoraires et frais d'expertise	72,310.87		57,000.00		45,693.15			
	C) <i>Honoraires relatifs à la police des constructions et au PACOM supérieurs aux prévisions</i>								
110.3186	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	11,182.65		11,500.00		12,647.25			
110.3187	Emoluments papiers d'identité	12,384.65		8,000.00		11,024.40			
	C) <i>En lien avec le compte 110.4319.2 supérieur au budget également</i>								
110.3189	Frais divers	4,806.31		3,000.00		3,009.49			
	C) <i>Election complémentaire à la Municipalité</i>								
110.3193	Cotisations de membres	22,523.20		27,500.00		22,129.50			
110.3659	Dons, aides et subventions	5,443.45		8,000.00		10,694.00			
110.3659.2	Dons, aides et subventions (mise à disposition gratuite)	162,037.50		154,000.00		154,724.60			
110.3901	Imputations internes de frais de personnel	36,443.35		40,000.00		42,543.90			
110.4319.1	Emoluments (permis de construire, d'habiter)		25,139.05		25,000.00		18,476.70		
110.4319.2	Emoluments (Cartes d'Identité, Passeports)		21,062.26		16,000.00		20,742.00		
110.4319.3	Emoluments (divers)		3,787.70		2,500.00		3,210.75		
110.4361	Remboursements de traitements et charges sociales		480.00				-756.70		
110.4362	Remboursement de frais		16,487.06		11,000.00		10,021.88		
110.4364	Escompte fournisseurs		90.75				128.32		
110.4370	Sentences municipales		990.00		1,000.00		230.00		

## Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	2023		Budget		2023		2022	
		Comptes Charges	2023 Produits	Budget Charges	2023 Produits	Comptes Charges	2022 Produits		
110.4901	Imputations internes de frais de personnel		15,770.90		15,500.00		15,773.60		
<b>15</b>	<b>Affaires culturelles et de loisirs</b>	<b>294,523.21</b>	<b>175,075.42</b>	<b>281,500.00</b>	<b>162,500.00</b>	<b>155,993.38</b>	<b>53,672.80</b>		
<b>150</b>	<b>Affaires culturelles et</b>	<b>128,007.09</b>	<b>8,559.30</b>	<b>119,000.00</b>		<b>103,270.58</b>	<b>950.00</b>		
150.3011	Traitements du personnel	3,266.90				245.00			
	C) <i>Traitement des heures des personnes géant la sonorisation et l'éclairage de la grande salle. Précédemment, ces montants étaient passés directement dans le compte 150.3653.</i>								
150.3050	Assurances accidents et maladie	11.50				5.25			
150.3116	Achats d'équipement et de matériel spécialisé	309.26		2,500.00		1,656.65			
150.3170	Manifestation du 1er août	10,947.06		6,000.00		3,968.30			
	C) <i>Partiellement compensé par les encaissements sur le compte 150.4362</i>								
150.3523	Bibliothèque intercommunale	50,277.62		50,500.00		48,934.43			
150.3523.2	Ludothèque intercommunale	3,835.25		4,500.00		4,032.10			
150.3653	Manifestations villag. et culturelles	31,925.40		30,500.00		16,279.85			
150.3901	Imputations internes de frais de personnel	27,434.10		25,000.00		28,149.00			
150.4362	Remboursement de frais		8,559.30				950.00		
	C) <i>Encaissement du 1er août + versement des participants à la sortie des aînés + participation à divers frais</i>								
<b>151</b>	<b>Bibliothèque Intercommunale de la Venoge</b>	<b>166,516.12</b>	<b>166,516.12</b>	<b>162,500.00</b>	<b>162,500.00</b>	<b>52,722.80</b>	<b>52,722.80</b>		
151.3011	Traitements du personnel	94,068.95		92,500.00		30,926.70			
	C) <i>Charges "personnel horaire" supérieures aux prévisions</i>								
151.3030	Assurances sociales (AVS/AI/PG/AC, alloc. fam.)	8,538.50		9,000.00		2,829.95			
151.3040	Caisse de pensions et de prévoyance	13,217.60		14,000.00		4,156.20			
151.3050	Assurances accidents et maladie	2,769.10		3,500.00		1,120.55			
151.3069	Frais divers du personnel	2,768.40		2,500.00		1,334.10			
151.3101	Imprimés et fournitures de bureau	1,876.80		2,000.00		498.35			
151.3102	Livres, journaux, documentation et frais d'annonces	16,608.25		14,500.00		2,563.95			
	C) <i>Compensé partiellement par le compte 151.4362 remboursement divers (vente de livres)</i>								
151.3113	Achats de mobilier et d'équipements	2,947.35		1,500.00		34.05			
	C) <i>Achat d'une nouvelle imprimante et surcoût sur l'achat d'un meuble</i>								
151.3116	Achats d'équipement et de matériel spécialisé	2,770.30		4,500.00		1,834.55			

## Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	2023		Budget		2022	
		Comptes Charges	2023 Produits	Budget Charges	2023 Produits	Comptes Charges	2022 Produits
151.3156	Entretien équipement et matériel spécialisé	1,502.75		1,500.00			
151.3170	Frais de réceptions et de manifestations	8,398.40		6,500.00		1,336.25	
	C) Compensé partiellement par le compte 151.4362 remboursement divers (vente de boissons 10 ans)						
151.3181	Frais de port et CCP	1,413.85		1,500.00		241.85	
151.3182	Frais de téléphones et communications	1,448.70		1,500.00		600.20	
151.3183	Frais bancaires	66.57		300.00		13.35	
151.3186	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	83.50		200.00			
151.3193	Cotisations de membres	1,238.10		1,500.00			
151.3901	Imputations internes de frais de personnel	6,799.00		5,500.00		5,232.75	
151.4362	Remboursement de frais		4,436.80		1,000.00		93.70
151.4370	Amendes		752.50		500.00		148.00
151.4392	Finances d'entrées		5,293.00		5,000.00		1,604.00
151.4523	Part.comm.à charges de culture, loisirs et sport		156,033.82		156,000.00		50,877.10
<b>16</b>	<b>Tourisme</b>	<b>3,846.00</b>	<b>3,846.00</b>	<b>4,000.00</b>	<b>4,000.00</b>	<b>3,780.00</b>	<b>3,780.00</b>
<b>160</b>	<b>Tourisme</b>	<b>3,846.00</b>	<b>3,846.00</b>	<b>4,000.00</b>	<b>4,000.00</b>	<b>3,780.00</b>	<b>3,780.00</b>
160.3193	Cotisations de membres	3,846.00		4,000.00		3,780.00	
160.4066	Taxe communale de séjour		2,326.00		4,000.00		2,407.70
160.4817	Prélèvement à la réserve tourisme		1,520.00				1,372.30
<b>17</b>	<b>Sport</b>	<b>1,147.40</b>		<b>2,000.00</b>		<b>101.70</b>	
<b>170</b>	<b>Piscine intercommunale</b>	<b>1,147.40</b>		<b>2,000.00</b>		<b>101.70</b>	
170.3901	Imputations internes de frais de personnel	1,147.40		2,000.00		101.70	
<b>18</b>	<b>Transports publics</b>	<b>475,480.10</b>	<b>276,032.45</b>	<b>483,000.00</b>	<b>273,000.00</b>	<b>280,274.87</b>	<b>93,916.30</b>
<b>180</b>	<b>Transports publics</b>	<b>199,447.65</b>		<b>210,000.00</b>		<b>186,358.57</b>	
180.3517	Participation déficit transports publics	124,603.90		132,000.00		111,302.70	
180.3527	Participation bus PPDLV	74,129.30		75,000.00		72,637.87	
180.3659	Subvention cartes CFF	595.90		2,000.00		1,972.50	
180.3901	Imputations internes de frais de personnel	118.55		1,000.00		445.50	
<b>181</b>	<b>Bus PPDLV</b>	<b>276,032.45</b>	<b>276,032.45</b>	<b>273,000.00</b>	<b>273,000.00</b>	<b>93,916.30</b>	<b>93,916.30</b>
181.3011	Traitements du personnel	169,776.60		159,500.00		54,721.85	
	C) Partiellement compensé par le compte 181.4361 (indemnité APG)						

## Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	2023		Budget		2022	
		Comptes Charges	2023 Produits	Budget Charges	Produits	Comptes Charges	2022 Produits
181.3030	Assurances sociales (AVS/AI/APG/AC, alloc. fam.)	14,586.25		15,500.00		4,538.55	
181.3040	Caisse de pensions et de prévoyance	19,699.40		20,500.00		6,210.60	
181.3050	Assurances accidents et maladie	4,877.05		5,500.00		1,930.05	
181.3069	Frais divers du personnel	1,430.00		500.00			
	<b>C) Cours de formation pour les chauffeurs</b>						
181.3099	Charges diverses des autorités et du personnel	1,242.55		1,000.00		165.00	
181.3114	Achats de machines, matériel d'exploitation et d'entretien	703.40		2,000.00		3,824.90	
181.3124	Consommation de combustible	17,293.20		20,000.00		8,099.95	
181.3155	Entretien des véhicules et accessoires	21,801.85		17,500.00		5,068.60	
181.3163	Redevance d'utilisation			1,000.00		376.95	
181.3163.2	Leasing bus	7,500.00		10,000.00			
	<b>C) Achat d'un bus de remplacement</b>						
181.3181	Frais de port et CCP			500.00		507.80	
181.3185	Honoraires et frais d'expertises			5,000.00		2,560.00	
181.3186	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	3,200.20		3,500.00			
181.3192	Taxes sur véhicules à moteur	8,199.70		5,500.00			
	<b>C) Véhicule supplémentaire</b>						
181.3901	Imputations internes de frais de personnel	5,722.25		5,500.00		5,912.05	
181.4273	Location d'objets mobiliers		800.00				
181.4359	Ventes et prestations diverses		10,500.00		11,500.00		
181.4361	Remboursements de traitements et charges sociales		5,681.90				
181.4362	Remboursement de frais		125.00				
181.4527	Part. de communes à des charges de trafic et d'énergie		258,925.55		261,500.00		93,916.30
<b>19</b>	<b>Informatique</b>	<b>84,399.88</b>		<b>106,000.00</b>		<b>77,077.95</b>	
<b>190</b>	<b>Informatique</b>	<b>84,399.88</b>		<b>106,000.00</b>		<b>77,077.95</b>	
190.3111	Achats de mobilier, de machines et d'équipements de bureau			8,000.00		2,865.00	
190.3163	Redevance d'utilisation			54,000.00		51,679.20	
190.3182	Frais de téléphones et communications	52,710.50		2,000.00		1,740.00	
190.3186	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	1,870.50		2,000.00		1,595.10	
190.3189	Prestations de tiers	26,578.53		39,000.00		16,332.45	
190.3901	Imputations internes de frais de personnel	1,500.35		1,000.00		2,866.20	

## Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	2023		Budget		2022	
		Comptes Charges	2023 Produits	Budget Charges	Produits	Comptes Charges	2022 Produits
<b>2</b>	<b>Finances</b>	<b>1,646,425.64</b>	<b>6,413,344.97</b>	<b>1,597,500.00</b>	<b>6,192,000.00</b>	<b>1,448,834.28</b>	<b>6,074,635.92</b>
		4,766,919.33		4,594,500.00		4,625,801.64	
<b>21</b>	<b>Impôts</b>	<b>164,749.12</b>	<b>5,231,872.67</b>	<b>165,000.00</b>	<b>4,869,000.00</b>	<b>84,444.58</b>	<b>4,791,483.71</b>
<b>210</b>	<b>Impôts</b>	<b>164,749.12</b>	<b>5,231,872.67</b>	<b>165,000.00</b>	<b>4,869,000.00</b>	<b>84,444.58</b>	<b>4,791,483.71</b>
210.3187	Frais de perception	39,263.87		40,500.00		37,131.19	
210.3191	Impôts payés à d'autres communes					-33,200.00	
210.3290	Intérêts rémunératoires	336.04		1,000.00		410.01	
210.3301	Amortissements des créances et débiteurs (défalcations)	32,790.21		95,000.00		80,103.38	
210.3665	Taxes voiries pour les jeunes, etc			28,500.00			
210.3809	Attrib. à d'autres fonds de réserve et de renouvellement	92,359.00					
	<i>C) Augmentation de la provision pour débiteurs fiscaux douteux</i>						
210.4001	Impôt sur le revenu	3,754,318.32			3,566,000.00		3,428,158.55
210.4002	Impôt sur la fortune	358,616.79			357,000.00		355,513.10
210.4003	Impôt à la source	114,540.28			75,000.00		89,283.92
210.4011	Impôt sur le bénéfice net des personnes morales	116,841.15			60,000.00		148,593.25
210.4012	Impôt sur le capital des personnes morales	16,873.85			13,000.00		8,115.25
210.4013	Impôt complémentaire sur les immeubles des personnes morales	24,346.10			19,500.00		25,492.50
210.4020	Impôt foncier	377,255.50			370,000.00		368,757.30
210.4040	Droits de mutation	150,459.45			203,000.00		183,626.00
210.4050	Impôts sur les successions et donations	86,047.10			2,000.00		203.40
210.4061	Impôts sur les chiens	13,100.00			13,500.00		13,800.00
210.4090	Impôts récupérés après défalcation	12,060.85			5,500.00		10,397.52
210.4101	Patentes de boissons et tabac	8,758.10			8,000.00		9,045.35
210.4221	Intérêts moratoires	28,374.44			34,000.00		28,929.69
210.4370	Amendes soustraction impôt	950.00					
210.4371	Majorations sur impôts	4,442.43			4,000.00		3,774.19
210.4411	Part à l'impôt sur les gains immobiliers	152,281.15			126,000.00		80,539.85
210.4510	Part. du canton à des charges	12,607.16			12,500.00		16,376.84
210.4809	Prél. sur réserve pour débiteurs impôt						20,877.00
<b>22</b>	<b>Service financier</b>	<b>1,332,863.02</b>	<b>1,181,472.30</b>	<b>1,287,000.00</b>	<b>1,323,000.00</b>	<b>1,216,648.30</b>	<b>1,276,152.21</b>
<b>220</b>	<b>Service financier</b>	<b>1,332,863.02</b>	<b>1,181,472.30</b>	<b>1,287,000.00</b>	<b>1,323,000.00</b>	<b>1,216,648.30</b>	<b>1,276,152.21</b>

## Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	2023		Budget		2022	
		Comptes Charges	2023 Produits	Budget Charges	Produits	Comptes Charges	2022 Produits
220.3210	Intérêts des dettes à court terme	11,502.07					
220.3223	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	26,108.95		74,000.00		32,497.30	
220.3520	Compte de péréquation	1,295,252.00		1,213,000.00		1,184,151.00	
220.4221	Revenus des comptes courants et des placements à court terme		9,266.60		7,500.00		17,516.96
220.4520	Compte de péréquation		979,067.00		1,062,000.00		1,070,629.00
220.4520.2	Péréquation (dépendances thématiques)		175,560.00		253,000.00		150,250.00
220.4520.3	Compte de péréquation (solde année précédente)		17,023.00				37,062.00
220.4656	Redistribution de la taxe CO2		555.70		500.00		694.25
<b>23</b>	<b>Amortissements et réserve non ventilée</b>	<b>148,813.50</b>		<b>145,500.00</b>		<b>147,741.40</b>	<b>7,000.00</b>
<b>230</b>	<b>Amortissements et réserve</b>	<b>148,813.50</b>		<b>145,500.00</b>		<b>147,741.40</b>	<b>7,000.00</b>
230.3301	Amortissements des créances et débiteurs	518.50		2,000.00		4,245.40	
230.3311.1	Amortissements d'ouvrage de génie civil (routes)	143,495.00		143,500.00		143,495.00	
230.3321	Amortissements supplémentaires du patrimoine adm.					1.00	
230.3809	Attrib. à d'autres fonds de réserve et de renouvellement	4,800.00					
	C) <i>Augmentation de la réserve pour débiteurs douteux</i>						
230.4809	Prél. sur d'autres fonds de réserve et de renouvellement						7,000.00

## Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	2023		Budget		2023		2022	
		Comptes Charges	2023 Produits	Budget Charges	Produits	Comptes Charges	2022 Produits		
<b>3</b>	<b>Domaines et bâtiments</b>	<b>355,463.49</b>	<b>422,027.25</b>	<b>340,500.00</b>	<b>392,500.00</b>	<b>321,230.58</b>	<b>433,877.70</b>		
		66,563.76		52,000.00		112,647.12			
<b>31</b>	<b>Terrains</b>	<b>37,482.66</b>	<b>46,298.70</b>	<b>33,000.00</b>	<b>44,000.00</b>	<b>52,814.48</b>	<b>58,138.25</b>		
<b>310</b>	<b>Terrains</b>	<b>37,482.66</b>	<b>46,298.70</b>	<b>33,000.00</b>	<b>44,000.00</b>	<b>52,814.48</b>	<b>58,138.25</b>		
310.3114	Achats de machines, matériel d'exploitation et d'entretien	1,065.75		500.00		1,058.55			
310.3121	Consommation d'eau jardins familiaux			1,500.00		3,955.80			
310.3145	Entretien des terrains (sauf football)	25,273.66		18,500.00		36,533.33			
310.3145.2	Entretien terrain de football	381.75		2,000.00		51.85			
310.3155	Entretien des véhicules et accessoires	400.85				600.00			
310.3185	Honoraires et frais d'expertises	361.85		500.00		565.85			
310.3186	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	1,340.85		2,000.00		1,685.00			
310.3526	Elimination des déchets verts communaux	8,657.95		8,000.00		8,364.10			
310.3901	Imputations internes de frais de personnel		17,325.25		17,000.00		17,225.25		
310.4232	Loyers des terrains		28,973.45		27,000.00		40,913.00		
310.4362	Remboursement de frais								
<b>32</b>	<b>Forêts</b>	<b>17,999.75</b>	<b>2,800.00</b>	<b>17,000.00</b>	<b>2,500.00</b>	<b>17,536.15</b>	<b>2,080.00</b>		
<b>320</b>	<b>Forêts</b>	<b>17,999.75</b>	<b>2,800.00</b>	<b>17,000.00</b>	<b>2,500.00</b>	<b>17,536.15</b>	<b>2,080.00</b>		
320.3146	Entretien des forêts	10,842.00		11,000.00		10,842.00			
320.3185	Honoraires et frais d'expertises					23.00			
320.3528	Participation aux frais du garde forestier	3,662.60		3,500.00		4,806.95			
320.3901	Imputations internes de frais de personnel	3,495.15		2,500.00		1,864.20			
320.4355.2	Vente de bois de feu		2,800.00		2,500.00		2,080.00		
<b>35</b>	<b>Bâtiments</b>	<b>299,981.08</b>	<b>372,928.55</b>	<b>290,500.00</b>	<b>346,000.00</b>	<b>250,879.95</b>	<b>373,659.45</b>		
<b>351</b>	<b>Maison de commune et Porcherie</b>	<b>28,836.75</b>	<b>998.80</b>	<b>33,500.00</b>	<b>1,000.00</b>	<b>26,762.40</b>	<b>800.30</b>		
351.3011	Traitements du personnel	8,087.90		8,000.00		7,759.85			
351.3030	Assurances sociales (AVS/AI/APG/AC, alloc. fam.)	745.05		1,000.00		738.05			
351.3050	Assurances accidents et maladie	237.25		500.00		283.75			
351.3113	Achats de mobilier et d'équipements	429.10		2,000.00		53.15			
351.3121	Consommation d'eau	411.45		500.00		416.15			
351.3122	Consommation de gaz	7,207.25		9,000.00		8,553.85			

## Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	2023		Budget		2023		2022	
		Comptes Charges	2023 Produits	Budget Charges	Produits	Comptes Charges	Produits		
351.3123	Consommation d'électricité	2,735.65		3,000.00		1,502.25			
351.3133	Achats de produits et fournitures de nettoyage	850.00		1,000.00		848.80			
351.3141	Entretien des bâtiments	2,885.15		2,000.00		986.10			
	<b>C) Divers travaux d'entretien nécessaires</b>								
351.3186	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	2,196.50		2,500.00		1,867.15			
351.3189	Frais divers (épuration, ramonage, etc.)	612.05		1,000.00		703.80			
351.3901	Imputations internes de frais de personnel	2,439.40		3,000.00		3,049.50			
351.4271	Locations								30.00
351.4351	Vente d'électricité		998.80		1,000.00		770.30		
<b>352</b>	<b>Grande Salle</b>	<b>177,042.43</b>	<b>227,708.65</b>	<b>162,000.00</b>	<b>199,500.00</b>	<b>147,027.65</b>	<b>223,192.75</b>		
352.3011	Traitements du personnel	18,016.90		18,500.00		16,800.45			
352.3030	Assurances sociales (AVS/AI/APG/AC, alloc. fam.)	1,684.25		2,000.00		1,597.15			
352.3040	Caisse de pensions et de prévoyance	2,665.00		3,000.00		2,508.15			
352.3050	Assurances accidents et maladie	536.50		500.00		551.00			
352.3099	Charges diverses du personnel	168.00		500.00		178.25			
352.3113	Achats de mobilier et d'équipements					247.35			
352.3113.2	Achats de mobilier, matériel pour foyer et scène	3,750.65		4,000.00		1,133.10			
352.3114	Achats de machines, matériel d'exploitation et d'entretien	44.90		1,000.00					
352.3121	Consommation d'eau	1,080.10		1,000.00		1,003.20			
352.3123	Consommation d'électricité	6,789.90		6,000.00		5,957.25			
352.3124	Consommation de combustible	21,371.15		27,000.00		25,058.55			
352.3133	Achats de produits et fournitures de nettoyage	2,527.95		3,000.00		3,507.10			
352.3141	Entretien des bâtiments	38,545.50		15,000.00		10,380.55			
	<b>C) Changement des stores de la grande salle</b>								
352.3141.2	Entretien du Foyer et scène	3,624.00		4,000.00		3,876.70			
352.3145.2	Entretien terrain de football	2,000.00		2,000.00		2,000.00			
352.3186	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	6,480.60		6,500.00		5,479.35			
352.3189	Frais divers (épuration, ramonage, etc.)	1,897.25		2,000.00		1,912.20			
352.3312	Amortissements des bâtiments et constructions	62,519.98		62,000.00		62,000.00			
352.3901	Imputations internes de frais de personnel	3,339.80		4,000.00		2,837.30			
352.4271	Locations privées		96,770.00		88,500.00		86,865.00		
352.4272	Redevances d'utilisation de l'association scolaire		56,756.00		52,500.00		57,335.00		
352.4362	Remboursement de frais		74,182.65		58,500.00		78,992.75		

## Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	2023		Budget		2023		2022	
		Comptes Charges	2023 Produits	Budget Charges	Produits	Comptes Charges	Produits		
<b>353</b>	<b>Local de voirie et vestiaires FC</b>	<b>20,809.60</b>	<b>43,880.10</b>	<b>21,000.00</b>	<b>43,000.00</b>	<b>12,266.70</b>	<b>49,603.20</b>		
353.3113	Achats de mobilier et d'équipements	596.35		1,000.00		181.45			
353.3121	Consommation d'eau	951.55		1,500.00		844.30			
353.3123	Consommation d'électricité	1,659.40		1,500.00		1,064.55			
353.3133	Achats de produits et fournitures de nettoyage	415.10		500.00		366.65			
353.3141	Entretien des bâtiments	12,629.90		11,500.00		6,292.15			
	<i>C) Remplacement de l'onduleur des panneaux photovoltaïques</i>								
353.3186	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	1,922.00		2,000.00		1,682.25			
353.3189	Frais divers (épuration, ramonage, etc.)	1,132.80		1,000.00		1,184.45			
353.3901	Imputations internes de frais de personnel	1,502.50		2,000.00		650.90			
353.4271	Loyers		40,240.00		40,000.00		40,040.00		
353.4351	Vente d'électricité		1,152.50		1,000.00		937.55		
353.4362	Remboursement de frais		2,487.60		2,000.00		8,625.65		
<b>354</b>	<b>Bâtiment du Bornalet</b>	<b>31,302.65</b>	<b>50,148.50</b>	<b>28,500.00</b>	<b>51,500.00</b>	<b>26,963.15</b>	<b>52,542.95</b>		
354.3011	Traitements du personnel	11,045.75		12,000.00		10,365.45			
354.3030	Assurances sociales (AVS/AI/APG/AC, alloc. fam.)	1,043.55		1,000.00		985.75			
354.3050	Assurances accidents et maladie	305.00		500.00		346.95			
354.3113	Achats de mobilier et d'équipements	159.70				114.50			
354.3121	Consommation d'eau	564.90		1,000.00		443.35			
354.3122	Consommation de gaz	7,149.70		7,000.00		6,883.80			
354.3123	Consommation d'électricité	1,295.80		1,000.00		835.75			
354.3133	Achats de produits et fournitures de nettoyage	850.00		1,000.00		900.00			
354.3141	Entretien des bâtiments	3,990.65		2,000.00		2,984.05			
	<i>C) Sécurisation des verres de la porte d'entrée</i>								
354.3186	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	910.40		1,000.00		806.50			
354.3189	Frais divers (épuration, ramonage, etc.)	454.45		1,000.00		521.30			
354.3901	Imputations internes de frais de personnel	3,532.75		1,000.00		1,775.75			
354.4271	Loyers		38,754.00		39,000.00		39,324.00		
354.4351	Vente d'électricité		173.15				104.30		
354.4362	Remboursement de frais		11,221.35		12,500.00		13,114.65		
<b>355</b>	<b>Autres bâtiments (batoir, garages et abris PC)</b>	<b>10,094.50</b>	<b>15,119.45</b>	<b>13,500.00</b>	<b>15,000.00</b>	<b>9,418.80</b>	<b>14,845.00</b>		
355.3121	Consommation d'eau	1,138.90		1,500.00		1,044.60			
355.3123	Consommation d'électricité	1,441.20		500.00		1,895.10			

## Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	2023		Budget		2023		2022	
		Comptes Charges	Produits	Charges	Charges	Produits	Charges	Produits	
355.3141	Entretien des bâtiments	2,102.85		2,000.00				3,541.80	
355.3185	Honoraires et frais d'expertises			4,000.00					
355.3186	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	4,117.45		3,500.00				2,200.90	
355.3189	Frais divers	101.00		500.00				453.00	
355.3901	Imputations internes de frais de personnel	1,193.10		1,500.00		15,000.00		283.40	
355.4271	Loyers des bâtiments		13,740.00						14,845.00
355.4362	Remboursement de frais		1,379.45						
<b>356</b>	<b>UAPE</b>	<b>31,895.15</b>	<b>35,073.05</b>	<b>32,000.00</b>	<b>32,000.00</b>	<b>36,000.00</b>	<b>36,000.00</b>	<b>28,441.25</b>	<b>32,675.25</b>
356.3121	Consommation d'eau	496.15		1,000.00				469.90	
356.3123	Consommation d'électricité	1,893.50		3,000.00				1,585.60	
356.3141	Entretien des bâtiments	3,590.20		1,000.00				786.25	
356.3186	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	1,241.15		1,500.00				1,150.55	
356.3189	Frais divers (épuration, ramonage, etc.)	284.85		500.00				226.70	
356.3312	Amortissements des bâtiments et constructions	23,800.00		24,000.00				23,800.00	
356.3901	Imputations internes de frais de personnel	589.30		1,000.00				422.25	
356.4272	Redevances d'utilisation du domaine public et administratif		28,034.00			28,000.00			28,034.00
356.4362	Remboursement de frais		7,039.05			8,000.00			4,641.25

## Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	Comptes Charges	2023 Produits	Budget Charges	2023 Produits	Comptes Charges	2022 Produits
<b>4</b>	<b>Travaux</b>	<b>898,764.57</b>	<b>562,605.44</b>	<b>992,500.00</b>	<b>571,000.00</b>	<b>856,787.30</b>	<b>557,772.80</b>
			336,159.13		421,500.00		299,014.50
<b>43</b>	<b>Routes</b>	<b>408,748.23</b>	<b>170,634.55</b>	<b>482,000.00</b>	<b>185,000.00</b>	<b>385,714.05</b>	<b>197,621.10</b>
<b>430</b>	<b>Routes</b>	<b>408,748.23</b>	<b>170,634.55</b>	<b>482,000.00</b>	<b>185,000.00</b>	<b>385,714.05</b>	<b>197,621.10</b>
430.3011	Traitements du personnel	161,383.80		204,500.00		178,294.05	
	C) <i>Poste vacant au service de voirie durant plusieurs mois</i>						
430.3030	Assurances sociales (AVS/AI/APG/AC, alloc. fam.)	14,214.40		19,500.00		16,491.95	
430.3040	Caisse de pensions et de prévoyance	23,021.00		30,000.00		24,733.85	
430.3050	Assurances accidents et maladie	7,090.05		9,500.00		9,118.40	
430.3069	Frais divers du personnel	1,118.90		1,500.00		720.65	
430.3080	Personnel intérimaire	2,180.90					
	C) <i>Remplacement durant les périodes de manque de personnel</i>						
430.3099	Charges diverses du personnel	5,956.46		4,000.00		3,352.25	
	C) <i>Licence support de cours apprenti (nouveau règlement d'apprentissage) et habits de travail</i>						
430.3114	Achats de machines, matériel d'exploitation et d'entretien	8,046.45		15,000.00		12,510.70	
430.3123	Consommation d'électricité	14,949.00		18,000.00		8,820.25	
430.3124	Consommation de carburant	6,711.30		7,500.00		6,371.75	
430.3135	Achats de produits de déneigement	3,373.15		5,000.00		3,920.25	
430.3142	Entretien du réseau routier (y compris balayage)	78,473.78		81,000.00		39,143.20	
430.3143.1	Entretien de l'éclairage public	24,972.10		22,000.00		28,212.65	
	C) <i>Panne de l'éclairage public à la Veivy</i>						
430.3143.2	Entretien de la signalisation	3,088.85		2,000.00		3,055.95	
430.3155	Entretien des véhicules et accessoires	10,635.30		7,000.00		8,576.35	
430.3182	Frais de téléphones et communications	993.29		1,000.00		950.20	
430.3185	Honoraires et frais d'expertises			20,000.00		2,580.00	
430.3186	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	4,877.65		6,500.00		6,209.25	
430.3189	Frais divers (neige, éparage, etc.)	9,641.60		5,000.00		5,528.85	
	C) <i>Frais déneigement et d'éparage supérieurs aux prévisions</i>						
430.3192	Taxes sur véhicules à moteur	770.00		1,000.00		770.00	

## Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	2023		Budget		2023		2022		
		Comptes Charges	2023 Produits	Budget Charges	Produits	Comptes Charges	Produits			
430.3313	Amortissements des machines, mobilier et véhicules	18,900.00		19,000.00		18,900.00				
430.3901	Imputations internes de frais de personnel	8,350.25		3,000.00		7,453.50				
430.4361	Remboursements de traitements et charges sociales		11,708.10						1,774.40	
C) <i>Indemnités accidentés reçues de la SUVA</i>										
430.4362	Remboursement de frais		1,614.35							
430.4901	Imputations internes de frais de personnel		157,312.10				185,000.00		195,846.70	
<b>44</b>	<b>Parcs et cimetière</b>	<b>83,684.10</b>	<b>2,507.40</b>	<b>103,500.00</b>		<b>99,100.45</b>		<b>5,533.10</b>		
<b>440</b>	<b>Parcs et cimetière</b>	<b>83,684.10</b>	<b>2,507.40</b>	<b>103,500.00</b>		<b>99,100.45</b>		<b>5,533.10</b>		
440.3012	Salaires du personnel occasionnel	2,991.00		4,500.00		4,037.50				
440.3050	Assurances accidents et maladie	331.80								
440.3099	Charges diverses des autorités et du personnel	1,556.81		1,500.00		1,860.15				
440.3116	Achats d'équipement et de matériel spécialisé	5,954.35		7,500.00		3,968.56				
440.3134	Approvisionnements des domaines et jardins	4,804.15		8,000.00		6,675.10				
440.3145	Entretien des parcs et des zones de loisirs	7,676.07		21,000.00		5,199.81				
440.3156	Entretien équipement et matériel spécialisé	2,609.85		1,000.00		3,852.30				
440.3189	Frais divers (creuse)	325.52		1,000.00		470.33				
440.3901	Imputations internes de frais de personnel			59,000.00		73,036.70			5,533.10	
440.4362	Remboursement de frais		2,507.40							
<b>45</b>	<b>Ordures ménagères et déchets</b>	<b>241,270.99</b>	<b>225,138.09</b>	<b>261,500.00</b>		<b>238,338.50</b>		<b>222,775.70</b>		
<b>451</b>	<b>Ordures ménagères et décharges</b>	<b>225,138.09</b>	<b>225,138.09</b>	<b>244,000.00</b>		<b>221,547.70</b>		<b>221,547.70</b>		
451.3099	Charges diverses du personnel	777.08		1,500.00		608.30				
451.3102	Livres, journaux, documentation et frais d'annonces	3,088.30		3,000.00		3,007.25				
451.3116	Achats containers et matériel spécialisé	5,841.34		10,500.00		9,140.85				
451.3156	Entretien équipement et matériel spécialisé	10,746.40		9,000.00		4,854.05				
451.3181	Frais postaux	813.77		1,000.00		811.65				
451.3188	Enlèvement des ordures facturé par un tiers	42,418.25		40,000.00		39,727.75				
451.3199	TVA à la charge de la commune	1,496.50		3,000.00		1,349.95				
451.3301	Amortissements des créances et débiteurs	1,144.95								
451.3526	Elimination des ordures	134,612.90		136,500.00		130,025.80				
451.3901	Imputations internes de frais de personnel	24,198.60		39,500.00		32,022.10				
451.4342	Taxes déchets forfaitaires		124,896.30				119,000.00		124,437.50	
451.4343	Taxes aux sacs		75,029.40				81,000.00		80,086.20	
451.4354	Rétrocessions diverses (verres, etc.)		6,597.10				6,000.00		6,358.60	

## Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	2023		Budget		2022	
		Comptes Charges	2023 Produits	Budget Charges	Produits	Comptes Charges	2022 Produits
451.4362	Remboursement de frais		5,646.95				4,750.30
451.4370	Sentences municipales		810.00				1,080.00
451.4655	Part. et subvention de tiers pour la prévoyance sociale		3,842.80		31,000.00		4,258.25
451.4812	Prélèvement à la réserve ordures ménagères		8,315.54		7,000.00		576.85
<b>452</b>	<b>Déchets communaux</b>	<b>16,132.90</b>		<b>17,500.00</b>		<b>16,790.80</b>	<b>1,228.00</b>
452.3526.2	Elimination des déchets carnés	521.30		500.00		573.55	
452.3526.3	Elimination des poubelles publiques et déchets communaux	2,911.65		2,000.00		3,131.30	
452.3526.5	Elimination des déchets verts refacturés					127.50	
452.3901	Imputations internes de frais de personnel	12,699.95		15,000.00		12,958.45	
452.4362	Remboursement de frais						1,228.00
<b>46</b>	<b>Réseau d'égouts et d'épuration</b>	<b>164,325.40</b>	<b>164,325.40</b>	<b>142,000.00</b>	<b>142,000.00</b>	<b>131,842.90</b>	<b>131,842.90</b>
<b>460</b>	<b>Réseau d'égouts</b>	<b>164,325.40</b>	<b>164,325.40</b>	<b>142,000.00</b>	<b>142,000.00</b>	<b>131,842.90</b>	<b>131,842.90</b>
460.3144	Entretien des canalisations	17,723.00		35,000.00		19,659.12	
460.3181	Frais postaux	104.50		500.00		100.35	
460.3185	Honoraires et frais d'expertises	28,375.00				11,700.00	
	C) <i>Honoraires de mise à jour du SIT (plan des canalisations) 2018 à 2023</i>						
460.3199	TVA à la charge de la commune	-0.10				-0.10	
460.3311.2	Amortissements d'ouvrage de génie civil (sans routes)	8,300.00		10,500.00		8,368.50	
460.3321	Amortissements supplémentaires du patrimoine adm.	100,200.00				78,100.00	
	C) <i>Amortissement supplémentaire des travaux sur les canalisations EC/EU à la route de Sullens</i>						
460.3811	Attribution à la réserve évacuation des eaux	1,204.70		83,000.00		91.73	
460.3901	Imputations internes de frais de personnel	8,418.30		13,000.00		13,823.30	
460.4341	Taxes uniques de raccordement		52,104.10		30,000.00		17,089.60
460.4342	Taxes périodiques d'utilisation et d'entretien		112,221.30		112,000.00		114,753.30
<b>47</b>	<b>Cours d'eau</b>	<b>735.85</b>		<b>3,500.00</b>		<b>1,791.40</b>	
<b>470</b>	<b>Cours d'eau</b>	<b>735.85</b>		<b>3,500.00</b>		<b>1,791.40</b>	
470.3147	Entretien des cours d'eau			1,500.00			
470.3901	Imputations internes de frais de personnel	735.85		2,000.00		1,791.40	

## Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	2023		Budget		2023		2022	
		Comptes Charges	2023 Produits	Budget Charges	Produits	Comptes Charges	Produits		
<b>5</b>	<b>Instruction publique et cultes</b>	<b>2,059,153.33</b>	<b>314,742.80</b>	<b>2,224,000.00</b>	<b>323,500.00</b>	<b>2,012,408.05</b>	<b>333,755.65</b>		
			1,744,410.53		1,900,500.00		1,678,652.40		
<b>51</b>	<b>Enseignement primaire</b>	<b>1,647,516.55</b>	<b>314,742.80</b>	<b>1,777,000.00</b>	<b>323,500.00</b>	<b>1,629,072.87</b>	<b>333,755.65</b>		
<b>511</b>	<b>Enfantine, primaire, sup.</b>	<b>867,199.84</b>	<b>13,445.20</b>	<b>951,000.00</b>	<b>13,500.00</b>	<b>910,528.26</b>	<b>13,049.15</b>		
511.3011	Traitements du personnel	48,195.45		48,000.00		46,391.25			
511.3030	Assurances sociales (AVS/AI/APG/AC, alloc. fam.)	4,344.50		4,500.00		4,408.40			
511.3050	Assurances accidents et maladie	1,240.80		1,500.00		1,396.95			
511.3099	Charges diverses du personnel	130.00		500.00		119.90			
511.3109	Fournitures pour patrouilleurs	102.00		500.00		103.60			
511.3522.2	Participation ASIVenoge	807,036.29		890,000.00		851,229.61			
511.3901	Imputations internes de frais de personnel	6,150.80		6,000.00		6,878.55			
511.4361	Remboursements de traitements et charges sociales		13,445.20		13,500.00				13,049.15
<b>512</b>	<b>Bâtiments scolaires</b>	<b>270,328.16</b>	<b>229,550.60</b>	<b>234,500.00</b>	<b>241,000.00</b>	<b>239,175.68</b>	<b>248,338.50</b>		
512.3011	Traitements du personnel	72,068.80		73,500.00		67,202.30			
512.3012	Salaires du personnel occasionnel	1,200.00				1,200.00			
512.3030	Assurances sociales (AVS/AI/APG/AC, alloc. fam.)	6,738.55		7,000.00		6,391.10			
512.3040	Caisse de pensions et de prévoyance	10,660.10		11,500.00		10,031.40			
512.3050	Assurances accidents et maladie	2,232.00		2,500.00		2,201.90			
512.3069	Frais divers du personnel					160.00			
512.3099	Charges diverses du personnel	1,154.60		1,000.00		728.70			
512.3113	Achats de mobilier et d'équipements	640.10		1,000.00		4,260.20			
512.3121	Consommation d'eau	2,926.85		3,000.00		2,736.95			
512.3121.1	Consommation d'eau			500.00		190.00			
512.3123	Consommation d'électricité			13,000.00		10,927.90			
512.3123.1	Consommation d'électricité			4,000.00					
512.3124	Consommation de combustible			25,000.00		17,473.05			
512.3133	Achats de produits et fournitures de nettoyage	9,161.80		10,500.00		9,247.90			
512.3133.1	Achats de produits et fournitures de nettoyage	850.00		1,000.00		500.00			
512.3141	Entretien des bâtiments	8,778.15		25,000.00		12,367.80			
512.3141.1	Entretien des bâtiments	1,955.95		1,000.00		4,130.50			
512.3141.2	Entretien de l'appartement du concierge	733.15				3,071.28			
512.3141.3	Entretien bâtiment ASIVenoge	9,232.15				25,058.70			

## Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	2023		Budget		2022	
		Comptes Charges	2023 Produits	Budget Charges	Produits	Comptes Charges	2022 Produits
512.3154	Entretien machines et véhicules d'exploitation	3,777.05		2,500.00		1,657.80	
C) <i>Réparation et remplacement des batteries de la plateforme élévatrice</i>							
512.3154.1	Entretien machines et véhicules d'exploitation			500.00			
512.3182	Frais de téléphones et communications	425.11				450.15	
512.3186	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	7,381.55		7,000.00		5,812.40	
512.3186.1	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	80.15		1,000.00			
512.3189	Frais divers (épuration, ramonage, etc.)	4,322.00		4,500.00		4,610.85	
512.3189.1	Frais divers			500.00			
512.3312	Amortissements des bâtiments et constructions	10,700.00		11,000.00		17,685.90	
512.3312.1	Amortissements des bâtiments et constructions	7,100.00		7,000.00		7,514.00	
512.3321.1	Amortissement supplémentaire Pavillon	53,300.00					
512.3901	Imputations internes de frais de personnel	16,601.35		16,000.00		18,564.90	
512.3901.1	Imputations internes de frais de personnel	5,000.00		5,000.00		5,000.00	
512.4271	Loyers appartement concierge		14,400.00		14,000.00		14,400.00
512.4272	Redevances d'utilisation de l'association scolaire		15,652.00		14,000.00		15,803.00
512.4272.1	Redevances d'utilisation de l'association scolaire		7,150.00		7,000.00		7,231.00
512.4362	Remboursement de frais		179,350.20		182,500.00		197,007.35
512.4362.1	Remboursement de frais		7,886.10		13,500.00		9,630.50
512.4901	Imputations internes de frais de personnel		5,112.30		10,000.00		4,266.65
<b>513</b>	<b>Garderie et parascolaire</b>	<b>509,988.55</b>	<b>71,747.00</b>	<b>591,500.00</b>	<b>69,000.00</b>	<b>479,368.93</b>	<b>72,368.00</b>
513.3011	Traitements du personnel	55,418.25		50,000.00		51,588.45	
513.3030	Assurances sociales (AVS/AI/APG/AC, alloc. fam.)	4,161.00		4,000.00		3,827.15	
513.3050	Assurances accidents et maladie	1,537.30		2,000.00		1,655.40	
513.3113	Achats matériel PentaDîne	961.95		1,000.00		1,140.85	
513.3131	Achats Repas PentaDîne	27,451.60		25,500.00		27,521.55	
513.3156	Maintenance et licences logiciel PentaDîne	2,019.55		2,000.00		1,899.85	
513.3182	Frais de téléphones et communications	720.00		1,000.00		720.00	
513.3515	Participation FAJE	9,615.00		10,000.00		9,450.00	
513.3525	Participation AJERCO	364,802.15		449,500.00		294,596.03	
513.3655	Subvention garderie Les P'tits Tartreux	41,904.00		44,500.00		85,754.75	
513.3901	Imputations internes de frais de personnel	1,397.75		2,000.00		1,214.90	
513.4362	Remboursement de frais		56,832.00		55,000.00		57,198.00
513.4522	Part. ASIVENoge frais PentaDîne		14,915.00		14,000.00		15,170.00
<b>52</b>	<b>Enseignement secondaire</b>	<b>344,202.47</b>		<b>380,500.00</b>		<b>313,742.58</b>	

## Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	2023		2023		2022	
		Comptes Charges	2023 Produits	Budget Charges	2023 Produits	Comptes Charges	2022 Produits
<b>520</b>	<b>Enseignement secondaire</b>	<b>344,202.47</b>		<b>380,500.00</b>		<b>313,742.58</b>	
520.3522	Participation à l'ASiCoPe	341,240.87		377,500.00		308,976.18	
520.3901	Imputations internes de frais de personnel	2,961.60		3,000.00		4,766.40	
<b>53</b>	<b>Enseignement spécialisé</b>	<b>21,818.50</b>		<b>22,000.00</b>		<b>20,955.00</b>	
<b>530</b>	<b>Enseignement spécialisé</b>	<b>21,818.50</b>		<b>22,000.00</b>		<b>20,955.00</b>	
530.3513	Participation à la LEM	18,268.50		18,500.00		17,955.00	
530.3653	Participation pour le sport et la culture	3,550.00		3,500.00		3,000.00	
<b>54</b>	<b>Office d'orientation professionnelle</b>	<b>2,364.35</b>		<b>3,000.00</b>		<b>3,320.40</b>	
<b>540</b>	<b>Office d'orientation</b>	<b>2,364.35</b>		<b>3,000.00</b>		<b>3,320.40</b>	
540.3512	Participation à l'ORP	2,364.35		3,000.00		3,320.40	
<b>58</b>	<b>Temples et cultes</b>	<b>43,251.46</b>		<b>41,500.00</b>		<b>45,317.20</b>	
<b>580</b>	<b>Temples et cultes</b>	<b>43,251.46</b>		<b>41,500.00</b>		<b>45,317.20</b>	
580.3011	Traitements du personnel	4,693.20		5,000.00		4,550.00	
580.3050	Assurances accidents et maladie	66.85		500.00		68.25	
580.3123	Consommation d'électricité	8,865.50		6,000.00		4,300.75	
	C) <i>Chauffage de l'église, notamment durant la période d'exposition des statues</i>						
580.3141	Entretien des bâtiments	2,608.51		2,000.00		9,113.70	
	C) <i>Installation nouveaux micros</i>						
580.3186	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	1,487.40		2,000.00		1,333.05	
580.3189	Frais organisiste	10,532.70		11,000.00		10,508.15	
580.3652.1	Participation paroisse (protestante)	4,567.90		4,500.00		5,185.70	
580.3652.2	Participation paroisse (catholique)	9,495.00		9,500.00		9,615.00	
580.3901	Imputations internes de frais de personnel	934.40		1,000.00		642.60	

## Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	2023		Budget		2023		2022	
		Comptes Charges	2023 Produits	Budget Charges	Produits	Comptes Charges	Produits		
<b>6</b>	<b>Police</b>	<b>317,842.70</b>	<b>3,600.00</b>	<b>322,000.00</b>	<b>9,000.00</b>	<b>307,739.75</b>	<b>7,770.00</b>		
			314,242.70		313,000.00		299,969.75		
<b>61</b>	<b>Police de proximité</b>	<b>209,881.85</b>	<b>3,600.00</b>	<b>214,000.00</b>	<b>9,000.00</b>	<b>204,391.30</b>	<b>7,770.00</b>		
<b>610</b>	<b>Police de proximité</b>	<b>209,881.85</b>	<b>3,600.00</b>	<b>214,000.00</b>	<b>9,000.00</b>	<b>204,391.30</b>	<b>7,770.00</b>		
610.3011	Traitements du personnel	173.15		6,500.00		2,186.05			
610.3030	Assurances sociales (AVS/AI/APG/AC, alloc. fam.)			1,000.00					
610.3050	Assurances accidents et maladie	0.60		500.00		46.50			
610.3099	Charges diverses du personnel	100.00				100.00			
610.3116	Achats d'équipement et de matériel spécialisé	752.80		1,000.00		6,436.35			
610.3156	Entretien équipement et matériel spécialisé			1,000.00					
610.3189	Sécurité villageoise	10,259.05		10,500.00		10,211.60			
610.3511	Part. à des charges cantonales de sécurité publique	198,190.00		192,000.00		184,717.00			
610.3511.2	Part. charges cant. de sécurité publique (année précédente)	11.00				116.00			
610.3901	Imputations internes de frais de personnel	395.25		1,000.00		577.80			
610.4370	Amendes d'ordre et sentences municipales		3,600.00		9,000.00				
<b>65</b>	<b>Défense contre l'incendie</b>	<b>60,345.55</b>		<b>59,500.00</b>		<b>58,336.95</b>			
<b>651</b>	<b>Défense contre l'incendie locale</b>	<b>60,345.55</b>		<b>59,500.00</b>		<b>58,336.95</b>			
651.3521	Participation au SDIS Venoge	56,979.15		57,500.00		55,806.20			
651.3901	Imputations internes de frais de personnel	3,366.40		2,000.00		2,530.75			
<b>66</b>	<b>Protection civile</b>	<b>47,615.30</b>		<b>48,500.00</b>		<b>45,011.50</b>			
<b>660</b>	<b>Protection civile</b>	<b>47,615.30</b>		<b>48,500.00</b>		<b>45,011.50</b>			
660.3521	Part. à des charges de sécurité publique	45,998.70		47,500.00		43,957.00			
660.3901	Imputations internes de frais de personnel	1,616.60		1,000.00		1,054.50			

## Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	2023		Budget		2022	
		Comptes Charges	2023 Produits	Budget Charges	2023 Produits	Comptes Charges	2022 Produits
<b>7</b>	<b>Sécurité sociale</b>	<b>1,028,756.25</b>	<b>1,028,756.25</b>	<b>1,034,500.00</b>	<b>1,034,500.00</b>	<b>919,022.25</b>	<b>2,448.55</b>
							916,573.70
<b>71</b>	<b>Service social communal</b>	<b>37,066.25</b>	<b>37,066.25</b>	<b>42,500.00</b>	<b>42,500.00</b>	<b>42,740.45</b>	<b>2,448.55</b>
<b>710</b>	<b>Service social communal</b>						
710.3525.1	Participation à des charges de service sociale	18,733.70		24,000.00		24,716.80	
710.3525.2	Participation agence intercommunale assurances sociales	10,089.95		11,000.00		9,357.80	
710.3655	Donation en faveur d'utilisateurs de sacs déchets	6,069.05		4,500.00		6,695.75	
710.3901	Imputations internes de frais de personnel	2,173.55		3,000.00		1,970.10	
710.4525	Remboursement agence intercommunale assurances sociales						2,448.55
<b>72</b>	<b>Prévoyance sociale cantonale</b>	<b>991,690.00</b>		<b>992,000.00</b>		<b>876,281.80</b>	
<b>720</b>	<b>Prévoyance sociale</b>	<b>991,690.00</b>		<b>992,000.00</b>		<b>876,281.80</b>	
720.3515	Part. à des charges cantonales de prévoyance sociale	991,690.00		992,000.00		876,105.00	
720.3515.1	Part. charges cant. de prévoyance sociale (année précédente)					176.80	

## Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	2023		Budget		2022	
		Comptes Charges	2023 Produits	Budget Charges	Produits	Comptes Charges	2022 Produits
<b>8</b>	<b>Services industriels</b>	<b>576,253.86</b>	<b>577,015.51</b>	<b>476,500.00</b>	<b>526,500.00</b>	<b>389,672.54</b>	<b>395,760.79</b>
		761.65		50,000.00		6,088.25	
<b>81</b>	<b>Services des eaux</b>	<b>526,253.86</b>	<b>526,253.86</b>	<b>476,500.00</b>	<b>476,500.00</b>	<b>339,672.54</b>	<b>339,672.54</b>
<b>810</b>	<b>Services des eaux</b>	<b>526,253.86</b>	<b>526,253.86</b>	<b>476,500.00</b>	<b>476,500.00</b>	<b>339,672.54</b>	<b>339,672.54</b>
810.3099	Charges diverses des autorités et du personnel	920.00					
810.3114	Achats de machines, matériel d'exploitation et d'entretien	6,664.00		10,000.00		12,320.90	
810.3121	Consommation d'eau	104,974.00		88,000.00		111,301.50	
810.3121.2	Taxes de débit et frais de gestion eau	35,618.00		35,000.00		34,836.00	
810.3123	Consommation d'électricité	1,550.90		11,000.00		2,446.00	
810.3144	Entretien des canalisations	45,620.45		60,000.00		56,028.80	
810.3181	Frais postaux	104.50		500.00		100.35	
810.3185	Honoraires et frais d'expertises	30,546.60		17,500.00		34,646.55	
C) <i>Honoraires pour la mise à jour du SIT (plan des canalisations) 2018 à 2023</i>							
810.3186	Primes d'assurances de tiers, choses et RC	140.75		500.00		130.45	
810.3189	Frais divers			2,000.00			
810.3199	TVA à charge de la commune	-0.05		1,500.00		-0.06	
810.3311	Amortissements d'ouvrage de génie civil	9,686.50		232,500.00		2,294.90	
810.3321	Amortissements supplémentaires du patrimoine adm.	280,760.11				66,552.60	
810.3901	Imputations internes de frais de personnel	9,668.10		18,000.00		19,014.55	
810.4273	Location compteurs d'eau		18,629.30		18,500.00		18,600.00
810.4341	Taxes uniques de raccordement		52,104.10		30,000.00		17,089.60
810.4342	Taxes d'abonnement annuelles		8,711.25		8,500.00		8,791.70
810.4351	Ventes d'eau		201,300.75		205,000.00		212,238.00
810.4813	Prélèvement à la réserve service des eaux		245,508.46		214,500.00		82,953.24
<b>82</b>	<b>Service électrique</b>	<b>50,000.00</b>	<b>50,761.65</b>	<b>50,000.00</b>	<b>50,000.00</b>	<b>50,000.00</b>	<b>56,088.25</b>
<b>820</b>	<b>Service électrique</b>	<b>50,000.00</b>	<b>50,761.65</b>	<b>50,000.00</b>	<b>50,000.00</b>	<b>50,000.00</b>	<b>56,088.25</b>
820.3809	Attrib. à d'autres fonds de réserve et de renouvellement	50,000.00				50,000.00	
820.4112	Taxes d'utilisation d.sol Romande Energie		50,761.65		50,000.00		56,088.25

## Compte de fonctionnement par classification administrative

Compte	Libellé	2023		Budget		2022	
		Comptes Charges	2023 Produits	Budget Charges	2023 Produits	Comptes Charges	2022 Produits
		8,790,978.25	8,928,761.71	8,941,500.00	8,617,000.00	7,748,692.85	8,128,071.81
	Excédent de revenu	137,783.46					
	Excédent de charge				324,500.00		
	Excédent de revenu					379,378.96	
		8,928,761.71	8,928,761.71	8,941,500.00	8,941,500.00	8,128,071.81	8,128,071.81

**9.9 Bilan au 31.12**

<b>ACTIF</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Disponibilités</b>	<b>1 121 961.65</b>	<b>1 071 882.21</b>
Caisse	4 091.25	6 524.80
Comptes chèques postaux	489 140.88	580 916.78
Banques	628 729.52	484 440.63
<b>Débiteurs et comptes courants</b>	<b>1 869 868.34</b>	<b>1 769 355.44</b>
Débiteurs	402 383.66	474 811.90
Impôts à encaisser	1 467 484.68	1 294 543.54
<b>Placements du patrimoine financier</b>	<b>877 993.05</b>	<b>820 862.00</b>
Immeubles productifs	191 600.00	191 600.00
Parcelle 39 sis à Penthaz et crédit d'étude	686 393.05	629 262.00
<b>Actifs transitoires</b>	<b>361 659.12</b>	<b>470 752.95</b>
<b>Investissements du patrimoine administratif</b>	<b>5 387 525.15</b>	<b>5 886 321.54</b>
Ouvrages de génie civil et d'assainissement	3 175 003.95	3 377 665.00
Bâtiments et constructions à amortir	1 959 398.70	2 084 720.98
Services industriels	0.00	286 835.56
Forêts	42 600.00	42 600.00
Véhicules	75 600.00	94 500.00
Logiciel informatique	134 922.50	0.00
<b>Titres et papiers-valeurs</b>	<b>13 000.00</b>	<b>13 000.00</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>9 632 007.31</b>	<b>10 032 174.14</b>
<b>PASSIF</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Engagements courants</b>	<b>1 536 303.61</b>	<b>2 246 627.68</b>
Créanciers	614 170.76	324 494.83
Contribution d'équipement PQ Vaux Penten	111 320.00	111 320.00
Contribution d'équipement PQ Floret II	310 812.85	310 812.85
Swissquote 6 mois	500 000.00	1 500 000.00
<b>Emprunts à moyen et long terme</b>	<b>3 314 000.00</b>	<b>3 428 000.00</b>
Postfinance échéance 28.08.2023	0.00	40 000.00
SUVA échéance 16.10.2027	704 000.00	720 000.00
SUVA échéance 15.03.2028	2 610 000.00	2 668 000.00
<b>Passifs transitoires</b>	<b>674 694.23</b>	<b>281 340.15</b>
<b>Fonds de réserves affectés</b>	<b>938 582.23</b>	<b>1 192 721.53</b>
Réserve service des eaux	721 024.58	966 533.04
Réserve egoûts	48 971.01	47 766.31
Réserve tourisme	6 768.65	8 288.65
Réserve ordures ménagères	161 817.99	170 133.53
<b>Fonds de renouvellement et de rénovation</b>	<b>750 000.00</b>	<b>700 000.00</b>
Réserve pour assainissement énergétique des bâtiments	750 000.00	700 000.00
<b>Fonds de réserve</b>	<b>923 215.85</b>	<b>826 056.85</b>
Réserve travaux divers	517 886.85	517 886.85
Réserve pour remplacement bus PPDLV	10 000.00	10 000.00
Réserve pour assainissement des comptes de la Garderie Les P'tits	41 000.00	41 000.00
Réserve débiteurs impôts	341 979.00	249 620.00
Réserve débiteurs divers	12 350.00	7 550.00
<b>Capital</b>	<b>1 495 211.39</b>	<b>1 357 427.93</b>
Capital au 01.01	1 357 427.93	978 048.97
Résultat	137 783.46	379 378.96
<b>Total du passif</b>	<b>9 632 007.31</b>	<b>10 032 174.14</b>

## 9.10 Annexe aux compte 2023

Association de communes, ententes intercommunales et autre regroupement de droit public	Total des dettes CHF	Part de la commune de Penthaz en %	Nom de l'organe de révision en CHF
<b>entités non autofinancées</b>			
Association Scolaire Intercommunale de Cossonay et Penthalaz (ASICoPe) Forme juridique : Association de communes	2 982 349.34	12.446%	371 186.30 Fiduciaire Favre Révision SA, Lausanne
Association Scolaire Intercommunale de la Venoge (ASIVenoge) Forme juridique : Association de communes	4 078 723.20	22.018%	898 048.12 Fiduciaire Favre Révision SA, Lausanne
Association intercommunale de la piscine des Chavannes (ASPIC) Forme juridique : Association de communes	11 749 543.81	10.538%	1 238 183.51 Fiprom SA, Lausanne
SDIS Région Venoge Forme juridique : Association de communes	néant		Fiduciaire Heller SA, Nyon
Association à buts multiples et à géométrie variable des communes du district du Gros-de-Vaud (ORPC GdV) Forme juridique : Association de communes	néant		DFG Fiduciaires SA, Echallens
AJERCO, Réseau enfance Cossonay et région Forme juridique : Association de communes	néant		Ofico Fiduciaire SA, Lausanne
Groupeement du triage forestier intercommunal de la Venoge Forme juridique : Corporation de droit public	néant		pas d'organe de révision
ORP (orientation professionnelle ) - Service de la cohésion sociale Nyon Forme juridique : Convention	néant		pas d'organe de révision
Association de Communes Vaudoises (AdCV) Forme juridique : Association de droit privé selon art. 60ss CCS	néant		Fiduciaire Mobile Sàrl, Mossel
Association de la région du Gros-de-Vaud (ARGdV) Forme juridique : Association de droit privé selon art. 60ss CCS	néant		Intermandat SA, Lausanne
Association régionale pour l'Action sociale Prilly-Echallens (ARASPE) Forme juridique : Association de communes	néant		Fidinter SA, Lausanne
Paroisse Catholique de Cossonay-La Sarraz Forme juridique : Convention	néant		pas d'organe de révision
Bus intercommunaux PPDLV Forme juridique : Convention	néant		pas d'organe de révision
Bibliothèque intercommunale de la Venoge Forme juridique : Convention	néant		pas d'organe de révision
Le local Forme juridique : Convention	néant		pas d'organe de révision
Ludothèque de Cossonay Forme juridique : Convention	néant		pas d'organe de révision
<b>entités autofinancées</b>			
Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées Cossonay-Penthalaz-Penthaz (AIEE) Forme juridique : Association de communes	12 100 000.00	14.286%	1 728 571.40 Intermandat SA, Lausanne

## 10. CONCLUSIONS

Nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE PENTHAZ

- vu le rapport de gestion et des comptes 2023,
- ouï le rapport de la Commission de gestion chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

- d'adopter les comptes de l'exercice 2023 se soldant par un bénéfice de CHF 137'783.46,
- de verser le bénéfice de l'exercice 2023 de CHF 137'783.46 au compte capital, ce dernier se montant dès lors à CHF 1'495'211.39 au 31 décembre 2023,
- de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion et ses comptes pour 2023, ainsi qu'à l'organe de révision et à la Commission de gestion.

Adopté par la Municipalité in corpore dans sa séance du 6 mai 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

Le Syndic :



J.-F. Pollien



La secrétaire :



M. Goy Bommottet

